

# La pauvreté en Mauritanie : une approche multidimensionnelle

par

**Jean-Pierre Lachaud, Professeur**  
*Directeur du Centre d'économie du développement*  
*Université Montesquieu-Bordeaux IV - France*

## ***Avant-propos***

La présente étude résulte d'une mission de consultation effectuée en août 1997 pour le compte du Programme des nations unies pour le développement de Mauritanie. Elle constitue le thème du deuxième rapport national de Mauritanie sur le développement humain durable.

Par ailleurs, certains éléments et développements ont été publiés dans le Document de travail n° 22 du Centre d'économie du développement, intitulé : "*Pauvreté et choix méthodologiques : le cas de la Mauritanie*".

## **Résumé**

Fondée sur une analyse de données microéconomiques — enquêtes auprès des ménages de 1990 et de 1995-96 — et macroéconomiques inhérentes à la Mauritanie, le présente étude met en évidence l'opportunité d'une approche multidimensionnelle de la pauvreté. En effet, les profils de pauvreté en termes monétaires demeurent essentiels pour appréhender, d'une part, à un moment donné, la configuration des états sociaux selon les différents groupes socio-économiques, leur localisation dans l'espace et la relation avec le genre et, d'autre part, la dynamique de la pauvreté dans le processus de développement. Néanmoins, conceptuellement, la détermination de la pauvreté monétaire est un processus complexe impliquant des choix méthodologiques spécifiques. En particulier, les mesures de la pauvreté monétaire sous-tendent une conception trop étroite du bien-être. Pour cette raison, la crédibilité d'une analyse des états sociaux nécessite une approche multidimensionnelle. Dans cette optique, on montre l'opportunité et la complémentarité d'une analyse de la pauvreté humaine mettant en évidence les graves pénuries en termes de capacité de choix — par rapport à la longévité, l'alphabétisation et les conditions de vie. Par ailleurs, bien qu'il existe une forte proximité du taux de pauvreté monétaire et du degré général de pauvreté humaine, le faible accès aux besoins fondamentaux appelle une analyse spécifique des principaux secteurs des besoins de base. Cet effort d'appréhension de la pauvreté — en Mauritanie et dans d'autres pays en développement — demeure essentiel afin d'élaborer des politiques économiques et sociales susceptibles d'accélérer le progrès social, dont la quasi-stagnation réduit considérablement les capacités de choix des générations actuelles et futures.

## **Abstract**

Based on an analysis of microeconomic — household surveys of 1990 and 1995-96 — and macroeconomic data inherent in Mauritania, the present study highlights the multiple-indicator approach appropriateness of poverty. Indeed, the profiles of poverty in monetary terms remain essential to apprehend, on the one hand, to a given moment, the configuration of social states according to the various socio-economic groups, their localization in space and the relationship with the gender and, on the other hand, the dynamics of poverty in the process of development. Nevertheless, conceptually, the determination of monetary poverty is a complex process implying of the specific methodological choices. In particular, measures of the monetary poverty underlie a too narrow design of the well-being. For this reason, the credibility of an analysis of the social states requires a multiple-indicator approach. Accordingly, one shows the appropriateness and the complementarity an analysis of human poverty underlining the serious shortages in terms of capacity of choice — compared to longevity, illiteracy and the living conditions. Furthermore, although there is a strong proximity of the monetary rate of poverty and the general degree of human poverty, the weak access to basic needs calls a specific analysis of the principal sectors of the basic needs. This effort of apprehension of poverty — in Mauritania and in other developing countries — remain essential in order to elaborate social and economical policies susceptible likely to accelerate the social progress, whose stagnation reduces considerably capacities of choice of the current and future generations.

## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	1
<b>2.</b>	<b>Concepts et mesure de la pauvreté</b>	1
1.	<b>La pauvreté monétaire</b>	1
A.	Bien-être et pauvreté	2
B.	La ligne de pauvreté	3
C.	La mesure de la pauvreté	6
D.	La dynamique de la pauvreté	8
2.	<b>Indicateurs non monétaires et pauvreté humaine</b>	9
A.	Bien-être et indicateurs non monétaires	9
B.	Indicateurs multiples et pauvreté humaine	10
3.	<b>Pauvreté, vulnérabilité et exclusion</b>	11
A.	Vulnérabilité et exclusion	11
B.	Vulnérabilité, pauvreté et actifs	13
<b>3.</b>	<b>Dimensions de la pauvreté</b>	14
1.	<b>Les dimensions de la pauvreté monétaire</b>	14
A.	Milieu, pauvreté et vulnérabilité	15
1.	Ampleur de la pauvreté nationale	15
2.	Pauvreté et milieux rural et urbain	17
3.	Pauvreté et régions	18
4.	Pauvreté et milieu urbain	19
5.	Pauvreté et wilayas	20
B.	Statut économique, pauvreté et vulnérabilité	23
1.	Participation au marché du travail et pauvreté	24
2.	Chômage et pauvreté	28
2.	<b>Les dimensions de la pauvreté non monétaire</b>	30
A.	Concepts et méthode	31
B.	Pauvreté humaine et régions	32
C.	Pauvreté humaine et wilayas	34
<b>4.</b>	<b>Pauvreté et genre</b>	36
1.	<b>Genre et inégalités</b>	36
A.	Genre et vulnérabilité	36
B.	Développement humain durable et genre	39
2.	<b>Statut du travail, genre et niveau de vie</b>	40
3.	<b>Chômage, pauvreté et genre</b>	44
4.	<b>Ménages, inégalité et genre</b>	46
<b>5.</b>	<b>Accès aux besoins fondamentaux et pauvreté</b>	48
1.	<b>Education et pauvreté</b>	48
A.	Le contexte	48
B.	Alphabétisation et pauvreté	49
C.	Scolarisation et niveau de vie	51
2.	<b>Santé, environnement sanitaire et pauvreté</b>	56
A.	Le contexte	56
B.	Accès à la santé et niveau de vie	57
1.	Dimensions de l'état sanitaire	57
2.	Santé, ménages et habitat	59

<b>6.</b>	<b><i>La dynamique de la pauvreté</i></b> .....	62
1.	Le contexte macroéconomique .....	62
2.	Croissance économique, inégalité et pauvreté .....	64
3.	Evolution de la pauvreté .....	66
4.	Pauvreté et effets de croissance et de distribution .....	70
5.	Performances économiques et délai nécessaire à la réduction de la pauvreté : simulations .....	71
<b>7.</b>	<b><i>Résumé et conclusions</i></b> .....	72
<b>8.</b>	<b>Références bibliographiques</b> .....	78

## 1. Introduction

Depuis le début des années 1980, les déséquilibres macroéconomiques et la quasi-absence de progrès social constituent une caractéristique commune à maints pays africains, confrontés à une profonde crise économique et sociale, sans précédent au cours de leur histoire. La Mauritanie n'échappe pas à ce contexte, malgré la mise en oeuvre depuis le début des années 1980 de programmes de réformes structurelles, et l'adoption en 1994 d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et de développement à la base. Dans ce pays, influencé par un environnement interne peu favorable, les vicissitudes du contexte international et l'incertitude des politiques internes<sup>1</sup>, au milieu des années 1990, de nombreux ménages ou individus sont dans l'incapacité d'obtenir ou de perpétuer un niveau de bien-être correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société.

L'analyse de ce type d'ajustement social et la compréhension des mécanismes sous-jacents, essentielles pour affiner l'élaboration de politiques économiques et sociales adaptées, se révèlent difficiles compte tenu du caractère multidimensionnel du bien-être des individus ou des ménages, de l'insuffisance des outils analytiques disponibles et de la précarité des informations statistiques. Malgré tout, l'approche en termes de pauvreté — ainsi que de vulnérabilité et d'exclusion — est en mesure de permettre une évaluation des certaines dimensions du déficit de progrès social, et de suggérer une spécification des domaines de ciblage des politiques.

Afin de mettre en évidence les traits essentiels de la dimension sociale du processus de transition économique, le présent rapport s'inscrit dans cette perspective, et se propose d'analyser la pauvreté en Mauritanie inhérente à la population sédentaire. Nécessairement, un tel travail implique, au préalable, une clarification des concepts et de la mesure de la pauvreté qui constituent les instruments d'analyse du phénomène, en particulier en Mauritanie. Par la suite, une appréhension des dimensions de la pauvreté monétaire, et une spécification, d'une part, des relations entre cette dernière et l'accès aux besoins essentiels et, d'autre part, de l'ampleur des déficits dans les domaines essentiels de l'existence humaine — pauvreté humaine — sont proposées. Enfin, les liens entre le genre et la pauvreté sont examinés, tandis que les relations entre la croissance économique, l'inégalité et le bien-être sont explorées.

---

<sup>1</sup> Le rapport sur le DHD 1996 développe les contraintes inhérentes à l'économie mauritanienne. Voir PNUD [1996b]. Par ailleurs, certains aspects macroéconomiques récents seront ultérieurement abordés.

## 2. Concepts et mesure de la pauvreté

L'analyse de la pauvreté en Mauritanie implique, préalablement, une clarification de l'environnement conceptuel et analytique, les manques en termes de progrès social pouvant être appréhendés en termes de pauvreté monétaire, de pauvreté non monétaire — indicateurs sociaux —, de vulnérabilité ou d'exclusion sociale.

### 1. La pauvreté monétaire

A priori, il est assez aisé d'appréhender la pauvreté. Dans une société donnée, la pauvreté suppose que des ménages ou des individus sont dans l'impossibilité d'acquiescer un niveau de vie correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société. Dans cette optique, la pratique courante, fondée généralement sur l'utilisation d'enquêtes nationales auprès des ménages, implique une stratégie en trois phases. Tout d'abord, l'identification d'un indicateur monétaire simple de bien-être des ménages. Ensuite, l'estimation d'une ligne de pauvreté, c'est-à-dire du coût estimé pour les ménages du niveau de vie nécessaire pour surmonter la pauvreté. Enfin, une mesure agrégée de la pauvreté pour résumer les informations inhérentes à l'indicateur de bien-être et au seuil de pauvreté. En réalité, la délimitation de la pauvreté monétaire soulève plusieurs difficultés<sup>2</sup>, partiellement résolues en Mauritanie.

#### A. Bien-être et pauvreté

La détermination d'un indicateur de bien-être est une première difficulté. En effet, ce dernier a fondamentalement un aspect multidimensionnel puisqu'il est fonction, non seulement de l'accès à des biens et services tangibles — privés ou publics —, mais également de l'accès à des droits politiques et sociaux — par exemple, la participation à la société. En fait, s'agissant de la pauvreté monétaire, la littérature courante indique qu'il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses du ménage constituent une bonne approximation du bien-être. Ainsi, généralement, le concept de niveau de vie d'un individu est appréhendé par rapport à la consommation des biens privés — et éventuellement publics — offerts<sup>3</sup>. A cet égard, la

---

<sup>2</sup> Voir Ravallion [1992] pour une présentation générale.

<sup>3</sup> Il est à souligner que le niveau de vie n'est pas le seul moyen d'appréhender le bien-être. On pourrait également considérer la "consommation potentielle" du ménage au lieu de la consommation courante. Mais, sans données sur la richesse, le revenu devrait être préféré en tant qu'approximation de la consommation lorsque l'épargne est positive. L'inverse est vrai si l'épargne est négative, puisque l'épargne passée influence la

consommation courante est la plupart du temps considérée comme l'indicateur de bien-être privilégié, le revenu étant seulement utilisé comme une approximation de la consommation. En fait, ces deux indicateurs sont les plus utilisés, bien que la consommation soit souvent préférée lorsque la question de la variation intervient<sup>4</sup>. En outre, afin de tenir compte des économies d'échelle dans le ménage<sup>5</sup>, la dépense totale par équivalent adulte est souvent prise en considération.

Dans le cas de la Mauritanie, la mesure du bien-être, inhérente aux investigations de l'Office national de la statistique, fait référence aux dépenses totales de consommation, ces dernières étant la somme de toutes les dépenses monétaires — alimentaires et non alimentaires — du ménage, de la consommation liée à la production du ménage, de la valeur imputée des services provenant du logement, des biens durables et des salaires en nature, et des transferts<sup>6</sup>. Par ailleurs, deux ajustements ont été réalisés. D'une part, les dépenses de consommation ont été évaluées sur une base per capita, c'est-à-dire en divisant la dépense totale du ménage par sa taille. De ce fait, la composition du ménage n'est pas prise en considération, ce qui peut altérer sensiblement la validité de la mesure du niveau de vie<sup>7</sup>. D'autre part, elles ont été déflatées par un indice du coût de la vie qui prend en compte la variabilité des prix selon les régions et dans le temps. Par exemple, la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages s'est déroulée d'octobre 1995 à juin 1996. De ce fait, le niveau de vie est exprimé par les dépenses réelles par tête aux prix de 1996. Malgré les incertitudes d'une telle procédure, le présent rapport utilisera l'indicateur de bien-être tel qu'il a été déterminé par l'Office national de la statistique<sup>8</sup>.

---

consommation potentielle à un instant du temps. Par conséquent, la consommation potentielle ne permet pas de considérer que le revenu est préférable à la consommation comme indicateur de bien-être.

<sup>4</sup> La consommation varie moins que le revenu dans le temps. Par contre, la consommation peut être un médiocre indicateur de bien-être à long terme.

<sup>5</sup> C'est-à-dire de la non proportionnalité des coûts supportés par le ménage lorsque le nombre de personnes appartenant à ce dernier augmente.

<sup>6</sup> Appelés "soutien familial". Cette approche est observée dans les deux principales enquêtes auprès des ménages réalisées en 1987-88/1989-90 et 1995-96. Voir McKay, Houeibib [1992], ONS [1997]. Cette idée que la consommation est un indicateur de bien-être est sous-jacente au rapport sur la pauvreté de la Banque mondiale en 1990. Banque mondiale [1990].

<sup>7</sup> Voir par exemple Lachaud [1997c] pour une analyse des conséquences de cette approche dans le cas du Burkina Faso.

<sup>8</sup> En effet, d'une part, le déflateur utilisé est relativement global, puisqu'un indice du coût de la vie de 80 a été attribué aux dépenses de l'ensemble du secteur rural. D'autre part, la non disponibilité de la structure exacte de la dépense du ménage ne permet pas d'estimer une échelle d'équivalence.

## B. La ligne de pauvreté

La fixation du seuil de pauvreté constitue également une tâche difficile. En effet, la ligne de pauvreté représente le coût monétaire nécessaire pour acquérir un niveau de vie au-delà duquel on considère que les individus ou les ménages ne sont pas pauvres. Cela permet ensuite d'effectuer des comparaisons de pauvreté, c'est-à-dire d'indiquer l'importance relative de la pauvreté pour les membres d'un groupe donné — régions ou secteurs d'un pays, même population à des dates différentes, etc. En fait, lorsqu'il s'agit d'effectuer des comparaisons de pauvreté visant à appuyer l'élaboration des politiques économiques, l'un des principes de base doit être la cohérence avec les objectifs inhérents à ces dernières. Ainsi, s'il s'agit de réduire la pauvreté en accroissant la consommation des besoins de base des individus, deux individus ou deux ménages — à une date donnée ou à des dates différentes — ayant les mêmes capacités de consommation doivent être traités indifféremment. Cela implique que la ligne de pauvreté ait un pouvoir d'achat déterminé par rapport aux biens considérés.

Dans ce contexte, plusieurs approches ont été proposées, parmi lesquelles deux d'entre elles sont les plus discutées<sup>9</sup>. Premièrement, l'approche de la *pauvreté relative* consiste à fixer une ligne de pauvreté qui équivaut à une proportion déterminée soit de la consommation ou du revenu moyen du groupe, soit de la distribution des ménages ordonnés selon l'indicateur de bien-être<sup>10</sup>. Par exemple, on peut prendre comme ligne de pauvreté les deux tiers ou les 50 pour cent de la moyenne de la consommation par tête. On peut également considérer que les pauvres constituent les 30 pour cent du bas de la distribution de l'indicateur de niveau de vie. En fait, cette approche a suscité plusieurs critiques indiquant son caractère inadapté dans les pays en développement. D'une part, les comparaisons selon les pays suggèrent que les lignes de pauvreté en termes réels tendent à s'élever avec la croissance de la consommation, sauf dans les pays en développement où l'évolution est très faible. De ce fait, la notion de pauvreté absolue — où la ligne de pauvreté n'évolue pas avec le niveau de vie — semble plus appropriée dans les pays les moins avancés, tandis que la pauvreté relative apparaît plus

---

<sup>9</sup> L'approche en termes de pauvreté subjective n'est pas examinée. Dans ce cas, il s'agit de reconnaître que la ligne de pauvreté relève d'un jugement subjectif de la part des individus sur ce qui constitue un niveau de vie minimum socialement acceptable dans une société donnée. Malgré l'intérêt d'une telle approche, cette dernière a été peu mise en oeuvre. Voir Ravallion [1992].

<sup>10</sup> On peut également fixer une ligne de pauvreté par groupe. Voir ci-après.

adaptée dans les pays industrialisés. D'autre part, lorsque la ligne de pauvreté équivaut à une proportion fixe de la consommation moyenne, il s'ensuit une proportionnalité de la variation de la ligne de pauvreté avec le niveau de vie moyen. Par exemple, une élévation de 30 pour cent de la consommation moyenne induit un rehaussement de 30 pour cent de la ligne de pauvreté<sup>11</sup>. Dans ces conditions, la mesure de la pauvreté dépend uniquement de la structure des inégalités relatives. Si toutes les consommations croissent au même taux, la pauvreté mesurée ne variera pas. De même, si l'inégalité est identique pour deux groupes, ces derniers auront la même pauvreté, même si le bien-être est meilleur dans l'un des groupes.

Deuxièmement, dans les pays en développement l'approche de la *pauvreté absolue* est la plus utilisée, bien qu'elle suscite également beaucoup de controverses. Une ligne de pauvreté absolue traduit un seuil de bien-être déterminé en termes de l'indicateur du niveau de vie utilisé, et fixé dans le domaine de comparaison de la pauvreté. De ce fait, les comparaisons de pauvreté absolue classeront comme "pauvres" ou "non pauvres" deux individus ayant le même niveau de consommation réelle, quels que soient le lieu et le temps considérés. A cet égard, plusieurs méthodes peuvent être utilisées en fonction des objectifs recherchés, et surtout de la disponibilité des données.

En premier lieu, des approches pragmatiques sont parfois mises en oeuvre compte tenu de l'imperfection des informations, notamment celles relatives aux prix. Tout d'abord, la méthode de *l'énergie nutritive* consiste à fixer des besoins énergétiques en calories par individu, puis à trouver le niveau de la dépense ou du revenu auquel une personne du groupe est censée atteindre ces besoins. Ceci peut être déterminé graphiquement ou en estimant la relation entre les besoins énergétiques et les dépenses de consommation ou le revenu. En d'autres termes, la ligne de pauvreté est définie comme le niveau de la dépense totale — alimentaire et non alimentaire — pour laquelle une personne peut être considérée suffisamment nourrie dans la société prise en considération. L'intérêt de cette approche est qu'elle ne requiert aucune information sur les prix. Par ailleurs, elle inclut automatiquement la composante non alimentaire de la consommation, puisque la dépense totale pour laquelle les besoins nutritionnels d'une personne sont censés être satisfaits est spécifiée. En fait, cette méthode paraît adaptée uniquement lorsqu'il s'agit de fixer une seule ligne de pauvreté. En effet, elle tend à produire des

comparaisons de pauvreté dans le temps ou dans l'espace incohérentes. Il en est ainsi parce que la relation entre les besoins énergétiques et la dépense de consommation varie selon les groupes en fonction de différences liées aux goûts, aux niveaux d'activité, aux prix relatifs, à la disponibilité de biens collectifs, etc. Ainsi, par exemple, la dépense réelle pour laquelle un résident urbain satisfait ses besoins nutritionnels tend à être plus élevée comparativement à un habitant des zones rurales, et ceci est vrai même si le coût des besoins de consommation de base n'est pas différent selon les milieux urbain et rural. De ce fait, en pratique, il arrive fréquemment que les lignes de pauvreté utilisées en tant que déflateurs ne corrigent pas correctement les écarts du coût de la vie auquel les pauvres doivent faire face, à cause par exemple des différences spatiales de prix. Ceci peut biaiser la structure et la mesure globale de la pauvreté<sup>12</sup>.

Ensuite, une variante de la méthode précédente consiste à diviser le coût de la composante alimentaire de la ligne de pauvreté par la part de la consommation alimentaire dans la dépense totale de certains ménages censés être pauvres au sein d'un groupe donné — par exemple, les 20 pour cent les plus pauvres. Mais, l'incertitude de cette approche provient du fait qu'il existe des différences quant à la consommation moyenne réelle selon les groupes ou dans le temps. En effet, les groupes ayant la moyenne la plus élevée — y compris les 20 pour cent les plus pauvres — tendront à avoir une plus faible part quant à la consommation alimentaire, ce qui conduit à fixer une ligne de pauvreté plus élevée.

En deuxième lieu, l'approche la plus adaptée pour fixer la ligne de pauvreté dans les pays en développement semble être celle du *coût des besoins de base*<sup>13</sup>. Schématiquement, cette approche consiste à déterminer un panier de biens de consommation jugé suffisant pour satisfaire les besoins de consommation de base, et à estimer son coût pour chacun des sous-groupes que l'on veut comparer. En fait, la procédure d'estimation est réalisée en deux étapes. Tout d'abord, on identifie la composition d'un panier de biens alimentaires en fonction du modèle de consommation d'un groupe de référence approprié — supposé être typiquement pauvre —, par exemple les ménages les 15 pour cent les plus pauvres de la population nationale, ordonnés selon les dépenses nominales par tête. Le choix du groupe de référence est un jugement de valeur puisqu'il détermine les modalités de fourniture de l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate. A cet égard, les besoins

<sup>11</sup> C'est-à-dire que l'élasticité de la ligne de pauvreté par rapport au niveau de vie moyen est égale à 1.

<sup>12</sup> Voir Bidani, Ravallion [1994] sur ce point.

<sup>13</sup> Cette méthode est explicitée et illustrée, par exemple, par Bidani, Ravallion [1994].

nutritionnels constituent un encrage important pour déterminer les besoins alimentaires de base. Ainsi, une personne est pauvre si elle vit dans un ménage n'ayant pas la capacité d'acquérir le coût d'un panier de biens alimentaires de référence, choisi pour fournir l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate en accord avec la diète de ceux qui sont supposés pauvres. En pratique, les besoins caloriques alimentaires sont estimés entre 2100 et 2400 calories par personne et par jour<sup>14</sup>. De ce fait, les quantités de biens du panier de référence sont ajustées à la hausse ou à la baisse — tout en maintenant les mêmes quantités relatives — jusqu'à ce que le besoin calorique alimentaire soit atteint. Ayant sélectionné le panier de biens, on procède à une évaluation aux prix locaux de chaque région afin d'élaborer une ligne de pauvreté alimentaire par région<sup>15</sup>. Ensuite, il s'agit de déterminer la part des dépenses non alimentaires. Malheureusement, la procédure précédente ne peut être reproduite, à cause notamment de l'insuffisance des données en matière de prix non alimentaires. Dans ce contexte, une approche intéressante, bien que normative, consiste à définir un bien "non alimentaire de base" comme étant celui qu'une personne souhaite suffisamment pour renoncer au bien "alimentaire de base". Par conséquent, la composante non alimentaire de la ligne de pauvreté est estimée par la valeur escomptée de la dépense non alimentaire d'un ménage juste capable de satisfaire ses besoins alimentaires<sup>16</sup>. Ainsi, pour un groupe donné, la ligne de pauvreté globale est obtenue en ajustant à la hausse la ligne de pauvreté alimentaire d'un montant équivalent à la part estimée du budget non alimentaire en vigueur au niveau de la ligne de pauvreté.

Naturellement, il est souhaitable, quelle que soit l'approche considérée, de fixer au moins deux lignes de pauvreté, l'une relative à la l'extrême pauvreté — non-satisfaction des besoins nutritionnels —, l'autre prenant en compte les besoins alimentaires et non alimentaires. Par ailleurs, il est possible de combiner les concepts de pauvreté absolue et relative lors des comparaisons de pauvreté. Par exemple, pour chacune de deux dates données, on peut déterminer deux lignes de pauvreté, l'une fixe par rapport au niveau de vie pour les deux périodes, l'autre relative

et reflétant l'évolution générale du niveau de vie.

S'agissant de la Mauritanie, les différentes études de l'Office national de la statistique ont adopté une approche en termes de pauvreté absolue. En effet, lors de la première enquête sur les conditions de vie des ménages en 1987-88, on a considéré que faute de temps et d'informations, il était préférable d'utiliser les seuils généraux de pauvreté de la Banque mondiale, respectivement, 370 dollars et 275 dollars — en prix constants de 1985 — par tête et par an. Ces deux seuils sont censés représenter, respectivement, les "pauvres" et les "pauvres extrêmes"<sup>17</sup>. Par la suite, ces seuils ont été convertis en ouguiyas constants de 1988 au taux de change approximatif de 1 dollar = 75 UM, et en utilisant un taux d'inflation de 17,7 pour cent entre 1985 et 1988. De ce fait, en 1988, le seuil de pauvreté en Mauritanie a été estimé à 32 800 UM par tête et par an, alors que la ligne de pauvreté extrême s'élevait à 24 400 UM par tête et par an. Par ailleurs, afin de préserver les possibilités de comparaison, ces seuils de pauvreté ont été actualisés lors de l'enquête auprès des ménages de 1995-96 en considérant que l'inflation a augmenté de 64,2 pour cent entre 1988 et 1995. De ce fait, en Mauritanie, en 1995-96, le seuil de pauvreté est estimé à 53 841 UM par tête et par an, tandis que la ligne de pauvreté extrême s'établit à 40 709 UM par tête et par an.

En vérité, il est difficile de dire si les lignes de pauvreté élaborées en Mauritanie conduisent à l'élaboration de profils de pauvreté cohérents. En effet, alors qu'un indice du coût de la vie régional a été utilisé lors des enquêtes de 1988-90 pour déflater les valeurs nominales de l'indicateur de bien-être, les données sur les prix n'ont pas été collectées au cours de l'investigation la plus récente — 1995-96. Selon les informations fournies par l'Office national de la statistique, les dépenses réelles ont été estimées sur la base de projections de l'ancien indice de coût de la vie régional. Dans ces conditions, le respect du principe de cohérence quant aux comparaisons de pauvreté demeure incertain, et il se peut, par exemple, que deux ménages ayant le même niveau de vie soient classés, respectivement, "pauvre" et "non pauvre" du fait de leur localisation spatiale différente. Par ailleurs, lors de la détermination de la ligne de pauvreté, le choix du panier de biens essentiels devrait s'efforcer de respecter les perceptions locales de ce qui constitue la pauvreté. Or, en Mauritanie, il est impossible d'affirmer si les lignes de pauvreté en vigueur correspondent à un quelconque coût des besoins de base, dans la mesure où elles n'ont pas été élaborées en fonction des modèles de consommation locaux et des besoins nutritionnels. La conversion au taux de change et non selon les parités de pouvoir

<sup>14</sup> Par exemple, au Burkina Faso en 1995, 2283 calories par jour ont été obtenues en prenant la moyenne des besoins alimentaires pour la population de plus de 15 ans, rangée selon la tranche d'âge. Voir Lachaud [1997a]. Il est à remarquer que le jugement selon lequel le ménage peut ou non acquérir ce panier de biens de référence est fondé sur les dépenses de consommation totales de tous les biens et services.

<sup>15</sup> On peut aussi évaluer les dépenses en termes réels à l'aide d'un indice du coût de la vie et construire une seule ligne de pauvreté.

<sup>16</sup> Cette approche est développée par Bidani, Ravallion [1994].

<sup>17</sup> McKay, Houeibib [1992].

d'achat accentue encore l'incertitude d'une telle approche<sup>18</sup>. Ces observations montrent l'énorme décalage entre les méthodologies précédemment exposées et l'approche adoptée en Mauritanie. Lors de l'interprétation des données, ces observations devront être gardées à l'esprit. Soulignons que pour des raisons de temps, les lignes de pauvreté précédemment décrites ont été maintenues dans la présente étude. Néanmoins, par la suite, des recherches approfondies ont montré la fragilité de cette approche<sup>19</sup>.

### C. La mesure de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est liée au problème d'agrégation. A cet égard, les indices de pauvreté développés par Foster, Greer et Thorbecke<sup>20</sup> — FGT — en 1984 sont les plus utilisés, dans la mesure où ils possèdent des propriétés intéressantes — décomposables en sous-groupes d'une population et additifs — dans l'optique de l'élaboration du profil de pauvreté. Bien que d'autres approches, susceptibles de résoudre le problème d'agrégation de la pauvreté et possédant les mêmes propriétés que les mesures FGT soient possibles, le présent rapport se limitera à l'exposé de ces dernières, les seules à être utilisées en

Mauritanie<sup>21</sup>.

En pratique, trois mesures de la pauvreté sont proposées. Premièrement, *l'incidence de la pauvreté* ou ratio de pauvreté —  $P_0$  —, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de ménages ou d'individus pauvres et le nombre total de ménages ou d'individus<sup>22</sup>. L'interprétation de cet indice ne pose pas problème. Par exemple, si  $P_0 = 0,30$ , cela signifie que 30 pour cent de la population est pauvre. Toutefois, cette mesure est indifférente à la position des individus ou des ménages par rapport à la ligne de pauvreté. De ce fait, cet indicateur n'est pas en mesure d'indiquer un recul du bien-être pour les individus déjà pauvres.

Deuxièmement, une meilleure mesure de la pauvreté consiste à appréhender la *profondeur de la pauvreté* —  $P_1$  —, c'est-à-dire l'écart par rapport à la ligne de pauvreté. De ce fait, on ne s'attache pas exclusivement au nombre de pauvres mais à l'étendue de la pauvreté. En effet, avec  $P_0$ , si un ménage ou un individu est très pauvre, il n'en sera pas tenu compte. Ainsi, la profondeur de la pauvreté appréhende l'écart proportionnel moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté, et on ne considère pas les revenus de ceux qui ne sont pas pauvres<sup>23</sup>. En d'autres termes, cet indice équivaut à la moyenne des écarts de revenu des pauvres exprimée en tant que fraction — pourcentage — de la ligne de pauvreté. De ce fait,  $P_1$  prend en compte le degré de pauvreté des pauvres, et reflète à la fois l'incidence de la pauvreté ( $H$ ) et son intensité ( $I$ )<sup>24</sup>. A cet égard, deux observations supplémentaires sont nécessaires. Tout d'abord, on peut déduire le rapport  $I = P_1/P_0$ , qui représente l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres en termes de la ligne de pauvreté. Par exemple, si  $P_0 = 0,30$  et  $P_1=0,1$ , on obtient  $I = 0,33$ . Cela signifie que l'écart entre la ligne de pauvreté et le revenu — ou la consommation — moyen des pauvres est de 33 pour cent de la ligne de pauvreté<sup>25</sup>. Ensuite,  $P_1$  mesure, sous des conditions de parfait ciblage de la pauvreté, le montant de revenu — ou de consommation — qui doit être transféré aux pauvres de manière à éradiquer complètement la

<sup>18</sup> Cependant, dans un premier temps, une évaluation rapide, fondée sur une consommation de riz équivalent à 2 300 calories par jour et par personne, permettait d'obtenir une ligne de pauvreté absolue très proche de celle qui est actuellement utilisée. Ce calcul est fondé sur les hypothèses suivantes : (i) la consommation essentielle est le riz ; (ii) le riz procure 3 600 calories par kilogramme ; (iii) le prix moyen du kilogramme de riz à Nouakchott est de 80 ouguiyas en 1996 ; (iv) la consommation non alimentaire équivaut en moyenne à 50 pour cent de la consommation alimentaire. De ce fait, un seuil de survie correspond à 27 983 UM par tête et par an —  $[(2400/3600)*365*80]*1,5=27\ 983\ UM$  —, tandis que le seuil de pauvreté est obtenu en multipliant le niveau de vie précédent par deux, soit 55 967 UM.

<sup>19</sup> Lachaud [1998]. On montre notamment que la ligne de pauvreté déterminée selon le coût des besoins de base correspond approximativement à ce qui considéré comme la pauvreté extrême. Dans ces conditions, la pauvreté monétaire évaluée dans la présente étude est surestimée.

<sup>20</sup> Foster, Greer, Thorbecke [1984]. Ces indices ont la forme générale suivante :  $P_\alpha = (1/n) \sum [(Z - R_i)/Z]^\alpha$ , avec :  $i = 1, \dots, q$ , où :  $Z$  = ligne de pauvreté ;  $R_i$  = revenu/dépense de la  $i$  ème personne — ou ménage — pauvre ;  $n$  = population totale ;  $q$  = nombre de personnes au-dessous de la ligne de pauvreté. Ainsi, cet indice calcule l'écart de revenu de chaque personne (ou ménage) pauvre en termes de la ligne de pauvreté, l'élève à la puissance  $\alpha$  et effectue la somme pour les individus — ou les ménages — pauvres. Le paramètre  $\alpha$  reflète le degré d'aversion pour la pauvreté et peut prendre différentes valeurs.  $P_\alpha$  est simplement la moyenne pour l'ensemble de la population d'une mesure individuelle de la pauvreté qui prend la valeur  $(1 - R_i/Z)^\alpha$  pour les pauvres et 0 pour les non pauvres.

<sup>21</sup> Notamment les indices de Watts et de Clark. Watts [1968], Sen [1976], Clark, Hemming, Ulph [1981]. Ces indices seront cependant présentés dans le cadre du présent rapport.

<sup>22</sup> Soit  $P_0 = q/n = H$ , avec  $n$  = nombre total de ménages ou d'individus et  $q$  = nombre de ménages ou d'individus pauvres.

<sup>23</sup>  $P_1 = (1/n) \sum [(Z - R_i)/Z] = HI$ , avec :  $i = 1..q$ . Le ratio d'écart de revenu est :  $I = (1/q) \sum [(Z - R_i)/Z]$ , avec  $i = 1..q$ .

<sup>24</sup> En outre, puisque les  $P_\alpha$  mesurent les écarts de pauvreté en proportion de la ligne de pauvreté, ils sont tous compris entre 0 et 1. Lorsque  $\alpha$  augmente,  $P_\alpha$  devient de plus en plus petit, si bien que  $P_{(\alpha-1)} > P_\alpha$  ; par exemple,  $P_0 > P_1$ .

<sup>25</sup> Par ailleurs, puisque  $(R_i/Z) = 1 - (Z - R_i)/Z$ , il s'ensuit que le revenu moyen des pauvres équivaut aux  $2/3$  [ $1 - 0,33 = 0,67$ ] de la ligne de pauvreté.

pauvreté<sup>26</sup>.

Troisièmement, en fait, P1 n'est sensible qu'à la situation de l'individu pauvre moyen, et ne tient pas compte de la sévérité de la pauvreté, c'est-à-dire de la distribution des revenus parmi les pauvres. Transférer du revenu du plus pauvre à un plus riche — mais encore pauvre — ne modifie pas P1 — H et I demeurent inchangés. Par conséquent, il s'agit d'accorder un poids plus important aux gains des plus pauvres, en donnant à  $\infty$  — coefficient de pondération exprimant les différentes distances individuelles — des valeurs supérieures à 1. Si  $\infty > 1$ , le transfert d'une unité monétaire des unités les plus pauvres à d'autres unités pauvres — mais moins pauvres — accroît l'indice de pauvreté. Ainsi, si  $\infty > 1$  on obtient une mesure de la pauvreté qui élève l'écart proportionnel précédent à une puissance  $\infty$  dont la valeur traduit le degré de préoccupation inhérent à cet écart. Généralement, on prendra  $\infty = 2$  pour exprimer *l'inégalité ou la sévérité de la pauvreté*. En définitive, l'intérêt des indices issus de la famille des mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke est de permettre à l'utilisateur de spécifier  $\infty$ , et par conséquent de sélectionner un indice qui reflète son aversion pour la pauvreté. L'interprétation des indices où  $\infty > 1$  est moins intuitive que pour P0 ou P1, mais les principes sont les mêmes. Une valeur de P2 de 0,15 pour A et de 0,30 pour B signifie une plus grande sévérité de la pauvreté pour B. L'intérêt de cette mesure est surtout sa faculté de ranger les distributions d'une meilleure manière que les approches alternatives, et non les nombres précis obtenus.

Ainsi, en Mauritanie, comme dans maints pays en développement, l'appréhension de la pauvreté monétaire sera appréhendée par les indicateurs qui viennent d'être exposés.

#### D. La dynamique de la pauvreté

En pratique, la mise en oeuvre des instruments d'analyse précédemment indiqués tend à focaliser la mesure de la pauvreté monétaire à un moment donné. Il en est ainsi à cause de la disponibilité des informations statistiques. Ainsi, jusqu'à présent, le profil de pauvreté mauritanien concernait la fin des années 1980 — 1988 et 1990<sup>27</sup>. Néanmoins, l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 1995-96 autorise un examen des

changements de la pauvreté dans le temps selon les divers groupes — régions, statut économique, etc. Le présent rapport exposera ultérieurement les enseignements d'une telle approche dans le cas de la Mauritanie.

En réalité, deux éléments d'analyse tendent à limiter la fécondité de cette procédure. Premièrement, sur un plan méthodologique, la comparabilité des données est incertaine, même si certaines précautions semblent avoir été prises<sup>28</sup>. Pour cette raison, les comparaisons de pauvreté avec des données non comparables donne lieu à un début de littérature intéressant<sup>29</sup>. Deuxièmement, cette approche de la dynamique de la pauvreté ne permet pas d'indiquer si les tendances observées concernent les *mêmes* ménages ou des ménages *différents*. Par conséquent, si le taux de pauvreté augmente, il est impossible d'attribuer cette évolution à de nouveaux pauvres, ou à l'existence d'un processus dynamique induisant des sorties et des entrées dans la pauvreté — le nombre d'entrées étant supérieur au nombre de sorties. Or, cette mobilité peut se révéler importante, comme l'attestent certaines études en Afrique<sup>30</sup>, et la distinction entre les deux phénomènes peut avoir des conséquences en termes de politique économique. En d'autres termes, il importe d'opérer la distinction entre la pauvreté chronique et la pauvreté conjoncturelle. Ainsi, dans le premier cas, des programmes de rehaussement des dotations en capital humain et physique, ou de transferts sociaux peuvent s'avérer indispensables, alors que dans le second cas, des compléments de ressources ou des appuis ponctuels sont seulement nécessaires pour aider les pauvres à sortir de leur situation.

En réalité, la distinction entre la pauvreté chronique et la pauvreté transitoire requiert des données de panel — les mêmes ménages sont enquêtés au cours de périodes différentes —, qui ne sont pas disponibles en Mauritanie. Dans ces conditions, l'appréhension de la dynamique de la pauvreté à partir des données de l'Office national de la statistique a une portée limitée.

## 2. Indicateurs non monétaires et pauvreté humaine

Les critiques formulées à l'encontre de l'approche de la pauvreté monétaire ont conduit à proposer une appréhension des manques en termes de

<sup>26</sup> Soit  $P1^*Z$ . Il est parfois appelé l'écart de pauvreté agrégé par tête. Par exemple, si  $P1=0,1$  cela signifie que si tous les membres de la population pauvres avaient en supplément 10 pour cent de la ligne de pauvreté, cela serait suffisant pour amener les pauvres au niveau de la ligne de pauvreté.

<sup>27</sup> Bien qu'aucun effort de comparaison n'est été systématiquement réalisé entre ces deux dates.

<sup>28</sup> Par exemple, les dépenses relatives à la construction n'ayant pas été collectées en 1988-89, elles ont été exclues de la dépense réelle de 1996. ONS [1997]. Mais, l'absence d'indice régional du coût de la vie hypothèque les comparaisons de pouvoir d'achat.

<sup>29</sup> Voir par exemple, Lanjouw, Lanjouw [1996].

<sup>30</sup> Grootaert, Kanbur [1995].

progrès social à l'aide d'indicateurs non monétaires.

### A. *Bien-être et indicateurs non monétaires*

L'une des critiques importantes formulées à l'encontre des mesures de la pauvreté précédemment exposées est fondée sur l'idée que ces dernières sont essentiellement des indicateurs "monétaires" du niveau de vie. De ce fait, les mesures de la pauvreté sous-tendent une conception trop étroite du bien-être, et il serait préférable d'utiliser des indicateurs "non monétaires", en particulier des indicateurs sociaux tels que l'espérance de vie, la mortalité infantile et l'analphabétisme. Cette observation, implicite dans la stratégie des besoins essentiels, est largement développée dans les différents rapports du Programme des nations unies pour le développement<sup>31</sup>. L'idée de base est que le processus de développement doit, en priorité, contribuer à rehausser les différentes dimensions de l'existence humaine, et, par conséquent, mettre l'accent sur le développement humain. Ce dernier signifie "l'élargissement des possibilités de choix tout autant que l'amélioration du bien-être matériel"<sup>32</sup>. De ce fait, la pauvreté implique "la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles reposent tout développement humain, telles que la chance de vie longue, saine, constructive, et de jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que la liberté, la dignité, le respect de soi-même et d'autrui"<sup>33</sup>. Par ailleurs, l'appréhension de la pauvreté en termes de développement humain s'inscrit dans une analyse en termes de capacités, dans la mesure où elle représente non seulement un état de privation, mais également un manque d'opportunités réelles qui limitent les possibilités de vie décente. Dans ces conditions, la pauvreté est censée représenter une absence de certaines capacités fonctionnelles élémentaires, matérielles — alimentation, etc. — et non matérielles — participation, association, etc. Dans une certaine mesure, cette approche réconcilie les pauvretés absolue et relative, puisque les capacités sont absolues, mais les biens nécessaires sont relatifs.

Dans ce contexte, il importe d'examiner si, en pratique, les mesures de la pauvreté monétaire doivent être abandonnées en faveur d'indicateurs non monétaires<sup>34</sup>. Il faut reconnaître que la consommation et le revenu peuvent être mesurés de différentes

façons, et qu'au cours des dernières années des progrès ont été réalisés pour obtenir des estimations plus exhaustives<sup>35</sup>. En fait, si en théorie on peut concevoir un concept monétaire de dépense ou de revenu très large, permettant de fournir une valeur monétaire exacte de quasiment tout concept de bien-être<sup>36</sup> — y compris les approches fondées sur l'utilité et les capacités —, dans la pratique, il faut reconnaître que, malgré les recherches récentes, les meilleurs indicateurs "monétaires" ou "non monétaires" sont insuffisants<sup>37</sup>. Dans ces conditions, il semble que la prise en compte d'indicateurs non monétaires puisse contribuer à identifier des aspects du bien-être omis par les mesures classiques du niveau de vie. Un exemple permet de fixer les idées. Les données d'enquêtes auprès des ménages ne permettent pas, en général, d'appréhender les inégalités au sein du ménage, puisque la consommation est enregistrée au niveau de ce dernier. De ce fait, malgré l'apport des modèles théoriques quant au fonctionnement des ménages, le modèle de décision unitaire prédomine. Par conséquent, la prise en considération de données supplémentaires — par exemple le statut nutritionnel des enfants, l'accès à l'éducation ou à la santé, etc. — s'avère indispensable.

### B. *Indicateurs multiples et pauvreté humaine*

Dans cette optique, il semble que la crédibilité d'une analyse des états sociaux nécessite une approche multidimensionnelle à l'aide d'un ensemble d'indicateurs. En particulier, il pourrait être opportun d'axer l'analyse autour de quatre séries d'indicateurs, chacun ayant un rôle bien défini<sup>38</sup> : (i) une mesure de la pauvreté monétaire, fondée sur les dépenses réelles par tête et couvrant tous les biens et services commercialisés ou provenant de sources hors marché ; (ii) des indicateurs d'accès à des biens non marchands pour lesquels des prix significatifs ne peuvent être attribués, tels que l'éducation ou la santé ; (iii) des indicateurs de disparités selon le genre ou la nutrition des enfants, et des indicateurs de distribution au sein des ménages ; (iv) des indicateurs relatifs à des caractéristiques personnelles agissant en tant que contraintes pour surmonter la pauvreté, par exemple le handicap physique. La présente étude s'inscrit dans

<sup>31</sup> PNUD [1997]. Cette idée est également développée par Sen [1987].

<sup>32</sup> PNUD [1997], p.16.

<sup>33</sup> PNUD [1997], p.16.

<sup>34</sup> Sur ce point, voir par exemple Ravallion [1995].

<sup>35</sup> Par exemple, en incluant dans les indicateurs de bien-être des valeurs imputées pour le logement ou les biens durables.

<sup>36</sup> Un tel concept devrait prendre en compte la valeur — à des prix appropriés — de tous les biens et services consommés, et être normalisé en fonction de différences du coût de la vie et de différences liées à la structure des besoins du ménage — pour des raisons démographiques, par exemple.

<sup>37</sup> Ravallion [1995].

<sup>38</sup> Ravallion [1995].

cette perspective.

Néanmoins, une difficulté subsiste : comment ordonner les états sociaux en présence d'indicateurs multiples ? L'agrégation est une possibilité s'il existe une base solide justifiant les relations entre les divers indicateurs. Précisément, le caractère multidimensionnel de la mesure du bien-être n'implique pas automatiquement l'addition des composantes, d'autant qu'une perte d'informations peut en résulter. Pour la politique économique, il peut être plus important de savoir qu'un groupe socio-économique X a des revenus élevés, mais a un faible accès à la santé ou à l'éducation, alors que l'inverse prévaut pour le groupe Y.

Dans ce contexte, une approche intéressante a été récemment proposée par le Programme des nations unies pour le développement, afin de permettre l'appréhension de la pauvreté humaine. Dans la mesure où cet indicateur sera utilisé dans le présent rapport, quelques observations permettront de fixer les idées<sup>39</sup>. Tout en reconnaissant que la pauvreté humaine recouvre des aspects difficiles à mesurer — notamment l'accès à certains droits politiques et sociaux — et qu'elle dépend du contexte — la nature de la pauvreté diffère quelque peu selon les pays en développement ou industrialisés —, *l'indicateur composite de la pauvreté humaine* — IPH — se propose de prendre en compte les déficits dans trois domaines jugés essentiels. Premièrement, les déficits en termes de longévité sont représentés par le pourcentage d'individus risquant de mourir avant l'âge de 40 ans. Deuxièmement, les manques dans le domaine de l'instruction sont mesurés par le pourcentage d'adultes analphabètes. Troisièmement, les déficits en termes de conditions de vie sont identifiés à l'aide d'un sous indicateur composite, lui-même constitué de trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable, le pourcentage de personnes privées d'accès aux services de santé et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. Il est à remarquer que cette dernière composante évite de recourir au critère du revenu compte tenu des difficultés inhérentes aux comparaisons internationales en la matière et de la plus grande disponibilité d'indicateurs non monétaires. Par ailleurs, afin d'ordonner les états sociaux, le Programme des nations unies pour le développement a choisi d'agrèger les différents indicateurs. A cet égard, l'un des problèmes importants à résoudre est celui de la substituabilité des composantes. Malgré le caractère technique de cette question, quelques observations permettront de fixer les idées. A cette fin, un élément de pondération  $\alpha$  a été introduit pour effectuer la moyenne des

indicateurs précédemment notés. Lorsque  $\alpha = 1$ , la substituabilité des sous indicateurs est infinie, et l'agrégat est obtenu en faisant la moyenne arithmétique des trois éléments. Inversement, lorsque  $\alpha = \infty$ , la substituabilité des sous indicateurs est nulle, ce qui implique que dans le cas de trois composantes ayant une valeur respective de 40, 25 et 50 pour cent, l'étendue globale de la pauvreté est simplement de 50 pour cent. Afin d'éviter ces deux extrêmes et aussi de donner davantage de poids aux domaines pour lesquels le dénuement est le plus important, on a retenu la valeur de  $\alpha = 3$ <sup>40</sup>. D'une certaine manière, l'IPH accorde autant d'importance à la profondeur — par exemple, 20 pour cent d'une population touchés par des manques dans les trois domaines à la fois — qu'à l'étendue — 60 pour cent concernés chacun par un seul type de déficit<sup>41</sup>.

### 3. Pauvreté, vulnérabilité et exclusion<sup>42</sup>

#### A. Vulnérabilité et exclusion

Le recours aux concepts de vulnérabilité et d'exclusion est cependant nécessaire pour mettre en évidence la fragilité spécifique de certains groupes sociaux au cours du processus de transition économique. Dans la mesure où ils sous-tendent, implicitement ou explicitement, certains développements du présent rapport, d'une part, et où ils entretiennent des rapports étroits avec la pauvreté, d'autre part, quelques observations apparaissent nécessaires.

En premier lieu, malgré la difficulté d'appréhender rigoureusement la vulnérabilité, l'une des approches possibles est de considérer que, sur un plan général, la vulnérabilité est inhérente à l'insécurité en termes de bien-être des individus, des ménages et des communautés dans le contexte d'un environnement mouvant<sup>43</sup>. En d'autres termes, les individus, les ménages ou les communautés sont vulnérables s'ils n'ont pas la capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger leur bien-être lorsqu'ils sont exposés à des événements externes défavorables. Quelles que soient l'origine — économique, social, politique, écologique, etc. — et la nature — cycle saisonnier, tendance de long terme

<sup>40</sup> On démontre que l'élasticité de substitution entre deux indicateurs élémentaires quelconques  $P_{(\alpha)}$  est constante et égale à  $1/(\alpha-1)$ . De ce fait, l'élasticité est égale à  $1/2$ . Cette valeur de  $\alpha$  est également adoptée pour assurer la cohérence avec l'indicateur sexospécifique de développement humain — ISDH.

<sup>41</sup> La formule de l'IPH est alors :  $[(P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha)/3]^{1/\alpha} = [(P_1^3 + P_2^3 + P_3^3)/3]^{1/3}$ .

<sup>42</sup> Cette partie est largement empruntée à Lachaud [1997a].

<sup>43</sup> Moser [1996].

<sup>39</sup> Voir l'annexe technique 1 de PNUD [1997].

— des chocs externes, la caractéristique majeure de la vulnérabilité est que les changements de l'environnement accroissent le risque de dégradation du niveau de vie.

Dans ce contexte, il existe des relations étroites entre la pauvreté et la vulnérabilité. En effet, il est probable que beaucoup de pauvres — notamment les ultra pauvres — sont vulnérables, précisément à cause de la faiblesse de leur niveau de vie. Cependant, les situations de pauvreté et de vulnérabilité ne se recoupent pas totalement. Ainsi, certains ménages peuvent être pauvres sans être vulnérables, alors que l'inverse peut prévaloir pour d'autres groupes sociaux. Par exemple, les agriculteurs de subsistance sont parmi les plus pauvres, mais ne sont pas nécessairement vulnérables s'ils ne sont pas affectés par les chocs externes ou s'ils peuvent s'adapter en termes de production et de consommation au changement des prix relatifs induit par l'ajustement. Par contre, maints employés du secteur public appartiennent à des ménages non pauvres mais demeurent vulnérables, compte tenu du processus de rationalisation de la dépense publique.

Sur un plan analytique et dans la perspective de mise en œuvre des politiques, l'observation précédente conduit à une conclusion importante. La prise en considération de la pauvreté monétaire est essentielle pour appréhender les manques en termes de progrès social, même s'il est parfois difficile d'opérer la distinction entre la pauvreté structurelle et la pauvreté conjoncturelle ou de spécifier, parmi les groupes pauvres, ceux qui sont vulnérables et ceux qui ne le sont pas. L'élaboration des profils de pauvreté s'inscrit dans cette perspective. Néanmoins, il importe de considérer d'autres groupes sociaux qui, bien que situés au-dessus de la ligne de pauvreté, sont particulièrement exposés à l'insécurité en termes de niveau de vie. Ainsi, l'analyse doit s'efforcer de repérer non seulement les situations de pauvreté, mais également l'incidence de la vulnérabilité. A cet égard, en termes d'analyse du marché du travail, ce cadre conceptuel présente un intérêt particulier<sup>44</sup>.

En deuxième lieu, l'analyse peut encore être enrichie en prenant en compte le concept d'exclusion sociale. Malgré la diversité des définitions, souvent divergentes et dépendantes du contexte sociétal dans lequel elles s'inscrivent, il semble utile d'opérer une distinction entre l'exclusion au niveau individuel et l'exclusion au niveau de la société<sup>45</sup>. Dans le premier cas, on considère qu'une personne ou un groupe est

exclu s'il est dans une situation socialement défavorisée, au même titre que l'est celui ou celle qui a un revenu insuffisant. A cet égard, il y a équivalence entre l'approche traditionnelle de la pauvreté précédemment décrite et celle de l'exclusion sociale. En fait, l'individu exclu n'est pas nécessairement seulement celui dont le niveau de vie matériel est insatisfaisant, mais aussi celui qui ne dispose pas d'un "capital social" suffisant pour établir des liens sociaux stables ou suffisamment intenses, grâce auxquels il pourra travailler dans des conditions acceptables, réaliser ses droits en tant que citoyen, etc. Par contre, l'exclusion sociale au niveau de la société met en évidence la responsabilité des institutions qui par leur structure et leur fonctionnement segmentent les marchés, discriminent et n'offrent pas les mêmes opportunités à tous les individus ou groupes<sup>46</sup>.

Dans ces conditions, sur un plan conceptuel, appréhender les problèmes sociaux en termes d'exclusion sociale présente plusieurs avantages<sup>47</sup>. Premièrement, le concept d'exclusion sociale est multidisciplinaire et multidimensionnel ; la notion d'exclusion englobe à la fois les droits sociaux et les privations matérielles. Deuxièmement, l'exclusion sociale peut décrire un état, mais son principal avantage est d'attirer l'attention sur les processus. Elle capture à la fois les situations de pauvreté et de privation, ainsi que les mécanismes qui sont à l'origine de ces dernières. Troisièmement, l'exclusion sociale focalise l'analyse sur les acteurs et les agents sociaux. A cet égard, un aspect important de l'exclusion sociale est d'identifier les acteurs et de comprendre les raisons de leur exclusion mutuelle<sup>48</sup>. Quatrièmement, l'exclusion peut être appréhendée à plusieurs niveaux : nations, régions, institutions, groupes sociaux, individus et le monde en général.

Dans les pays en développement, les formes d'exclusion sont probablement plus diversifiées que dans les pays industrialisés. Par conséquent, les dimensions de l'exclusion sont plus variées et sont susceptibles d'être appréhendées à quatre niveaux : (i) exclusion des niveaux de vie en termes de biens et services, privés et publics ; (ii) exclusion des moyens d'existence — travail et terre ; (iii) exclusion des droits sociaux — liberté d'organisation et

<sup>46</sup> Dans ce cas, ce sont les institutions qui sont les objets pertinents d'analyse et d'interventions pour la correction ou l'atténuation de situations socialement critiques ou défavorisées vécues par des individus ou des groupes.

<sup>47</sup> Rodgers, Gore, Figueiredo [1995]. Pour l'Afrique, voir Lachaud [1995].

<sup>48</sup> De ce fait, le passage au concept d'exclusion n'est ni simple ni linéaire, car il implique l'adoption d'une vision dynamique des processus sociaux reliés entre eux, et la prise en compte des acteurs et des dimensions sociales, institutionnelles et culturelles de la pauvreté.

<sup>44</sup> Lachaud [1994].

<sup>45</sup> Cette approche suit celle de l'Union européenne qui a adopté une définition combinant une certaine précision — rendant le concept opérationnel — avec un certain niveau d'abstraction — garantissant une certaine flexibilité d'interprétation et d'application.

d'expression, sécurité, dignité et identité ; (iv) exclusion par rapport au processus de développement — si ce dernier est organisé autour d'un secteur moderne limité, le développement lui-même créera des exclusions en même temps qu'il générera des inclusions<sup>49</sup>.

### B. *Vulnérabilité, pauvreté et actifs*

L'analyse précédente montre que les concepts de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion sociale peuvent parfois donner un éclairage quelque peu différent de la dimension sociale du développement. Ainsi, alors que la pauvreté est principalement axée sur l'appréhension du bien-être matériel des individus ou des ménages, l'identification de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale — tout comme la pauvreté humaine — offre l'opportunité de mettre l'accent sur les aspects non matériels du progrès social.

En réalité, les différentes options conceptuelles non seulement focalisent l'analyse sur des situations défavorables ou les risques en termes de bien-être, mais également sont susceptibles de suggérer les éléments qui pourraient être mis en œuvre pour résister à de tels événements. En d'autres termes, l'un des points communs aux diverses options conceptuelles est d'inciter l'identification des capacités de résistance des acteurs du développement, afin qu'ils soient en mesure de rehausser ou de maintenir leur niveau de bien-être face à la survenance d'événements adverses. Dans cette optique, l'ensemble des actifs réels et immatériels<sup>50</sup> que les individus, les ménages et les communautés peuvent mobiliser pour combattre la pauvreté, la vulnérabilité ou l'exclusion constituent des moyens de résistance. Par exemple, les pauvres manquent autant d'actifs — terre, capital humain, etc. — que de revenu. De même, la faible dotation des individus ou des groupes sociaux en termes d'éducation ou de santé affaiblit leur capacité de résistance face à des chocs hostiles. Certes, cette approche n'épuise pas la diversité des options conceptuelles précédemment présentées<sup>51</sup>. Néanmoins, appréhender l'insuffisance du progrès social en examinant les dotations des principaux actifs matériels et immatériels des individus, des ménages ou des communautés constitue une étape importante dans l'analyse du niveau et de la

stabilité du bien-être.

Dans ce contexte, il est possible d'identifier les actifs dont la pénurie affaiblit la capacité de résistance des individus ou des groupes sociaux<sup>52</sup>. Premièrement, au niveau individuel, la participation au marché du travail et le niveau des dotations en capital humain constituent probablement les éléments les plus efficaces pour combattre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale<sup>53</sup>. Deuxièmement, en ce qui concerne le ménage, deux types d'actifs productifs présentent un intérêt majeur. Tout d'abord, l'accès à la terre et le logement. Dans maints pays en développement, la pauvreté est corrélée avec l'absence de terre ou la possession de terres improductives. En outre, l'absence de droits de propriété accroît l'insécurité du bien-être. De même, l'habitat représente à la fois une dimension essentielle du développement humain durable et un actif productif<sup>54</sup>. Ensuite, les relations au sein du ménage peuvent être appréhendées comme un actif<sup>55</sup>. En effet, les individus sont insérés dans un système de relations sociales au niveau du ménage ou de la famille qui conditionne parfois la capacité de mobilisation des autres actifs<sup>56</sup>. Troisièmement, le capital social — normes, relations de confiance et réseaux qui facilitent la coopération bénéfique entre ménages — constitue également un actif susceptible de contribuer à stabiliser ou à rehausser le niveau de vie des ménages. Les transformations structurelles — notamment le processus migratoire et l'urbanisation — et la crise économique modifient probablement la nature des relations sociales entre communautés, soit en renforçant les relations de réciprocité, soit en

<sup>52</sup> A la suite de Moser [1996] et d'autres auteurs.

<sup>53</sup> Ainsi, pour le chef de ménage, la situation de chômage ou l'exercice d'un travail précaire est un déterminant important du faible niveau de vie. Par contre, l'élévation du taux d'activité des femmes dans le ménage contribue à rehausser le niveau de vie des ménages et à diversifier les sources de revenu. Par ailleurs, le moindre accès à l'éducation est non seulement un facteur de pauvreté en favorisant des points d'entrée précaires sur le marché du travail, mais également affaiblit la capacité de résistance à des changements environnementaux, en générant des profils de carrière où l'ascension sociale est très limitée. De la même manière, la précarité de l'accès à la santé et de l'environnement sanitaire limitent les opportunités en termes de capacité de travail.

<sup>54</sup> L'accès à un logement adéquat constitue un besoin de base permettant d'assurer la sécurité des individus et leur intégrité en termes de droits humains.

<sup>55</sup> Moser [1996].

<sup>56</sup> Ainsi, bien que les ménages, notamment en Afrique, soient surtout considérés comme une source de sécurité sociale informelle, compte tenu de l'importance de la redistribution interne, dans certains cas, le groupe social peut être source d'inégalités. De plus, les changements dans la composition des ménages peuvent être à l'origine d'un rehaussement du taux de dépendance, ce qui abaisse le bien-être par tête et accroît la vulnérabilité.

<sup>49</sup> Rodgers, Gore, Figueiredo [1995].

<sup>50</sup> Cette approche suit celle de Moser [1996].

<sup>51</sup> Par exemple, le concept d'exclusion sociale suggère une pluralité de modèles d'exclusion — rupture du lien social, spécialisation, monopole — où l'analyse des institutions sociales revêt une importance particulière. Or, l'approche fondée sur l'identification des actifs disponibles suggère davantage une fragilité sociale comme étant la résultante des comportements individuels et de l'échange — la spécialisation.

affaiblissant la coopération. Naturellement, l'accès à ces actifs peut être influencé par un ensemble de facteurs, et, dans le cas mauritanien, certains ont déjà été mis en évidence dans le premier rapport sur le développement humain durable.

La présente étude s'inscrit dans ce contexte conceptuel et méthodologique. Toutefois, la nature des informations disponibles conduit à privilégier l'appréhension des actifs tangibles — travail, éducation, santé et environnement sanitaire — en tant que déterminants de la pauvreté et de la vulnérabilité — et éventuellement de l'exclusion sociale.

### 3. *Dimensions de la pauvreté*

Dans le cadre de la présente étude, la pauvreté sera examinée successivement par rapport aux dimensions monétaire et non monétaire.

#### 1. **Les dimensions de la pauvreté monétaire**

Dans un premier temps, à partir de l'analyse des données de l'enquête intégrale de 1995-96<sup>57</sup>, les dimensions spatiale et économique de la pauvreté monétaire peuvent être mises en évidence<sup>58</sup>.

##### A. *Milieu, pauvreté et vulnérabilité*

##### 1. Ampleur de la pauvreté nationale

La dimension spatiale de la pauvreté monétaire est résumée au tableau 1. A cet égard, deux remarques préalables doivent être formulées. D'une part, la pauvreté est analysée *en termes de ménages*, dans la mesure où les informations sur les dépenses sont collectées uniquement au niveau du groupe. L'indication du niveau de pauvreté en termes d'individus suppose l'absence totale d'inégalité au sein des ménages, ce qui est loin d'être prouvé. Dans un ménage, des individus peuvent être pauvres et d'autres non pauvres. Toutefois, afin de préserver la possibilité de comparaison avec les résultats inhérents à l'Office national de la statistique, l'ampleur de la pauvreté en termes d'individus sera, la plupart du temps, mentionnée. D'autre part, la véracité des informations présentées au tableau 1 dépend, en particulier, des choix méthodologiques précédemment discutés — bien-être du ménage mesuré par la dépense totale par tête, absence d'économies

d'échelle dans le ménage<sup>59</sup>, ligne de pauvreté fondée sur un seuil de pauvreté international converti au taux de change, indice du coût de la vie de 80 pour cent dans les zones rurales, comparativement au milieu urbain<sup>60</sup>, base de sondage fondée sur le recensement de 1988. Ces deux éléments d'information doivent être gardés à l'esprit afin de mieux appréhender les commentaires relatifs à la pauvreté en Mauritanie.

On observe qu'en 1995-96, plus de quatre ménages sur dix — 40,7 pour cent des ménages, soit 50,0 pour cent des individus — sont dans l'incapacité d'obtenir un niveau de bien-être correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société — 53 841 UM par tête et par an. Par ailleurs, l'écart moyen de dépense des pauvres en termes de la ligne de pauvreté est de 14,4 pour cent, ce qui signifie que si tous les membres de la population pauvre avaient, en moyenne, des ressources supplémentaires par tête équivalentes à 14,4 pour cent de la ligne de pauvreté, cela serait suffisant pour les amener au niveau de cette dernière. En outre, la dépense moyenne des pauvres équivaut à 64,6 pour cent de la ligne de pauvreté<sup>61</sup>. S'agissant à présent de l'extrême pauvreté — seuil de 40 709 UM par tête et par an —, le tableau 1 indique qu'elle concerne plus du quart des ménages — 25,8 pour cent, soit 32,7 pour cent des individus. On note également que si tous les ménages concernés par l'extrême pauvreté disposaient, en moyenne, de ressources additionnelles par tête équivalentes à 8,3 pour cent de la ligne de d'extrême pauvreté, cette dernière disparaîtrait. Enfin, la dépense moyenne des ménages les plus démunis est d'environ les deux tiers de la ligne d'extrême pauvreté. Ces résultats sont relativement comparables à ce qui prévaut dans les pays de la sous-région, bien que la comparaison en termes de seuil national ait tendance à montrer une plus forte incidence de la pauvreté en Mauritanie — tableau 2. Par exemple, en 1994-95, plus du tiers — 34,6 pour cent — et environ un cinquième — 20,3 pour cent — des ménages étaient, respectivement, pauvres et ultra pauvres au Burkina Faso. A cet égard, on notera que cette configuration de la pauvreté implique que 44,5 et 27,8 pour cent des individus sont, respectivement, pauvres et ultra pauvres<sup>62</sup>. En fait, la prise en compte d'une ligne de pauvreté identique pour tous les pays, de un dollar par jour aux prix de 1985 et ajustée en fonction d'un taux de change assurant la parité des pouvoirs d'achat de la

<sup>59</sup> Sur ce point, une estimation rapide de la courbe d'Engel donne des résultats incohérents.

<sup>60</sup> En effet, l'enquête intégrale de 1995-96 n'a pas collecté les prix afin d'élaborer un indice du coût de la vie.

<sup>61</sup> Cette proportion, calculée par  $1-P1/P0$ , ne doit pas être confondue avec l'écart moyen entre la ligne de pauvreté et la dépense des pauvres, évaluée par  $P1/P0$ .

<sup>62</sup> Lachaud [1997c].

<sup>57</sup> On rappelle que, pour diverses raisons, toutes les données ne sont pas disponibles.

<sup>58</sup> La pauvreté selon le genre est examinée séparément.

consommation, montre que l'incidence de la pauvreté en Mauritanie est proche de celle de l'ensemble

**Tableau 1 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon la zone géographique et le milieu — Mauritanie 1996<sup>1</sup>**

Paramètre	FGT <sup>6</sup>						Mesures de Clark et col. <sup>3</sup> C <sub>B</sub>		Mesure de Watts W <sup>2</sup>	N (pon-déré)		
	Incidence (α=0)		Profondeur (α=1)		Intensité (α=2)		Ciblage <sup>5</sup>					
	Valeur — P0 (%)	Contribution <sup>4</sup>	Valeur — P1 (%)	Contribution <sup>4</sup>	Valeur — P2	Contribution <sup>4</sup>	α=1	α=2			B= 0,25	B= 0,50
<b>Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Nouakchott	14,4	9,9	9,9	6,2	3,1	4,3	0,21	0,04	0,23	0,88	3,95	959
<i>Nouak. habitat n. précaire</i> <sup>10</sup>	11,6	-	2,3	-	0,8	-	0,16	0,03	0,17	0,65	2,90	774
<i>Nouakchott habitat précaire</i> <sup>11</sup>	26,3	-	6,5	-	2,4	-	0,49	0,10	0,49	1,83	8,38	185
Villes Centre-Nord <sup>7</sup>	9,2	1,7	2,1	1,1	0,6	0,7	0,14	0,03	0,15	0,58	2,53	255
Villes Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	44,1	4,8	12,8	3,9	5,4	3,4	1,03	0,24	0,98	3,65	16,97	151
Villes du fleuve <sup>9</sup>	43,1	4,4	15,6	4,5	7,6	4,4	0,76	0,22	1,26	4,60	22,13	141
Rural Centre-Nord <sup>7</sup>	49,3	7,5	13,8	6,0	5,7	5,0	1,40	0,32	1,07	3,96	18,52	211
Rural Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	61,4	32,8	24,6	37,3	12,7	39,2	1,35	0,44	2,04	7,38	36,43	742
Rural fleuve <sup>9</sup>	56,7	38,9	21,1	41,1	10,8	43,1	1,37	0,39	1,76	6,33	31,42	954
<i>Ensemble rural</i>	57,7	79,2	21,7	84,3	11,0	87,2	1,36	0,40	1,79	6,48	31,94	1907
<i>Ensemble urbain</i>	19,2	20,8	5,1	15,7	2,0	12,8	0,28	0,06	0,39	1,45	6,72	1504
Ensemble	40,7	100,0	14,4	100,0	7,0	100,0	-	-	1,17	4,26	20,81	3413
<b>Pauvreté — Z1 = 40 709 UM par tête et par an</b>												
Nouakchott	5,4	5,9	1,1	3,7	0,3	2,5	0,08	0,01	0,08	0,30	1,34	959
<i>Nouak. habitat n. précaire</i> <sup>10</sup>	3,7	-	0,7	-	0,2	-	0,05	0,01	0,05	0,20	0,90	774
<i>Nouakchott habitat précaire</i> <sup>11</sup>	12,8	-	2,5	-	0,8	-	0,26	0,04	0,19	0,70	3,18	185
Villes Centre-Nord <sup>7</sup>	3,2	0,9	0,6	0,5	0,1	0,3	0,05	0,01	0,04	0,15	0,65	255
Villes Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	25,1	4,3	6,2	3,3	2,2	2,6	0,62	0,13	0,46	1,74	7,88	151
Villes du fleuve <sup>9</sup>	27,2	4,4	9,1	4,6	4,0	4,3	0,50	0,14	0,71	2,62	12,24	141
Rural Centre-Nord <sup>7</sup>	27,0	6,5	6,4	4,8	2,3	3,8	0,82	0,16	0,48	1,80	8,32	211
Rural Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	45,9	38,7	15,2	40,0	7,1	40,3	1,13	0,30	1,22	4,45	21,47	742
Rural fleuve <sup>9</sup>	36,2	39,2	12,7	43,1	6,3	46,2	0,90	0,25	1,04	3,78	18,42	954
<i>Ensemble rural</i>	38,9	84,5	13,0	87,9	6,1	90,4	0,98	0,26	1,05	3,82	18,49	1907
<i>Ensemble urbain</i>	9,1	15,5	2,3	12,1	0,8	9,6	0,14	0,03	0,17	0,63	2,90	1504
Ensemble	25,8	100,0	8,3	100,0	3,8	100,0	-	-	0,66	2,42	11,61	3413

(1) Toutes les mesures ont été multipliées par 100, sauf les indicateurs relatifs au ciblage ; (2) La mesure de la pauvreté de Watts a la forme générale :  $W = \int^z (\log z - \log x) f(x) dx$  ; (3) Les mesures de la pauvreté de Clark et col. ont la forme générale :  $C_B = 1/B \int^z [1 - (x/z)^B] f(x) dx$  ; (4) Contribution relative  $C_j$  ; (5) Indice de ciblage, dans l'hypothèse où les revenus augmentent proportionnellement selon les divers membres du groupe visé — ce qui signifie, qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage — évalué selon :  $[P_{j,(\alpha-1)}]/M_j$ , où  $M_j$  = dépense moyenne du groupe  $j$  ; (6) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke ; (7) Le Centre-Nord comprend les wilayas suivantes : Tiris-Zemmour, Adrar, Inchiri et Tagant ; (8) Le Sud-Sud-Est comprend les wilayas de Hodh Echarghi, Hod ElGharbi et Assaba ; (9) Le rural fleuve comprend les wilayas de Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha ; (10) Maison en pierres, ciment, appartement, chambre et studio ; (11) Tente, case, baraque, maison en banco.  
Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

**Tableau 2 : La pauvreté en Afrique subsaharienne au début des années 1990 — % individus<sup>1</sup>**

Paramètre	Année enquête	Seuil de pauvreté national			Seuil de pauvreté international		
		% < ligne de pauvreté — P0			Année enquête	% < 1\$ par jour - P0 -	Profondeur - P1 -
		Rural	Urbain	Ensemble			
Burkina Faso	1995	51,0	10,4	44,5	-	-	-
Cameroun	1984	32,4	44,0	40,0	-	-	-
Côte d'Ivoire	1995	47,1 <sup>2</sup>	17,4 <sup>3</sup>	33,9	1988	17,7	4,3
Ghana	1992	34,3	26,7	31,4	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	1991	26,3	12,4
Kenya	1992	46,4	29,3	42,2	1992	50,2	22,2
Mauritanie	1996	68,1	26,8	50,0	1988	31,4	15,2
Niger	-	-	-	-	1992	61,5	22,2
Nigéria	1992-93	36,4	30,4	34,1	1992-93	28,9	11,7
Sénégal	-	-	-	-	1991-92	54,0	25,5
Afrique subsaharienne	-	-	-	-	1993	39,0	15,3
Pays en développement	-	-	-	-	1993	32,0	-

(1) Afin d'assurer la compatibilité des données, la pauvreté est exprimée par rapport aux individus ; (2) Forêt Ouest. Dans la forêt et la savane, l'incidence de la pauvreté est de 38,2 et 43,6 pour cent, respectivement ; (3) Abidjan. Pour les autres villes, l'incidence est de 28,8 pour cent.  
Sources : Banque mondiale [1997] ; Lachaud [1997c] ; PNUD [1997] ; Institut national de la statistique [1996].

des pays en développement, et demeure légèrement inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

De plus, la profondeur de la pauvreté en Mauritanie correspond à celle qui prévaut en moyenne pour les

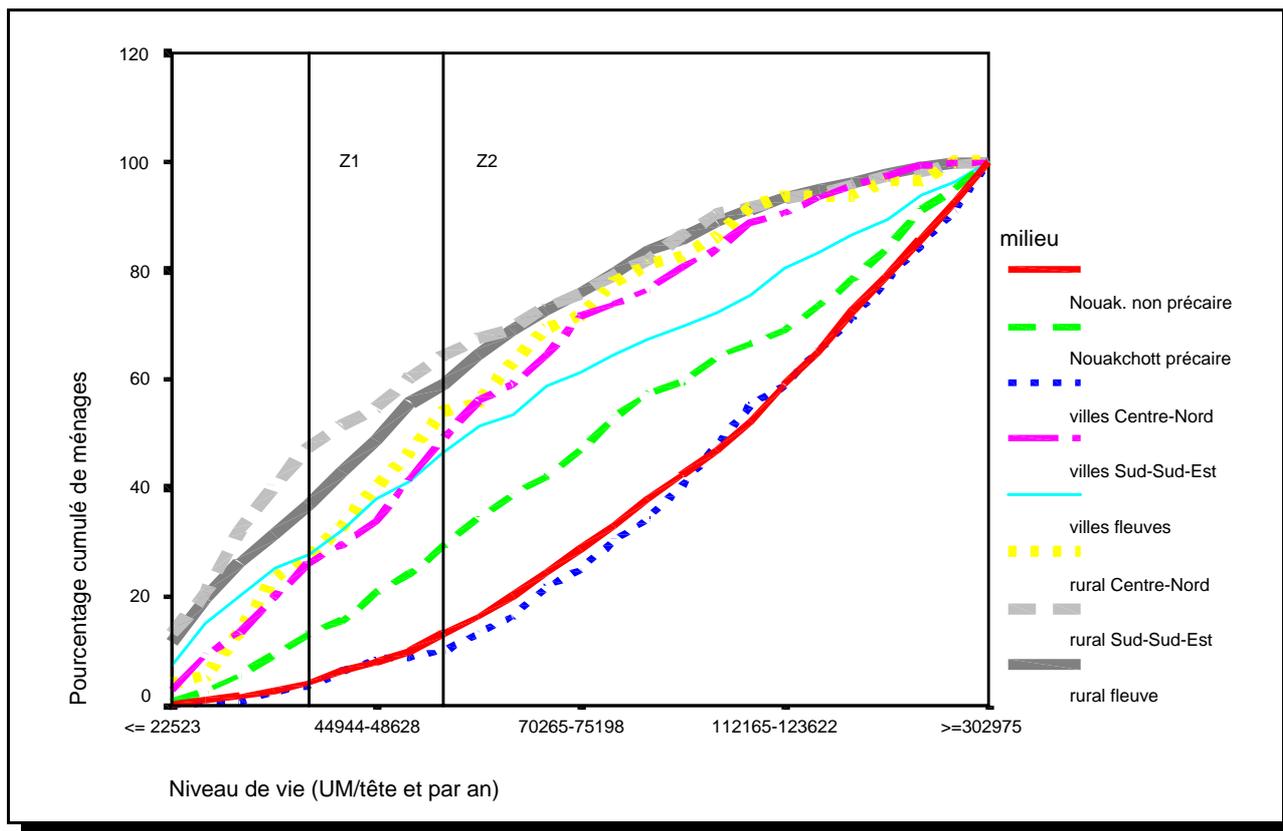


Figure 1 : Courbes d'incidence de la pauvreté selon le milieu — Mauritanie 1996

pays d’Afrique subsaharienne.

2. Pauvreté et milieux rural et urbain

En fait, la pauvreté est très inégalement répartie dans l’espace, phénomène qui devrait attirer l’attention des responsables de la politique économique et sociale. Ainsi, le tableau 1 indique que

57,7 pour cent des ménages ruraux sont pauvres — 68,1 pour cent des individus —, contre seulement 19,2 pour cent en milieu urbain — 26,8 pour cent des personnes. De même, la prise en compte de l’extrême pauvreté montre que cette dernière touche 38,9 et 9,1 pour cent des ménages, respectivement, ruraux et urbains. Dans ce contexte, selon que l’on considère l’incidence, la profondeur ou la gravité de la pauvreté, le milieu rural explique, d’une part, entre 79,2 et 87,2 pour cent de pauvreté nationale, et, d’autre part, entre 84,7 et 90,4 pour cent de l’extrême pauvreté. Toutes les autres mesures de la pauvreté conduisent à des conclusions similaires. On note d’ailleurs que la contribution relative à la pauvreté du secteur rural croît avec le coefficient d’aversion pour cette dernière — indiquant les préoccupations inhérentes aux distances individuelles —, ce qui signifie que l’inégalité parmi les pauvres ruraux est un problème sérieux. Par ailleurs, cette différenciation des niveaux de vie selon le milieu peut être mise en évidence par d’autres éléments d’analyse. Tout d’abord, les

dépenses réelles par tête sont deux fois plus élevées en milieu urbain que dans zones les rurales<sup>63</sup>. Ensuite, l’écart moyen de dépense des pauvres est de 21,7 pour cent de la ligne de pauvreté en milieu rural, contre 5,1 pour cent dans les agglomérations. S’agissant de l’extrême pauvreté, ces mêmes proportions sont, respectivement, de 13,0 et 2,3 pour cent. Enfin, la dépense moyenne des pauvres ruraux équivaut à 62,4 pour cent de la ligne de pauvreté, contre 73,4 pour cent pour les habitants des villes.

Sans aucun doute, la réduction de la pauvreté en Mauritanie exige une priorité des politiques nationales en direction du milieu rural, phénomène commun à maints pays d’Afrique subsaharienne. D’ailleurs, la forte migration rurale-urbaine qui prévaut aujourd’hui constitue un indicateur de la faiblesse du niveau de vie dans les campagnes. Ainsi, au cours de la période 1990-96, le taux de croissance annuel de la population a été de 5,6 pour cent dans les villes, mais seulement de 0,5 pour cent en milieu rural<sup>64</sup>. De ce fait, en 1996, 51,3 pour cent de la population mauritanienne est urbaine. Le tableau 1 fait apparaître des indicateurs de ciblage des politiques économiques, fondés sur l’idée que

<sup>63</sup> 60109 UM par tête et par an en milieu rural, contre 123 557 UM dans les zones urbaines, sous réserve de la validité du déflateur utilisé.

<sup>64</sup> Pourcentage calculé à partir des données de l’Office national de la statistique. Pour la même période, le taux de croissance annuel de la population totale est de 2,9 pour cent.

l'efficacité de la politique économique implique que les actions soient ciblées sur les ensembles — région, groupe socio-économique, etc. — pour lesquels l'accroissement du revenu aura la plus forte incidence en termes de réduction de la pauvreté au niveau national. Il s'agit d'une question complexe, car l'homogénéité des groupes est relative, ce qui implique l'existence de déperditions<sup>65</sup>. A cet égard, certains auteurs ont cherché à établir des ordres de priorité en termes de politique économique, en élaborant des règles de ciblage en fonction d'hypothèses alternatives<sup>66</sup>. Tout d'abord, si l'on suppose que les ressources injectées sont partagées également selon les divers membres du groupe visé<sup>67</sup>, on montre que la recherche d'un objectif  $P_\alpha$  minimum au niveau national implique des priorités selon les groupes en fonction des valeurs de  $P_{j, (\alpha-1)}$ . Par exemple, si  $\alpha=1$ , l'indicateur de ciblage est l'incidence de la pauvreté,  $P_0$ . En fait, dans la réalité, l'hypothèse alternative — les revenus augmentent proportionnellement<sup>68</sup> — est plus probable<sup>69</sup>. C'est cet indicateur qui est affiché au tableau 1. Il mesure l'impact sur la pauvreté du pays d'une augmentation de la dépense — ou du revenu — du groupe  $j$  bénéficiant aux individus du groupe en proportion de leur dépense actuelle. Naturellement, si les deux indices précédents aboutissent à classer prioritairement une catégorie donnée, les actions de politique économique devront être ciblées en priorité vers cette catégorie. Bien que ces indicateurs de ciblage soulèvent quelques difficiles problèmes de mise en oeuvre, ils présentent une certaine utilité en termes de politique économique. Ainsi, le tableau 1 met en évidence la nécessaire priorité de ciblage des politiques en direction du secteur rural, qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté ou de l'extrême pauvreté.

### 3. Pauvreté et régions

En réalité les données de l'enquête intégrale montrent une disparité de la pauvreté au sein des

milieux rural et urbain. Considérons, tout d'abord, les zones rurales. A cet égard, le tableau 1 et la figure 1 mettent nettement en évidence la faiblesse des niveaux de vie en termes monétaire de la région du Sud-Sud-Est, comparativement aux autres milieux ruraux<sup>70</sup>. En effet, dans cette région, 61,4 pour cent des ménages sont pauvres, contre 56,7 et 49,3 pour cent, respectivement, dans les régions du fleuve et du Centre-Nord<sup>71</sup>. C'est aussi dans la région du Sud-Sud-Est que l'extrême pauvreté est la plus répandue — 45,9 pour cent des ménages, contre 36,2 et 27,0 pour cent dans les régions du fleuve et du Centre-Nord. Toutes les mesures de la pauvreté conduisent à des observations comparables. En fait, les situations des régions du Sud-Sud-Est et du fleuve sont relativement comparables en termes de niveau de vie. Tout d'abord, la dépense moyenne des pauvres ruraux de ces deux régions équivaut à environ 60 pour cent de la ligne de pauvreté, contre plus de 70 pour cent pour la région du Centre-Nord, tandis que le niveau de bien-être exprimé en termes de dépenses par tête est quasi-identique<sup>72</sup> pour les deux premières, le Centre-Nord ayant un léger avantage — environ 12 pour cent. La prise en considération de l'extrême pauvreté confirme également les disparités entre ces deux groupes de régions. Par exemple, la dépense moyenne des pauvres du Sud-Sud-Est et du fleuve équivaut à environ les deux tiers de la ligne de pauvreté absolue, contre plus des trois quarts pour la région du Centre-Nord. Ensuite, compte tenu de l'importance de la population, ce sont les deux régions du Sud-Sud-Est et du fleuve qui contribuent le plus à la pauvreté nationale, respectivement, 32,8 à 39,2 pour cent et 39,8 à 43,1 pour cent, selon la mesure de la pauvreté adoptée. Or, le Centre-Nord, n'explique que 5 à 7 pour cent de la pauvreté nationale. D'ailleurs, le poids relatif précédent de ces régions en termes de pauvreté est comparable à celui qui prévaut en termes d'extrême pauvreté. Dans ces conditions, l'essentiel de la pauvreté — ou de l'extrême pauvreté — nationale — environ 70 pour cent — est expliquée par la précarité du niveau de vie dans les zones du Sud-Sud-Est et du fleuve. On observera aussi que la contribution à la pauvreté — ou à l'extrême pauvreté — croît avec le coefficient d'aversion pour la pauvreté pour les régions du Sud-Sud-Est et du fleuve,

<sup>65</sup> En d'autres termes, des riches et des pauvres d'une même catégorie peuvent bénéficier des nouvelles politiques économiques en termes d'investissement ou d'autres mesures visant à améliorer les revenus. Par conséquent, il s'agit de savoir comment sera répartie l'injection de ressources dans la catégorie, et quel sera l'impact sur la pauvreté.

<sup>66</sup> Kanbur [1990].

<sup>67</sup> Dans ce cas, le supplément est réparti de manière identique selon les pauvres et les non pauvres, ce qui est proportionnellement plus avantageux pour les pauvres.

<sup>68</sup> Cela signifie qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage.

<sup>69</sup> Dans ce cas, si l'objectif au niveau national est  $P_\alpha$ , le classement du groupe est indiqué par  $[P_{j, (\alpha-1)} - P_{j, (\alpha)}] / M_j$ , où  $M_j$  représente la dépense moyenne du groupe  $j$ .

<sup>70</sup> En fait, l'homogénéité des groupes est faible. L'analyse de variance indique que la variabilité inter-groupes n'explique que 18,5 pour cent de la variabilité de la dépense réelle.

<sup>71</sup> La répartition des wilayas par régions est indiquée aux notes 7 à 9 du tableau 1.

<sup>72</sup> Le niveau des dépenses par tête est le suivant : (i) rural Centre-Nord : 66 242 UM ; (ii) rural Sud-Sud-Est : 59 233 UM ; (iii) rural fleuve : 59 431 UM.

alors que l'inverse est constaté pour la région du Centre-Nord. Enfin, les indicateurs de ciblage indiquent que l'efficacité de la politique économique sera la plus forte — c'est-à-dire que l'accroissement du revenu aura la plus forte incidence en termes de réduction de la pauvreté au niveau national et que suite à l'injection de ressources, en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage — si des ressources additionnelles sont orientées vers les régions du Sud-Sud-Est et du fleuve.

#### 4. Pauvreté et milieu urbain

Bien que la pauvreté urbaine soit la moins répandue, le tableau 1 et la figure 1 soulignent l'ampleur des disparités selon les agglomérations. Tout d'abord, dans les villes de l'intérieur, on retrouve le clivage entre, d'une part, les villes du Centre-Nord, et, d'autre part, les villes du Sud-Sud-Est et du fleuve. Dans les premières, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est inférieure, respectivement, à 10 et 5 pour cent. Or, dans les secondes, plus de 40 pour cent des ménages sont pauvres — environ un quart des ménages sont extrêmement pauvres —, tandis que la dépense moyenne des pauvres urbains de ces deux types d'agglomération équivaut à environ 70 pour cent de la ligne de pauvreté, contre plus de 75 pour cent pour celles de la région du Centre-Nord. En outre, l'écart de niveau de bien-être, exprimé en termes de dépenses par tête, entre les villes du Centre-Nord, d'une part, et celles du Sud-Sud-Est et du fleuve, d'autre part, est, respectivement, de 112 et 62 pour cent. Bien que le poids économique de Nouadhibou accentue ces écarts de niveau de vie urbain, cette configuration de la pauvreté urbaine de l'intérieur est, dans une certaine mesure, le reflet de la précarité du développement rural et des disparités relatives de bien-être. La faiblesse des revenus en milieu rural a un impact évident en termes de dynamisme de l'économie urbaine.

Ensuite, des disparités apparaissent également en ce qui concerne la capitale, Nouakchott. En effet, les données de l'enquête intégrale ont permis d'opérer la distinction entre les zones à habitat non précaire — maison en pierres, ciment, appartement, chambre et studio — et précaire — tente, case, baraque, maison en banco. A cet égard, le tableau 1 montre nettement une accentuation de la pauvreté dans les zones à habitat précaire. En effet, dans ces dernières, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté parmi les ménages est respectivement, de 26,3 et 12,8 pour cent. Or, dans les zones à habitat non précaire, ces proportions ne sont que de, respectivement, 11,6 et 3,7 pour cent. De même, la dépense moyenne des ménages pauvres habitant les zones précaires de la

capitale équivaut à environ 75 pour cent de la ligne de pauvreté, contre plus de 80 pour cent pour celle des ménages pauvres des zones à habitat non précaire. Il est à remarquer également que la dépense moyenne par tête dans les dernières est supérieure de 25 pour cent environ, comparativement au niveau moyen de bien-être dans les quartiers défavorisés. Les indicateurs de ciblage, affichés au tableau 1, tant pour la pauvreté que pour l'extrême pauvreté, mettent en évidence la priorité d'action dans ces zones de la capitale.

#### 5. Pauvreté et wilayas

Les conclusions précédentes incitent à affiner l'analyse spatiale de la pauvreté en examinant cette dernière au niveau des wilayas. Malgré la faiblesse de l'échantillon, impliquant une incertitude des informations pour certaines wilayas, il peut être utile d'appréhender le niveau de vie selon ces dernières — tableau 3. A cet égard, l'analyse met en évidence quatre types de wilayas. Premièrement, quatre wilayas — Hodh ElGharbi, Assaba, Gorgol et Brakna — exhibent les taux de pauvreté et d'extrême monétaire les plus élevés : 60 à près de 75 pour cent pour le premier et 40 à près de 60 pour cent pour le second. En fait, c'est la wilaya d'Assaba qui est la plus touchée par la pauvreté en Mauritanie, 74,2 et 58,6 pour cent des ménages étant, respectivement, pauvres et extrêmement pauvres. Il est à remarquer que ces quatre wilayas se répartissent en proportion égale dans les deux régions les plus défavorisées en termes de niveau de vie, le fleuve et le Sud-Sud-Est. Deuxièmement, trois wilayas — Hodh Echarghi, Tagant et Guidimagha — englobent des ménages ayant une incidence de la pauvreté de 50 pour cent environ et de l'extrême pauvreté de l'ordre de 30-35 pour cent. Ces trois wilayas appartiennent aux trois grandes régions — Centre-Nord, Sud-Sud-Est et fleuve —, ce qui montre l'hétérogénéité des niveaux de vie au sein d'une région donnée. Troisièmement, trois autres wilayas — Trarza, Adrar et Tiris Zemmour — exhibent des ratios de pauvreté de l'ordre de 35 pour cent, et d'extrême pauvreté d'environ 15-20 pour cent. Deux de ces wilayas sont localisées dans le Centre-Nord, l'autre dans la région du fleuve. Quatrièmement, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté sont les plus faibles — 7 à 15 pour cent environ pour les premiers et 2 à 5 pour cent pour les seconds — dans les agglomérations — Nouadhibou, Nouakchott — ainsi que dans Nouakchott — ainsi que dans l'Inchiri<sup>73</sup>. Mais, on notera l'ampleur de la pauvreté est la plus faible —

<sup>73</sup> En fait, le résultat pour cette dernière wilaya est incertain, compte tenu du faible nombre de cas.

6,7 pour cent — à Nouadhibou. Sous les réserves précédemment mentionnées, cette typologie des wilayas en termes de pauvreté monétaire a plusieurs conséquences. Tout d'abord, il existe de fortes disparités de pauvreté monétaire selon les wilayas. Par exemple, l'incidence de la pauvreté parmi les ménages

**Tableau 3 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon la wilaya — Mauritanie 1996<sup>1</sup>**

Paramètre	FGT <sup>4</sup>								N (pondéré)
	Incidence ( $\alpha=0$ )		Profondeur ( $\alpha=1$ )		Intensité ( $\alpha=2$ )		Ciblage <sup>3</sup>		
	Valeur — P0 (%)	Contri- bution <sup>2</sup>	Valeur — P1 (%)	Contri- bution <sup>2</sup>	Valeur — P2	Contri- bution <sup>2</sup>	$\alpha =1$	$\alpha =2$	
<b>Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>									
Hodh Echarghi	48,5	14,1	17,3	14,3	8,1	13,7	0,94	0,28	404
Hodh ElGharbi	60,2	11,4	20,5	11,0	9,2	10,0	1,33	0,38	262
Assaba	74,2	12,1	34,6	16,0	20,0	18,8	2,52	0,93	226
Gorgol	71,1	18,2	28,7	20,9	15,9	23,6	1,60	0,49	357
Brakna	60,4	9,2	20,4	8,9	9,1	8,0	1,36	0,39	212
Trarza	37,1	8,0	12,2	7,5	6,0	7,5	0,82	0,21	301
Adrar	36,3	4,7	8,0	2,9	2,5	1,9	0,86	0,17	178
D.Nouadhibou	6,7	0,8	1,6	0,5	0,5	0,3	0,09	0,02	161
Tagant <sup>5</sup>	51,5	2,4	19,2	2,5	9,5	2,5	1,41	0,42	64
Guidimagha	48,4	7,8	18,0	8,2	9,0	8,4	1,33	0,39	225
Tiris Zemmour <sup>5</sup>	34,3	1,3	9,7	1,1	3,9	0,9	0,66	0,16	54
Inchiri <sup>5</sup>	10,0	0,1	2,8	0,1	0,8	0,0	0,11	0,03	9
Nouakchott	14,4	9,9	3,1	6,2	1,1	4,3	0,21	0,04	959
Ensemble	40,7	100,0	14,4	100,0	7,0	100,0	-	-	3411
<b>Pauvreté — Z1 = 40 709 UM par tête et par an</b>									
Hodh Echarghi	33,8	15,6	9,9	14,2	3,9	12,3	0,72	0,18	404
Hodh ElGharbi	41,6	12,4	10,8	10,1	4,1	8,3	1,03	0,23	262
Assaba	58,6	15,1	23,7	19,0	12,8	22,4	2,22	0,69	226
Gorgol	46,8	19,0	18,5	23,5	10,0	27,6	1,07	0,32	357
Brakna	40,0	9,6	10,7	8,0	4,1	6,7	1,00	0,22	212
Trarza	20,1	6,9	7,1	7,6	3,3	7,6	0,43	0,12	301
Adrar	15,3	3,1	2,5	1,6	0,6	0,8	0,39	0,06	178
D.Nouadhibou	2,6	0,5	0,5	0,3	0,1	0,1	0,04	0,01	161
Tagant <sup>5</sup>	36,6	2,6	11,4	2,6	5,0	2,5	1,10	0,28	64
Guidimagha	31,5	8,1	10,7	8,5	5,0	8,6	0,91	0,25	225
Tiris Zemmour <sup>5</sup>	18,8	1,1	4,2	0,8	1,6	0,7	0,39	0,07	54
Inchiri <sup>5</sup>	5,0	0,1	0,7	0,0	0,1	0,0	0,06	0,01	9
Nouakchott	5,4	5,9	1,1	3,7	0,3	2,5	0,08	0,10	959
Ensemble	25,8	100,0	8,3	100,0	3,8	100,0	-	-	3411

(1) Toutes les mesures ont été multipliées par 100, sauf les indicateurs relatifs au ciblage ; (2) Contribution relative  $C_{ij}$  ; (3) Indice de ciblage, dans l'hypothèse où les revenus augmentent proportionnellement selon les divers membres du groupe visé — ce qui signifie, qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage — évalué selon :  $[P_{j(\alpha-1)}]/M_j$ , où  $M_j$  = dépense moyenne du groupe  $j$  ; (4) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke ; (5) Valeur incertaine compte tenu de la faiblesse du nombre de cas.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

dans la wilaya d'Assaba est onze fois plus élevée que dans celle de Nouadhibou. De même, dans la première, la dépense moyenne des ménages pauvres équivaut à environ 50 pour cent de la ligne de pauvreté, contre plus de 75 pour cent dans la seconde. Ensuite, un différentiel important de niveau de vie prévaut au sein d'une même région. C'est le cas, par exemple, dans la région du fleuve lorsque l'on compare les wilayas de Trarza et du Gorgol. Dans cette dernière, le ratio de pauvreté en termes de ménages est deux fois plus important que dans la première, et la proportion des dépenses moyennes en termes de ligne de pauvreté est inférieure 60 pour cent

— 67 pour cent dans le Trarza. Enfin, en termes d'efficacité de la politique économique visant à réduire la pauvreté monétaire — sous les hypothèses précédemment indiquées —, logiquement, les actions devraient être prioritairement menées dans les wilayas suivantes, dans l'ordre décroissant des priorités : Assaba, Gorgol, Brakna, Tagant, Hodh ElGharbi, et Guidimagha. Néanmoins, les actions en faveur des zones périphériques des zones urbaines ne doivent pas être écartées.

Une telle configuration de la pauvreté spatiale — en grande partie cohérente avec le profil de

pauvreté élaboré à partir de l'enquête de 1990<sup>74</sup> — est, dans une certaine mesure, le reflet d'un différentiel de vulnérabilité et de potentialités économiques et d'infrastructures sociales, tant entre régions qu'au sein de ces dernières. Les régions du Sud-Sud-Est — ainsi que du Centre —, abritant la plus grande partie de la population nomade du pays, demeurent enclavées et vulnérables. Même si les activités agro-sylvo-pastorales sont plus importantes qu'au Nord, la sécheresse exacerbe l'exode rural et la dégradation du milieu. Beaucoup d'agriculteurs travaillent sur des terres enclavées, tandis que maints individus exercent des activités de survie le long de la "route de l'espoir". En fait, il existe des inégalités de niveau de vie au sein de cette région — la pauvreté des

---

<sup>74</sup> République islamique de Mauritanie [1994].

**Tableau 4 : Structure de la consommation selon la wilaya — Mauritanie 1996**

Paramètre	Dépenses totales (milliers UM/an)	Dépenses par tête (milliers UM/tête/an)	Dépenses alimentaires/tête (milliers UM/an)	Part des dépenses alimentaires/dépenses totales (%)	Dépenses céréales-farines/tête (milliers UM par an)	Part des dépenses de céréales-farines/dépenses totales (%)	Part des dépenses de céréales-farines/dépenses alimentaires (%)	N (pondéré)
Wilaya								
Hodh Echarghi	330,9	73,6	54,6	74,0	21,5	26,6	35,6	404
Hodh ElGharbi	297,8	53,6	40,1	74,7	12,1	23,4	31,4	262
Assaba	156,7	45,8	31,8	71,4	12,6	27,6	38,8	226
Gorgol	263,6	51,3	39,6	75,3	11,7	21,4	28,0	357
Brakna	293,6	57,1	45,5	79,7	15,2	27,0	34,0	212
Trarza	303,1	76,7	58,7	78,6	17,6	24,2	30,7	301
Adrar	326,4	87,9	70,4	82,0	24,9	31,2	37,8	178
D.Nouadhibou	533,7	147,8	87,9	60,2	19,0	14,5	24,2	161
Tagant <sup>1</sup>	229,3	65,3	44,0	67,3	17,1	26,9	41,1	64
Guidimagha	227,7	69,8	59,1	82,4	18,6	26,0	31,6	225
Tiris Zemmour <sup>1</sup>	370,0	88,3	53,0	63,3	18,1	24,1	36,9	54
Inchiri <sup>1</sup>	673,4	262,0	194,4	73,5	48,5	19,9	27,1	9
Nouakchott	540,2	131,7	78,4	60,1	19,4	16,5	27,5	959
Ensemble	366,0	88,0	59,7	70,9	17,7	22,4	31,4	3411

(1) Valeur incertaine compte tenu de la faiblesse du nombre de cas.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

cultivateurs, soumis aux aléas saisonniers et climatiques, contrastant quelque peu avec la situation plus favorable des éleveurs —, qui ne semblent pas remettre en cause la relative cohésion sociale. Les régions du fleuve, composées de groupes sociaux plus variés, se caractérisent par la prédominance de l'agriculture, souvent associée à l'élevage et à d'autres activités<sup>75</sup>. La sédentarisation y a été plus ancienne et les infrastructures sociales sont plus développées. Les agriculteurs qui pratiquent la culture irriguée et qui ont accès à des terres fertiles et à certains inputs, ont en général le niveau de vie le moins bas du milieu rural. Par contre, dans cette même région, ceux dont l'activité principale est la culture irriguée mais qui n'ont pas accès à des moyens de production suffisants ou ceux qui, dans les autres régions — Centre et Est —, pratiquent l'élevage et les cultures sous pluie, ont un niveau de vie très faible. S'agissant des régions du Nord, elles sont très affectées par la sécheresse, la dégradation de l'environnement et la crise des systèmes de production traditionnels — essentiellement centrés sur l'élevage et le maraîchage. Bien que la population peu nombreuse réduise l'étendue de la pauvreté, ces régions disposent d'un faible potentiel économique et d'infrastructures sociales réduites. Enfin, les zones périphériques des agglomérations urbaines abritent surtout les populations déplacées à cause de la sécheresse et des transformations sociales. Ces migrants, souvent installés temporairement et socialement peu intégrés, sont exposés à de nombreux aléas : prédominance des activités informelles de survie, chômage, manque d'infrastructures sociales,

faible accès à la santé et à l'eau, etc. Les quartiers à habitations précaires où l'incidence, la profondeur et la gravité de la pauvreté et de l'extrême pauvreté sont importantes — tableau 1 — abritent la majorité de ces populations.

Par ailleurs, il est à remarquer qu'un tel schéma de la pauvreté s'inscrit dans un contexte d'insécurité alimentaire. En effet, en Mauritanie, le taux de couverture de la production céréalière demeure faible — environ moins de 50 pour cent selon les périodes — et fluctue considérablement<sup>76</sup>. En outre, il existe une inégalité des schémas de production alimentaire selon les ménages et le milieu. Ainsi, en 1995-96, la dépense alimentaire moyenne des ménages pauvres, tant en milieu rural qu'en milieu urbain équivaut à environ 26 000 UM par an, soit environ 44 pour cent de la moyenne nationale. Mais, dans les zones rurales, la part des dépenses alimentaires dans la dépense totale des ménages est de 77,9 pour cent, contre 62,0 pour cent dans les zones urbaines, les proportions relatives moyennes variant peu au sein d'un milieu selon le niveau de vie. De plus, la proportion des dépenses de céréales par rapport aux dépenses alimentaires est de 33,3 et 28,9 pour cent, respectivement, en milieu rural et urbain, les variations du niveau de vie ayant peu d'influence sur cette proportion dans les campagnes, contrairement aux zones urbaines. Enfin, en milieu rural, les dépenses de céréales par tête des ménages pauvres équivalent à moins de 20 pour cent de celles inhérentes aux ménages non pauvres, cette proportion étant de 30 pour cent environ en milieu urbain. Dans une certaine mesure, l'incidence de la pauvreté dans

<sup>75</sup> Par exemple, la collecte et la vente de bois.

<sup>76</sup> La sécheresse de 1997 risque d'accroître le phénomène.

certaines régions et l'insécurité alimentaire sont liées. Les politiques visant à accroître la sécurité alimentaire concourent probablement à lutter contre la pauvreté.

A cet égard, le tableau 4, affichant la structure de la consommation, apporte quelques éléments d'information sur ce point — sous réserve de la validité des statistiques pour les wilayas comportant peu de ménages. On observe que les dépenses alimentaires par tête sont les plus faibles dans les wilayas où l'incidence de la pauvreté est la plus forte — Hodh ElGharbi, Assaba, Gorgol, Brakna et Tagant. Il en est de même pour les dépenses de céréales et farines par tête qui sont environ 50 pour cent inférieures à la moyenne nationale. En outre, dans ces mêmes wilayas, les dépenses de céréales et farines par rapport aux dépenses alimentaires tendent à être les plus élevées, notamment dans le Tagant et le Gorgol où elles sont de l'ordre de 40 pour cent, la moyenne nationale étant de 31,4 pour cent.

### *B. Statut économique, pauvreté et vulnérabilité*

L'emploi est l'un des actifs les plus importants dont la pénurie affaiblit la capacité de résistance des individus ou des groupes sociaux. De ce fait, la pauvreté monétaire des ménages est en grande partie le résultat de la participation des membres qui les composent au marché du travail. Examinons successivement la relation entre le statut économique des individus et la pauvreté, puis, plus spécifiquement, l'incidence du chômage sur cette dernière.

#### 1. Participation au marché du travail et pauvreté

L'examen de la relation entre la participation au marché du travail et la pauvreté appelle deux observations préalables. Tout d'abord, dans la mesure où l'on souhaite désagréger la mesure de la pauvreté, la stratification des groupes socio-économiques revêt une importance majeure. A cet égard, le processus de segmentation des groupes socio-économiques devrait être fonction d'une analyse a posteriori, et non, comme c'est le cas la plupart du temps, d'une approche a priori<sup>77</sup>. Malheureusement, dans le cas présent, compte tenu des informations disponibles et du contexte de l'étude, seule la seconde procédure peut être mise en oeuvre. Cela signifie que les groupes socio-économiques sont appréhendés en fonction d'une conception a priori de la structure du marché du travail au sens large, alors que les segments

homogènes de ce dernier sont largement inconnus. Néanmoins, à l'aide des données disponibles, on peut tenter de limiter les inconvénients d'une telle approche en introduisant le concept de vulnérabilité et en articulant les segments du marché du travail autour des notions de protection, de régularité et d'autonomie. De ce point de vue, la précarité du travail recouvre plusieurs aspects. Tout d'abord, il y a le degré de certitude de la continuité du travail. Les emplois précaires sont ceux qui ont un horizon de temps très court ou pour lesquels le risque de chômage est élevé. Le travail irrégulier appartient à cette catégorie. Ensuite, le mode de contrôle du travail doit être pris en compte. Moins forte est la sécurité du travail, moins le travailleur contrôle les conditions de travail, les salaires, etc. Enfin, intervient la protection, c'est-à-dire dans quelle mesure les individus sont protégés par les lois, l'organisation collective, les coutumes, et ont accès à la protection sociale. Evidemment, la précarité de ces formes atypiques de travail varie énormément.

Dans le cas mauritanien, ce processus de stratification conduit à distinguer les formes de travail suivantes, fondées sur l'activité principale des 12 derniers mois, mais encore exercée au moment de l'enquête. Premièrement, on peut opérer la distinction entre les salariés protégés et les salariés non protégés. Le critère de distinction est l'existence d'un contrat de travail écrit, d'une part, et de congés de maladie, de congés payés, de retraite, de soins médicaux ou d'autres avantages sociaux, d'autre part. Les salariés non protégés ne bénéficient pas d'une telle protection. Certes, on peut penser que cette distinction recoupe le clivage entre les secteurs public et privé. En fait, on observe que 88,9 pour cent des salariés protégés appartiennent au secteur public — administration et entreprises —, mais qu'au sein de ce dernier, environ un tiers sont exclus des avantages précédemment indiqués. Par ailleurs, près de la moitié des salariés non protégés travaillent pour une personne ou un ménage. Deuxièmement, les travailleurs indépendants non agricoles ont été distingués en fonction de leur localisation spatiale, bien qu'il ait été probablement plus opportun de mettre en évidence, au sein de chaque milieu, le clivage entre les entreprises involutives et les entreprises évolutives<sup>78</sup>. Troisièmement, dans le secteur rural, il a été uniquement possible de séparer les agriculteurs des éleveurs, alors qu'une distinction entre l'agriculture progressive et l'agriculture de subsistance eut été plus opportune<sup>79</sup>. Quatrièmement, les autres actifs ont été

<sup>78</sup> Le module de l'enquête intégrale sur les entreprises non agricoles n'était pas disponible.

<sup>79</sup> Le module de l'enquête intégrale sur les entreprises agricoles n'était pas disponible.

<sup>77</sup> Voir Lachaud [1994] pour une approche a posteriori.

**Tableau 5 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon le statut économique du chef de ménage — 10 ans et plus — Mauritanie 1996<sup>1</sup>**

Paramètre	FGT <sup>6</sup>						Mesures de Clark et col. <sup>3</sup> C <sub>B</sub>		Mesure de Watts W <sup>2</sup>	N (pon-déré)		
	Incidence (α=0)		Profondeur (α=1)		Intensité (α=2)		Ciblage <sup>5</sup>					
	Valeur — P0 (%)	Con-tribu-tion <sup>4</sup>	Valeur — P1 (%)	Con-tribu-tion <sup>4</sup>	Valeur — P2 (%)	Con-tribu-tion <sup>4</sup>	α =1	α =2			B= 0,25	B= 0,50
<b>Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Salarié protégé	19,7	3,4	4,4	2,2	1,5	1,5	0,28	0,05	0,32	1,22	5,48	241
Salarié non protégé	25,9	6,8	9,6	7,1	4,8	7,2	0,38	0,11	0,79	2,85	14,06	362
Indépendant non agricole urbain	21,7	4,3	5,9	3,3	2,5	2,8	0,32	0,07	0,46	1,69	7,90	275
Indépendant non agricole rural	54,4	6,4	21,0	7,3	11,5	8,2	1,16	0,35	1,80	6,42	32,80	170
Agriculteur	63,2	24,9	24,6	27,6	13,2	30,1	1,42	0,42	2,08	7,47	37,48	548
Éleveur	59,7	3,2	20,9	3,2	9,7	3,1	1,12	0,32	1,66	6,11	29,18	76
Autres actifs	50,3	12,0	19,8	13,4	10,1	13,9	0,82	0,26	1,63	5,91	29,08	331
Chômeurs	22,8	2,5	6,4	2,0	2,6	1,6	0,35	0,08	0,49	1,82	8,47	153
Inactifs	40,3	36,4	13,3	34,0	6,1	31,6	0,83	0,22	1,05	3,87	18,44	1255
Ensemble	40,7	100,0	14,4	100,0	7,0	100,0	-	-	1,17	4,26	20,81	3411
<b>Pauvreté — Z1 = 40 709 UM par tête et par an</b>												
Salarié protégé	8,2	2,3	1,6	1,4	0,4	0,8	0,12	0,02	0,11	0,43	1,87	241
Salarié non protégé	17,0	7,0	5,4	6,9	2,7	7,4	0,27	0,06	0,44	1,60	7,84	362
Indépendant non agricole urbain	10,2	3,2	2,7	2,7	1,1	2,4	0,15	0,03	0,21	0,78	3,63	275
Indépendant non agricole rural	35,8	6,9	13,6	8,3	7,1	9,3	0,82	0,24	1,15	4,12	20,71	170
Agriculteur	43,6	27,2	15,6	30,3	7,9	33,3	1,03	0,28	1,28	4,65	22,84	548
Éleveur	37,9	3,3	11,2	3,0	4,9	2,9	0,77	0,18	0,87	3,22	15,10	76
Autres actifs	36,5	13,7	12,0	14,1	5,6	14,2	0,65	0,17	0,96	3,52	16,91	331
Chômeurs	12,2	2,1	2,8	1,5	1,0	1,2	0,20	0,04	0,21	0,78	3,60	153
Inactifs	24,0	34,3	7,1	31,8	2,9	28,4	0,52	0,13	0,55	2,04	9,54	1255
Ensemble	25,8	100,0	8,3	100,0	3,8	100,0	-	-	0,66	2,42	11,61	3411

(1) Toutes les mesures ont été multipliées par 100, sauf les indicateurs relatifs au ciblage ; (2) La mesure de la pauvreté de Watts a la forme générale :  $W = \int (\log z - \log x) f(x) dx$  ; (3) Les mesures de la pauvreté de Clark et col. ont la forme générale :  $C_B = 1/B \int [1 - (x/z)^B] f(x) dx$  ; (4) Contribution relative C<sub>B</sub> ; (5) Indice de ciblage, dans l'hypothèse où les revenus augmentent proportionnellement selon les divers membres du groupe visé — ce qui signifie, qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage — évalué selon :  $[P_{j(\alpha-1)}]/M_j$ , où M<sub>j</sub> = dépense moyenne du groupe j ; (6) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

déterminés généralement par solde. En fait, il s'agit, la plupart du temps, d'aides familiaux non rémunérés et d'apprentis. Cinquièmement, les chômeurs sont constitués par les personnes qui au cours des *sept derniers jours* n'ont pas eu d'emploi, étaient disponibles pour un travail et ont effectué des recherches actives pour en trouver un. Finalement, les inactifs ont été déterminés par différence<sup>80</sup>.

Ensuite, l'examen de la répartition des actifs selon le milieu et le sexe montre que : (i) 81,3 pour cent des salariés protégés et 69,7 pour cent des salariés non protégés sont localisés en milieu urbain ; (ii) près des deux tiers des salariés protégés ou non protégés sont des hommes ; (iii) environ 70 pour cent des travailleurs indépendants urbains ou ruraux sont des hommes ; (iv) les agriculteurs et les éleveurs sont essentiellement localisés dans les zones rurales, et plus de 80 pour cent sont des hommes ; (v) les autres actifs — la plupart du temps des aides familiaux — travaillent essentiellement dans les campagnes — 85,2 pour cent — où un peu plus de la moitié sont des hommes — contre les trois quarts dans les zones

urbaines ; (vi) les salariés représentent 22,9 pour cent de la population occupée — 48,2 et 9,3 pour cent, respectivement, en milieu urbain et rural —, alors que la part des travailleurs familiaux est de 41,6 — 54,6 et 17,6 pour cent, respectivement, dans les campagnes et dans les villes. Ces deux remarques préliminaires doivent être gardées à l'esprit lors de l'analyse du lien entre le marché du travail et la pauvreté.

L'analyse de la pauvreté selon les groupes socio-économiques appelle plusieurs observations. Premièrement, la prise en considération des groupes socio-économiques fait apparaître à nouveau le clivage rural-urbain en termes de niveau de vie — tableau 5 et figure 2. L'ampleur de la pauvreté et de l'extrême pauvreté parmi les ménages est d'autant plus grande que ces derniers ont à leur tête une personne ayant le statut d'agriculteur, d'éleveur, de travailleur indépendant en milieu rural ou d'autres actifs — aides familiaux. Or, comme cela a été précédemment indiqué, plus de huit individus sur dix exercent une activité de ce type en milieu rural. Toutes les mesures de la pauvreté concourent à cette conclusion.

<sup>80</sup> Certains contrôles montrent que les catégories précédentes sont parfois incertaines, le questionnaire relatif à la participation au marché du travail étant conceptuellement faible.

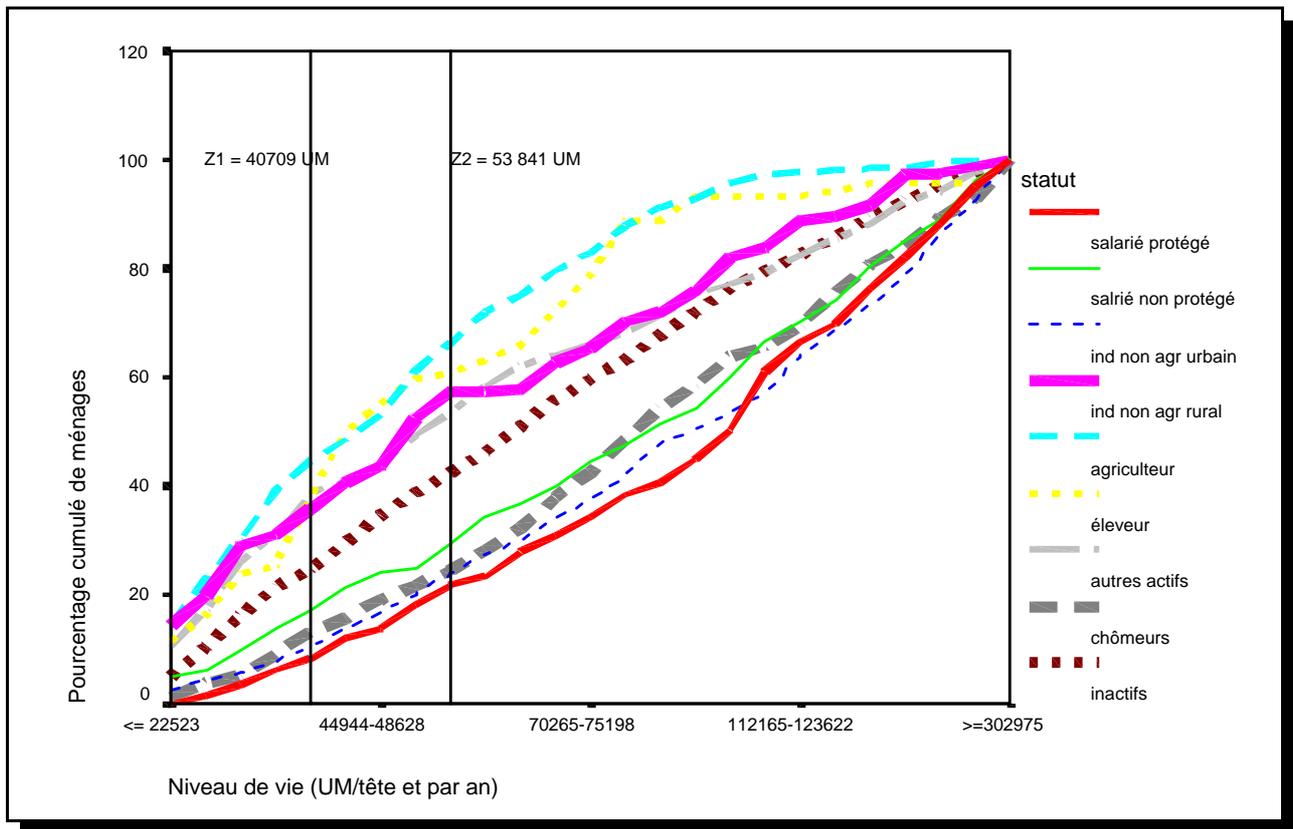


Figure 2 : Courbes d'incidence de la pauvreté selon le statut socio-économique — Mauritanie 1996

Deuxièmement, en fait, il est possible de distinguer trois groupes de ménages en fonction du statut économique de celui qui est à leur tête. Tout d'abord, dans les ménages dont le chef a l'un des statuts précédents — agriculteur, éleveur, travailleur indépendant en milieu rural ou autre actif — l'incidence de la pauvreté parmi les ménages est relativement élevée, entre 50 et près de 65 pour cent — entre 60 et 70 pour cent en termes d'individus. La dépense moyenne par tête des ménages pauvres — et extrêmement pauvres — équivaut à 60-65 pour cent de la ligne de pauvreté — ou de la ligne d'extrême pauvreté. Ce groupe contribue à 46,5 pour cent de la pauvreté nationale lorsque l'incidence de cette dernière est prise en compte. Néanmoins, au sein de ce groupe, les agriculteurs sont relativement plus défavorisés — 63,2 et 43,6 pour cent des ménages sont, respectivement, pauvres et ultra pauvres — 71,5 et 52,1 pour cent des individus. Par ailleurs, leur contribution relative à la pauvreté croît avec le coefficient d'aversion pour la pauvreté, ce qui signifie que l'inégalité des dépenses constitue un problème préoccupant. Ensuite, un deuxième groupe est constitué par les ménages gérés par un inactif. L'incidence de la pauvreté dans les ménages ayant à leur tête un inactif est comparable à la moyenne nationale — 40,3 pour cent, et 48,2 pour cent en termes de personnes —, tandis que la part des dépenses moyennes équivaut au deux tiers du seuil de pauvreté. Les ménages ayant à leur tête un inactif

contribue au tiers de la pauvreté en Mauritanie. Enfin, une troisième catégorie regroupe les ménages dont le chef est chômeur, salarié ou indépendant non agricole urbain. L'incidence de la pauvreté dans les ménages de ce groupe est comprise entre 20 et 25 pour cent, tandis que les disparités par rapport à l'extrême pauvreté sont plus prononcées — entre 8 et 17 pour cent. Les ménages de ce groupe expliquent environ 15 pour cent de la pauvreté nationale ou de l'extrême pauvreté. En réalité, une certaine hétérogénéité de ce groupe apparaît lorsque l'on considère certaines mesures de la pauvreté ou de l'extrême pauvreté. En effet, au sein de ce groupe, la situation des ménages dont le chef est salarié non protégé est la plus précaire. D'une part, la gravité de la pauvreté est quatre fois plus élevée parmi les salariés non protégés que parmi les salariés protégés, alors que le ratio de pauvreté de ces deux catégories est relativement comparable — 25,9 et 19,7 pour cent, respectivement. D'autre part, l'incidence de l'extrême pauvreté est deux fois plus forte dans les ménages gérés par une personne ayant le statut de salarié non protégé que dans ceux dont le chef est un employé protégé. Dans ce contexte, il est à remarquer que le plus haut niveau de vie des ménages gérés par un travailleur indépendant urbain, comparativement à ceux ayant à leur tête un salarié non protégé est dû, en partie, à la faiblesse conceptuelle de la stratification des groupes socio-économiques. Il est probable que parmi les travailleurs indépendants urbains, beaucoup — peut-

être la majorité — ont un travail précaire induisant un niveau de bien-être comparable à celui des ménages gérés par un employé non protégé. Quoiqu'il en soit, la présente analyse montre que l'absence de protection sur le marché du travail est une source de vulnérabilité en termes de niveau de vie.

Troisièmement, une analyse économétrique de la relation entre la dépense par tête et un ensemble de variables indépendantes relatives au chef de ménage — statut du travail, instruction, âge, sexe et localisation géographique — et à certaines caractéristiques du ménage — taille et pourcentage de personnes employées par ménage — aboutit aux principaux résultats suivants. Tout d'abord, on observe que se sont les variables inhérentes au statut du travail du chef de ménage, à la taille du ménage et au taux d'emploi dans le ménage qui expliquent le plus la variabilité du niveau de vie en Mauritanie. En fait, les *écarts nets* de niveau de vie selon les groupes socio-économiques demeurent faibles. Alors que les écarts nets de bien-être — c'est-à-dire lorsque l'on contrôle par les autres paramètres — entre les salariés et les indépendants non agricoles ne sont pas significatifs, toutes choses égales par ailleurs, le fait pour le chef de ménage de passer de la situation de travailleur salarié protégé à celle d'agriculteur diminue la dépense par personne du groupe de 11,7 pour cent. De même, on observe que, toutes choses étant égales par ailleurs, le fait pour le chef de ménage d'être chômeur ou inactif pénalise la dépense par tête du ménage de 14,5 et 19,6 pour cent par rapport à une situation de travailleur salarié protégé. Ensuite, le rôle des autres variables significatives est intéressant à souligner. L'effet de l'éducation générale du chef de ménage sur le niveau de vie de ce dernier est important. Par exemple, les ménages dont le chef a accédé à l'enseignement secondaire ou supérieur ont une dépense par tête supérieure de près de 50 pour cent par rapport à ceux ayant à leur tête une personne sans instruction, toutes choses égales par ailleurs. La dimension des ménages est inversement corrélée à la dépense par tête. Une personne supplémentaire dans le ménage réduit le niveau de vie de 12,1 pour cent, et, contre toute attente, un membre supplémentaire du groupe employé l'élève de 0,2 pour cent. En moyenne, les ménages gérés par un homme ont des dépenses par tête supérieures de 6,7 pour cent à ceux dont le chef est une femme. Enfin, lorsque l'on contrôle par l'ensemble des facteurs précédemment indiqués, on constate que les ménages ruraux ont, en moyenne, un niveau de vie 47,0 pour cent plus faible que les ménages urbains.

Quatrièmement, l'analyse précédente et l'examen des indicateurs de ciblage montrent nettement que des actions en faveur des ménages appartenant au premier groupe sont susceptibles de réduire le plus la pauvreté nationale, si l'on admet les

hypothèses précédemment formulées. En particulier, l'appui aux agriculteurs et la dynamisation des petites entreprises non agricoles en milieu rural, surtout dans les régions du fleuve et du Sud-Sud-Est, aura la plus forte incidence en termes de réduction de la pauvreté au niveau national. Néanmoins, le poids de ménages dont le chef est inactif dans la pauvreté en Mauritanie appelle probablement un renforcement des programmes sociaux spécifiques en direction de groupes particuliers, le taux de couverture de la sécurité sociale formelle étant très faible.

## 2. Chômage et pauvreté

La relation entre le chômage et la pauvreté peut être explorée selon deux approches, l'une descriptive, l'autre analytique. Dans le cas de la présente étude, seule la première approche sera explicitement présentée. A cet égard, le tableau 6, qui met en parallèle les taux de chômage selon le milieu, le niveau de vie et le statut matrimonial, appelle plusieurs commentaires.

Premièrement, au niveau du pays, en 1996, le taux de chômage déclaré, appréhendé par rapport à la période de référence des sept derniers jours, est de 9,5 pour cent de la population active. En fait, on observe de fortes disparités selon le milieu, le statut matrimonial des individus et le niveau de vie. Ainsi, il apparaît que l'incidence du chômage est deux fois et demi plus faible dans les ménages pauvres que dans les ménages aisés — 5,7 et 14,3 pour cent, respectivement. Ce résultat s'explique essentiellement par le faible taux de chômage qui prévaut en milieu rural où est concentrée la plus grande partie de la population active. En effet, le taux de chômage en milieu rural est de 2,1 pour cent, contre 20,7 pour cent dans les villes — 24,4 pour cent à Nouakchott. Cette tendance prévaut quelle que soit la situation matrimoniale des individus.

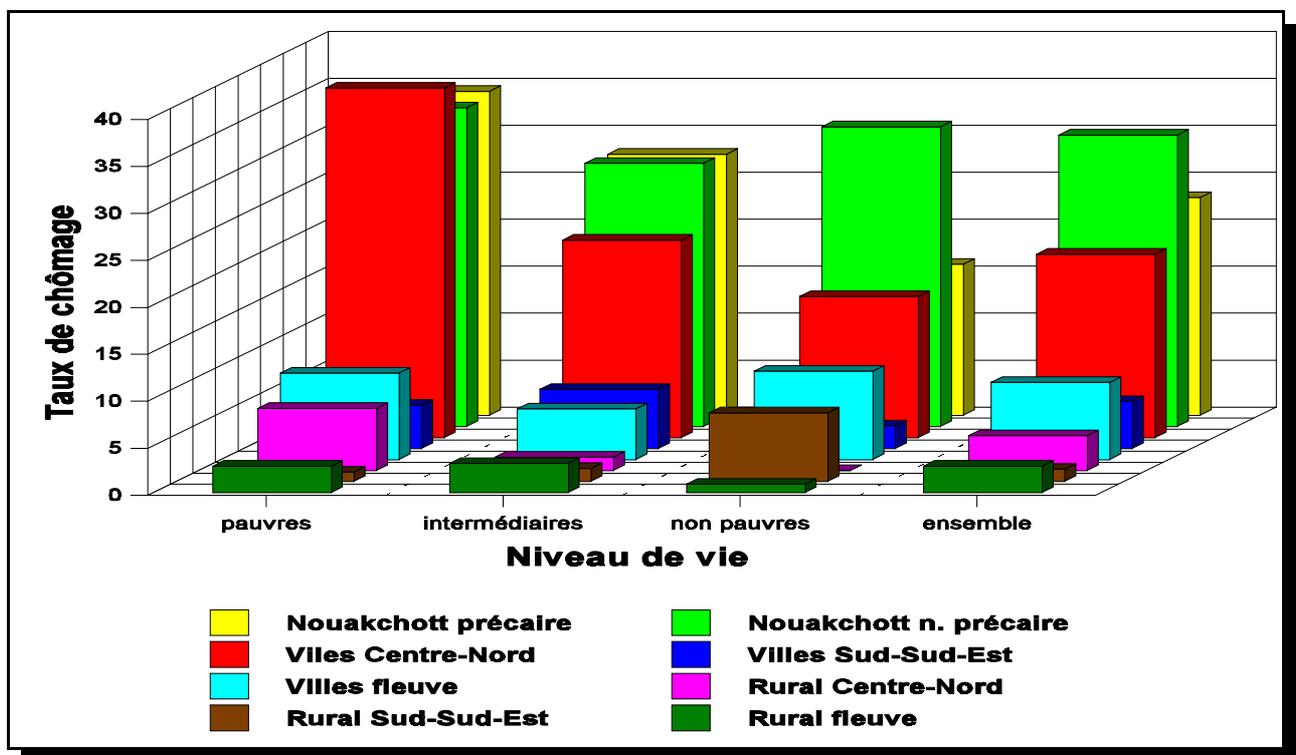
Deuxièmement, en réalité, la prise en considération du milieu urbain modifie sensiblement l'appréhension de la relation entre la pauvreté et le chômage. Pour l'ensemble du milieu urbain, il existe une relation inverse entre chômage et pauvreté. L'exclusion du marché du travail urbain touche 23,3 pour cent de la population active pauvre, contre 16,5 pour cent de celle qui est localisée dans les ménages non pauvres. Par ailleurs, le tableau 6 indique que cette relation inverse est accentuée lorsque l'on prend en compte la capitale. En effet, à Nouakchott, le taux de chômage est de 24,4 et 17,7 pour cent, respectivement, pour les plus démunis et les plus aisés, ce qui signifie que dans les petites villes du milieu rural, la relation entre la pauvreté et le chômage diffère de celle qui prévaut dans ce dernier. Ainsi, la figure 3 met en évidence les disparités de chômage selon le milieu urbain et le niveau de vie. Si

**Tableau 6 : Taux de chômage déclaré selon le niveau de vie, le statut matrimonial et le milieu — 10 ans et plus — Mauritanie 1996<sup>1</sup> (%)**

Paramètre	Pauvres				Non pauvres				Grand total				
	Rural	Urbain	Nouakchott	Total	Rural	Urbain	Nouakchott	Total	Rural	Urbain	Nouakchott	%	N
Chef de ménage	1,3	14,9	22,9	4,0	0,5	12,1	12,7	9,8	1,5	14,0	17,0	7,1	3404
Hommes secondaires	4,3	34,5	48,2	9,6	0,0	27,4	28,4	26,5	4,2	32,2	36,4	15,8	3861
Femmes mariées <sup>2</sup>	1,3	5,9	8,0	1,6	0,0	9,6	9,1	7,9	0,9	12,1	13,9	3,6	2297
Femmes secondaires	1,3	52,1	72,8	7,6	37,2	32,8	37,9	33,7	2,4	43,0	50,0	14,0	3748
Total	2,1	23,6	34,4	5,7	3,0	16,5	17,7	14,3	2,1	20,7	24,4	9,5	-
N pondéré	4732	1444	706	6176	469	1993	1475	2463	7277	6032	3913	-	13309

(1) Période de référence des sept derniers jours ; (2) Femmes mariées au chef.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.



**Figure 3 : Taux de chômage selon la région et le niveau de vie — Mauritanie 1996**

l'on considère l'ensemble des actifs urbains, on observe que les taux de chômeages sont de 24,4, 19,5, 5,0 et 8,2 pour cent, respectivement, à Nouakchott, dans les villes du Centre-Nord, du Sud-Sud-Est et du fleuve. Par contre, dans les ménages pauvres de ces mêmes agglomérations, les taux de chômage sont, respectivement, de 34,4, 37,2, 4,6, et 9,2 pour cent, et dans les ménages non pauvres ils s'élèvent, respectivement, à 17,7, 15,0, 2,4 et 9,4 pour cent. Enfin, la distinction entre les zones à habitat précaire et non précaire de Nouakchott révèle un résultat intéressant. Alors que dans la partie de Nouakchott avec habitat non précaire, le taux de chômage décline avec le niveau de vie — 34,5 à 16,1 pour cent —, dans les quartiers à habitat précaire de la capitale on observe une relative indépendance du taux de

chômage avec l'évolution du niveau de vie — 33,9 et 31,9 pour cent, respectivement, dans les ménages pauvres et non pauvres. Cela signifie que dans les zones périphériques de Nouakchott, l'exclusion du marché du travail revêt un caractère structurel. Ces résultats confirment les études antérieures consacrées à ce sujet<sup>81</sup>, et mettent en évidence la nécessité de promouvoir des politiques spécifiques pour combattre la pauvreté. Dans les zones rurales, cette dernière est en grande partie due à la faible productivité des activités agricoles de subsistance, alors qu'en milieu urbain, la précarité des activités à propre compte et l'exclusion du marché du travail constituent probablement les racines majeures de la pauvreté.

<sup>81</sup> Lachaud [1994].

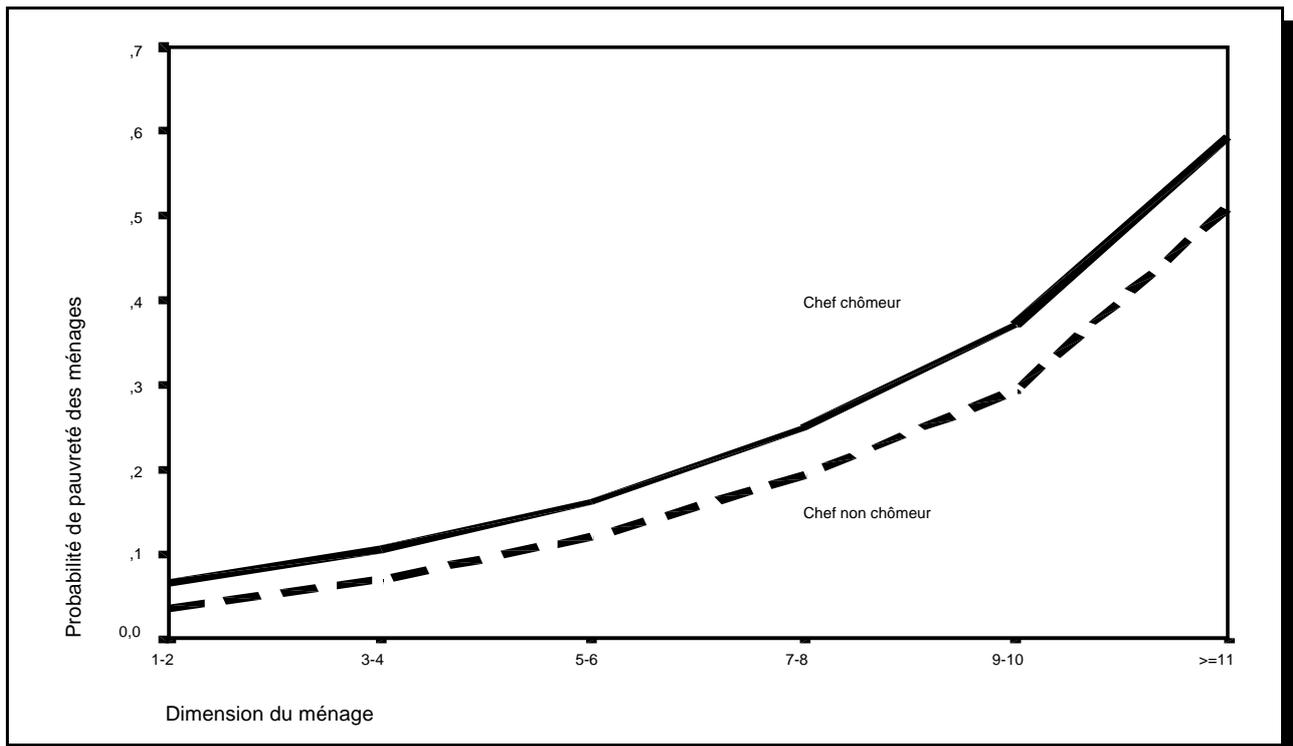


Figure 4 : Probabilité de pauvreté des ménages selon le statut du chef de ménage à l'égard du chômage — Nouakchott 1996

Troisièmement, il est intéressant d'examiner la relation entre le chômage et la pauvreté selon le statut des individus dans le ménage. A cet égard, on constate que, pour l'ensemble du secteur urbain, c'est surtout pour les membres secondaires les plus jeunes des ménages que la relation inverse entre le chômage et la pauvreté est observée. Par ailleurs, cette relation est accentuée dans le cas de la capitale, et prévaut également pour les chefs de ménage. Ainsi, à Nouakchott, le taux de chômage des chefs de ménage et des membres secondaires, excepté les femmes mariées, décline de 70 à 90 pour cent lorsque l'on passe des ménages pauvres aux ménages non pauvres. Le fait qu'à Nouakchott un chef de ménage sur cinq à la tête d'un ménage soit au chômage incite à penser que l'exclusion du marché du travail exerce un puissant effet sur le niveau de vie du groupe. En effet, dans la mesure où ceux qui gèrent les ménages dérivent l'essentiel des gains du groupe, l'incidence du chômage sur le bien-être des ménages urbains est plus que probable. En outre, il importe de souligner l'existence de forts taux de chômage pour les membres secondaires les plus jeunes, surtout lorsqu'ils appartiennent à des ménages démunis. Ainsi, à Nouakchott, près des trois quarts des jeunes filles et environ la moitié des jeunes hommes appartenant à des familles pauvres sont au chômage. Dans les ménages non pauvres, ces proportions sont, respectivement, de 28,4 et 37,9 pour cent. Mais, quel que soit le niveau de vie, la moitié des jeunes filles et plus du tiers des jeunes hommes sont sans emploi. Une société qui ne parvient pas à fournir un emploi à

près de la moitié des jeunes urbains demeure socialement fragile.

En définitive, si le mode de participation au marché du travail influence le niveau de vie des ménages, l'exclusion de ce dernier constitue également un handicap pour surmonter la pauvreté. La figure 4 met bien en évidence, pour Nouakchott, la plus grande probabilité de pauvreté des ménages dont le chef est au chômage<sup>82</sup>. Dans ces conditions, les politiques visant à dynamiser le marché du travail, notamment dans les zones urbaines, concourent à combattre la pauvreté.

## 2. Les dimensions de la pauvreté non monétaire

L'analyse conceptuelle précédente avait souligné que la crédibilité d'une analyse des états sociaux nécessitait une approche multidimensionnelle. La présente section s'inscrit dans cette perspective, la relation entre la pauvreté monétaire et l'accès aux besoins essentiels étant ultérieurement examinée.

### A. Concepts et méthode

<sup>82</sup> Ce graphique est issu d'une estimation économétrique entre la probabilité de pauvreté des ménages et un ensemble de caractéristiques du chef de ménage et du ménage à Nouakchott.

Au lieu de recourir à un critère monétaire — par exemple, la dépense des ménages — pour ordonner les états sociaux, on peut utiliser des d'indicateurs partiels multiples visant à appréhender les différentes dimensions de l'existence humaine. Dans cette optique, l'une des approches possibles consiste à proposer une analyse en termes de manques d'opportunités qui va au-delà d'un simple état de privation. Telle est la démarche récente du Programme des nations unies pour le développement, à l'aide d'une évaluation de l'indicateur de pauvreté humaine IPH. A cet égard, comme cela a été précédemment indiqué, ce dernier prend en compte les déficits en termes de longévité, d'instruction et de conditions de vie — eau potable, accès aux services de santé et malnutrition des enfants.

En réalité, l'intérêt d'une telle démarche ne doit pas seulement être appréhendé par rapport à un objectif global de mesure des manques en termes de développement humain, surtout utile pour la politique internationale. Mais, dans une perspective de meilleure connaissance des fondements des politiques nationales visant la promotion du développement humain, la mesure non monétaire de la pauvreté — tout comme l'évaluation de la pauvreté monétaire —, implique la disponibilité d'informations suffisamment désagrégées. Ainsi, même si les contraintes liées au choix des indicateurs partiels, à la qualité des données et à l'arbitraire des procédures d'agrégation demeurent, il semble que, pour la Mauritanie, un effort d'évaluation de l'indicateur de la pauvreté humaine au niveau des régions et des wilayas se révèle opportun.

Dans cette perspective, il importe d'indiquer les fondements d'une telle orientation méthodologique. Tout d'abord, examinons la première composante de l'IPH, la probabilité de décès avant l'âge de 40 ans. Dans la mesure où l'Office national de la statistique ne permet le calcul de cet indicateur qu'au niveau global et par sexe, il a été décidé de le prédire selon les régions et les wilayas en estimant la relation qui prévaut entre la probabilité de décès avant l'âge de 40 ans et le produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat pour 77 pays en développement en 1994. La sensibilité ainsi obtenue en termes de probabilité de décès avant 40 ans par rapport à une variation du PIB en coupe transversale au niveau international, a permis, par la suite, compte tenu du différentiel de dépenses par tête selon les régions et les wilayas, d'estimer les déviations de longévité par rapport à la moyenne pour ces dernières<sup>83</sup>. Naturellement, bien que cette approche semble produire des résultats acceptables, il

aurait été préférable de disposer des valeurs effectives de la probabilité de décès avant 40 ans.

Ensuite, la deuxième composante, le taux d'analphabétisme des adultes — 15 ans et plus —, selon les régions et les wilayas, a été directement calculé à partir des bases de données de l'enquête intégrale de 1995-96. L'analphabétisme est défini comme l'impossibilité de lire et d'écrire une phrase simple<sup>84</sup>.

Enfin, la troisième composante de l'IPH a été élaborée comme suit. Premièrement, le pourcentage d'individus privés de l'accès aux services de santé, selon les régions et les wilayas, est issu des statistiques fournies par les Directions régionales de l'action sanitaire et sociale<sup>85</sup>. Il s'agit du taux de couverture sanitaire, quasi-identique au taux d'accessibilité géographique. Ces taux sont calculés en fonction de la population vivant sur un rayon de 5 kilomètres du centre de santé. Deuxièmement, le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable, selon les régions et les wilayas, a été déterminé à partir des bases de données de l'enquête auprès des ménages de 1995, réalisée conjointement par l'UNICEF et la Direction des ressources humaines du Ministère du plan. Dans ce contexte, il est à remarquer que l'approvisionnement des ménages en eau potable se réfère aux modalités d'accès suivantes : branchement, borne-fontaine, sondage, puits cimenté avec margelle et achat. En fait, il n'est pas certain que tous ces moyens d'approvisionnement permettent d'obtenir de l'eau potable. Troisièmement, les bases de données de l'enquête précédente ont également permis d'obtenir des informations sur la situation nutritionnelle des enfants, par rapport aux tableaux de croissance du National center for health statistics<sup>86</sup>. L'indicateur est la malnutrition protéino-énergétique qui indique un état pathologique résultant de la carence relative ou absolue d'une des plus essentielles substances nutritives et/ou calories. Les formes les plus extrêmes de malnutrition protéino-énergétique se caractérisent par une atrophie musculaire sévère résultant d'une perte de poids et/ou un retard dans la

<sup>84</sup> En fait, les données de l'enquête intégrale sur ce point sont incertaines. Un tiers des cas relatifs aux individus de 15 ans et plus ne sont pas renseignés, tandis que, parfois, les informations sont portées soit au niveau de la lecture, soit au niveau de l'écriture. Dans la présente étude, on a considéré qu'une information sur l'une des modalités précédentes était suffisante.

<sup>85</sup> Ministère de la santé et des affaires sociales [1996]. Ces taux sont fournis par wilaya. L'agrégation par région — sauf pour Nouakchott — a été réalisée comme pour la probabilité de décès avant l'âge de 40 ans.

<sup>86</sup> Nations unies [1993].

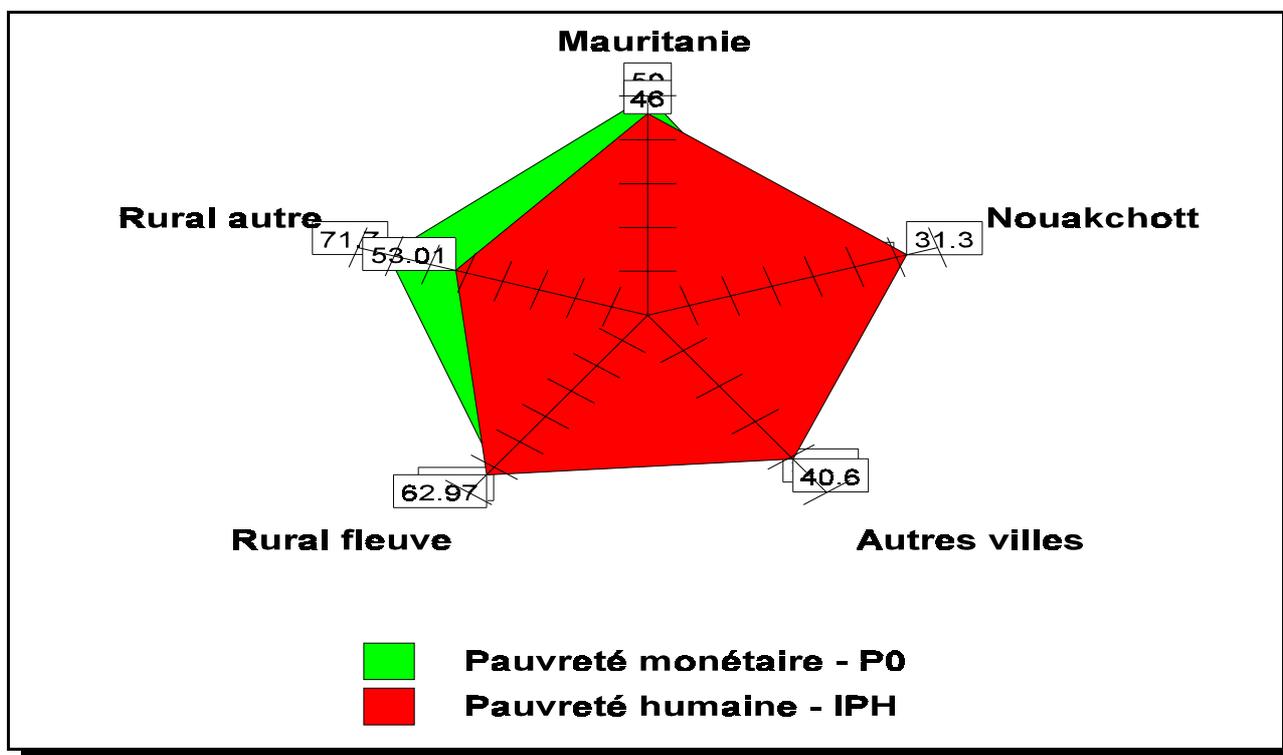
<sup>83</sup> La qualité de l'estimation est suffisante —  $R^2$  ajusté = 0,771 —, et l'élasticité est de -0,638.

**Tableau 7 : Pauvreté humaine et monétaire selon les régions — Mauritanie 1995-96**

Paramètre	Pauvreté non monétaire — $\alpha = 3$					Pauvreté monétaire			
	Probabilité de décès < 40 ans - 1996	Taux d'analphabétisme — $\geq 15$ ans — 1996	Individus privés d'accès eau potable — %, 1995	Individus privés d'accès services de santé — %, 1995	Taux d'insuffisance pondérale < 5 ans — 1995	Indicateur de pauvreté humaine <sup>1</sup>	Dépenses par tête — moyenne annuelle, milliers UM	Incidence de la pauvreté — P0, % individus	Ecart (IPH-P0) — %
Nouakchott	20,8	42,6	0,6	30,0	23,3	31,4	131,8	20,6	+52,4
Autres villes	25,8	53,9	32,0	32,5	25,9	40,6	109,1	37,8	+7,4
Rural fleuve	35,4	86,7	34,3	45,9	32,5	63,0	65,5	60,2	+4,7
Rural autre	37,1	62,1	81,4	48,2	32,0	53,0	58,1	71,7	-26,1
Ensemble	30,5	60,7	36,0	39,0	28,2	46,0	88,1	50,0	-8,0
Cote d'Ivoire <sup>2</sup>	23,1	60,6	25,0	70,0	24,0	46,3	-	-	-
Sénégal <sup>2</sup>	23,5	67,9	48,0	10,0	20,0	48,7	-	-	-
Mali <sup>2</sup>	28,4	70,7	55,0	60,0	31,0	54,7	-	-	-
Burkina Faso <sup>2</sup>	36,1	81,3	22,0	10,0	30,0	58,3	-	-	-
Niger <sup>2</sup>	43,2	86,9	46,0	68,0	36,0	66,0	-	-	-

(1) L'IPH global n'est pas égal à la moyenne des IPH partiels ; (2) 1990-96.

Sources : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 et de l'enquête UNICEF-DRH 1995 — pondération normalisée ; Ministère de la santé et des affaires sociales (1995) ; PNUD (1997) ; estimation.

**Figure 5 : Pauvreté non monétaire et pauvreté monétaire selon les régions — Mauritanie 1995-96**

croissance où la croissance linéaire — taille — n'est pas atteinte. Le seuil considéré correspond à 80 pour cent de la médiane de référence ou à moins de deux écarts types.

### B. Pauvreté humaine et régions

Compte tenu des hypothèses précédentes, le tableau 7 affiche les valeurs de l'IPH pour l'ensemble de la Mauritanie et selon les zones urbaines et rurales. A cet égard, plusieurs commentaires peuvent être formulés. Tout d'abord, on observe que pour 1995-96,

l'IPH est de 46,0 pour cent. Il représente l'intensité de pauvreté générale correspondant à un taux de pauvreté de 46,0 pour cent dans chacune des dimensions considérées. En d'autres termes, il représente la moyenne de rang  $\alpha = 3$  des trois dimensions représentées par la probabilité de décès avant 40 ans, le taux d'analphabétisation des adultes et les conditions de vie. On remarquera que le taux calculé pour 1995-96 est légèrement inférieur à celui qui a été avancé par le Programme des nations unies pour le développement dans son rapport international de 1997

pour la période de 1990-96<sup>87</sup>. Ce faible écart est dû à des variations mineures, d'une part, positives en termes de probabilité de décès et d'analphabétisme, et, d'autre part, négatives concernant les conditions de vie. En fait, ce différentiel peut aussi être attribué à l'incertitude des informations statistiques. Quoiqu'il en soit, un tel taux de pauvreté humaine, traduisant de graves pénuries en termes de capacité de choix, relègue la Mauritanie dans le groupe des pays les moins performants en termes de développement humain — 65<sup>e</sup> rang sur 78 pays en développement. Sans aucun doute, une probabilité de décès avant l'âge de 40 ans de 0,305 pour cent, un taux d'analphabétisme de 60,5 pour cent, un taux de privation d'accès à la santé et à l'eau potable, respectivement, de 39,0 et 36,0 pour cent, et un taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans de 28,2 pour cent, traduisent une très forte précarité de l'existence humaine. En réalité, les déficits de la Mauritanie en termes de développement humain ne sont pas plus faibles que ceux qui prévalent dans les autres pays de la région. Le tableau 7 montre même que l'écart avec des pays ayant un produit national brut par tête supérieur de près de 50 pour cent — Côte d'Ivoire, par exemple — est faible.

Ensuite, on observe une forte inégalité dans l'espace, l'indicateur de pauvreté humaine étant plus élevé en milieu rural que dans les agglomérations. Alors que les déficits à Nouakchott en termes de développement humain sont seulement de 31,3 pour cent, dans la région du fleuve ils sont deux fois plus élevés — 63,0 pour cent. Les villes de l'intérieur occupent, en moyenne, une position proche de la moyenne nationale — 40,6 pour cent —, tandis que dans les autres zones rurales, l'IPH équivaut à 53,0 pour cent. Par ailleurs, dans certaines zones, le tableau 7 montre également le très faible niveau d'indicateurs partiels spécifiques. Par exemple, dans la région du fleuve, le taux d'analphabétisme est de 86,7 pour cent, tandis que dans d'autres régions rurales plus de 80 pour cent des individus n'ont pas accès à l'eau potable.

Enfin, on observe une proximité du taux de pauvreté monétaire et du degré général de pauvreté humaine, bien que ces deux grandeurs ne soient réellement comparables. Cela signifie, qu'au niveau global, les aspects monétaires de la pauvreté ont la capacité d'exprimer, en termes quantitatifs, les déficits au niveau du développement humain. En fait, les deux indicateurs apparaissent complémentaires, et chacun a un rôle particulier en termes de politique économique. Néanmoins, la prise en considération des régions met en évidence des écarts substantiels entre la pauvreté monétaire et la pauvreté humaine. Le

tableau 7 et la figure 5 expriment assez nettement ce phénomène. Les écarts sont surtout importants entre Nouakchott et les zones rurales hors du fleuve. Ainsi, dans le premier cas, alors que l'incidence de la pauvreté monétaire est de 20,6 pour cent, l'IPH équivaut à 31,3 pour cent. Inversement, dans le second cas, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 71,7 pour cent, mais les déficits de développement humain de s'élèvent qu'à 53,0 pour cent. En définitive, bien que les tendances générales en termes de pauvreté monétaire et non monétaire soient cohérentes — par exemple, la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire sont les plus élevées en milieu rural, comparativement aux zones urbaines —, l'analyse désagrégée met en évidence des disparités qui apparaissent spécifiques à chaque région.

### C. *Pauvreté humaine et wilayas*

L'analyse précédente incite à spécifier davantage la pauvreté humaine, et sa relation avec la pauvreté monétaire. Le tableau 8 affiche les valeurs de l'IPH et du ratio de pauvreté selon les wilayas. Il est à remarquer qu'une telle approche comporte une limite liée à la taille de l'échantillon. En effet, certaines wilayas — Inchiri, Tagant et Tiris Zemmour — comportent un trop faible nombre de ménages, ce qui affecte la robustesse des résultats obtenus<sup>88</sup>. Cependant, le tableau 8 conduit à deux enseignements. En premier lieu, trois groupes de wilayas apparaissent. Le premier groupe, ayant le plus fort taux de pauvreté humaine — environ 65 pour cent — englobe les wilayas de Gorgol et Guidimagha. Ces deux wilayas se caractérisent par le très fort taux d'analphabétisme — près de 90 pour cent. Le deuxième groupe rassemble les wilayas de Hodh Echarghi, Hodh ElGharbi, Assaba, Brakna, Tagant et Adrar, ces dernières ayant une valeur de l'IPH comprise entre 45 et 57 pour cent environ. Ce groupe de wilayas semble le plus affecté par l'analphabétisme et le manque d'eau potable. Dans le troisième groupe, on trouve les wilayas ayant un assez faible degré de pauvreté humaine — entre 30 et 40 pour cent — Trarza, Nouadhibou, Tiris Zemmour, Inchiri et Nouakchott.

En deuxième lieu, s'il existe une assez bonne corrélation entre le l'intensité de la pauvreté humaine et le taux de pauvreté monétaire selon les wilayas, de nombreuses disparités apparaissent. En effet, on peut observer que, d'une manière générale, les wilayas les plus pauvres monétairement sont aussi les plus exposées en termes de déficit de développement humain. Ainsi, les wilayas de Gorgol et Guidimagha

<sup>87</sup> PNUD [1997].

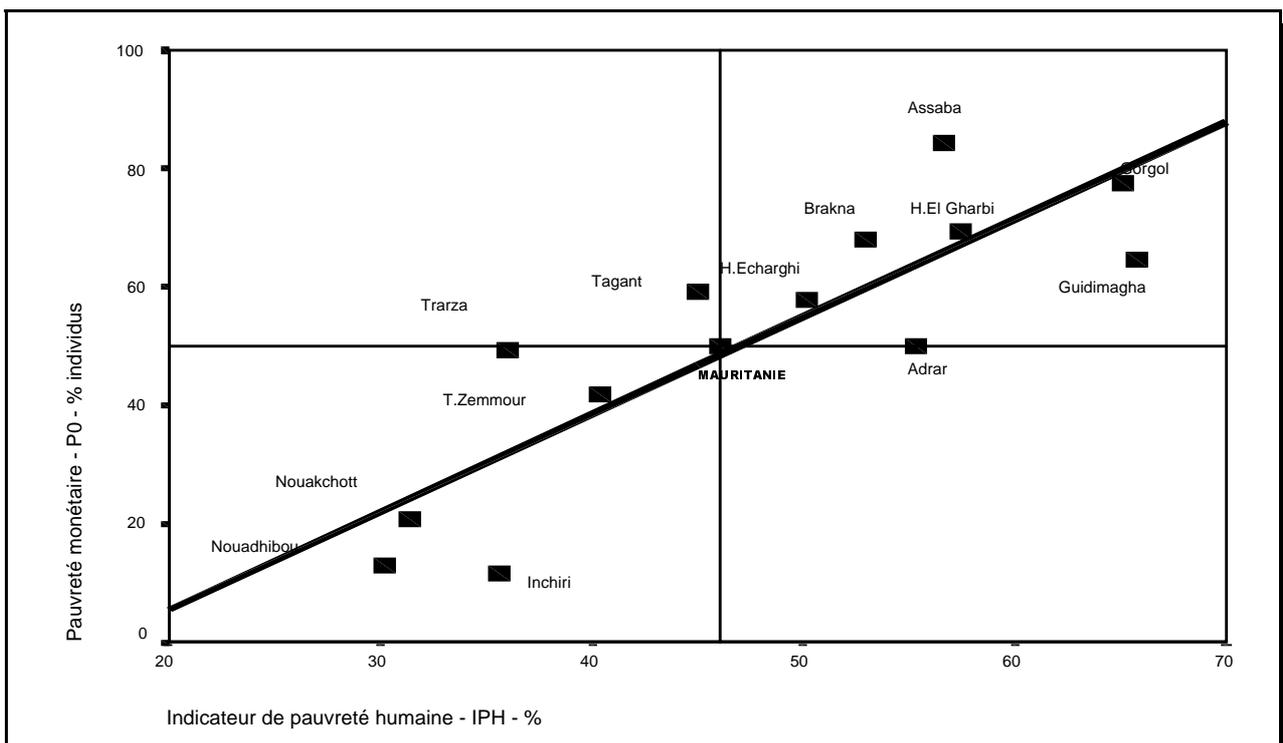
<sup>88</sup> Ces dernières sont indiquées par un (\*) dans le tableau.

**Tableau 8 : Pauvreté humaine et monétaire selon les wilayas — Mauritanie 1995-96**

Paramètre	Pauvreté non monétaire — $\alpha = 3$					Pauvreté monétaire			
	Probabilité de décès < 40 ans - 1996	Taux d'analphabétisme — $\geq 15$ ans — 1996	Individus privés d'accès eau potable — %, 1995	Individus privés d'accès services de santé — %, 1995	Taux d'insuffisance pondérale < 5 ans — 1995	Indicateur de pauvreté humaine <sup>2</sup>	Dépenses par tête — moyenne annuelle, milliers UM	Incidence de la pauvreté — P0, % individus	Ecart (IPH-P0) — %
Hodh Echarghi	33,7	53,3	74,9	57,0	40,3	50,2	73,6	57,8	-13,2
Hodh El Gharbi	38,1	64,2	85,2	65,0	38,0	57,4	53,7	69,5	-17,4
Assaba	39,8	72,0	74,5	40,0	29,1	56,7	45,9	84,3	-32,7
Gorgol	38,6	89,2	54,0	30,0	32,9	65,1	51,3	77,4	-15,9
Brakna	37,3	71,8	20,2	35,0	28,2	52,9	57,2	67,9	-22,1
Trarza	33,0	46,7	7,1	22,0	14,0	36,1	76,7	49,3	-26,8
Adrar	30,5	74,1	48,3	43,0	34,0	55,3	87,9	50,0	+10,6
D.Nouadhibou	17,3	40,6	18,7	35,0	12,7	30,2	147,8	12,9	+134,1
Tagant <sup>1</sup>	35,5	47,3	89,2	40,0	20,3	45,1*	65,4	59,1*	-23,7
Guidimagha	34,5	88,0	60,6	35,0	55,9	65,7	69,9	64,6	+1,7
Tiris Zemmour <sup>1</sup>	30,5	54,5	,0	38,0	17,3	40,3*	88,3	41,8*	-3,6
Inchiri <sup>1</sup>	22,9	47,1	14,3	35,0	30,0	35,6*	26,2	11,6*	+206,9
Nouakchott	21,2	42,6	,6	30,0	23,3	31,4	131,8	20,6	+54,4
Ensemble	30,5	60,7	36,0	39,0	28,2	46,0	88,1	50,0	-8,0

(1) Pour les wilayas du Tagant, de Tiris Zemmour et de l'Inchiri, le calcul de l'IPH — tout comme celui de P0 — est incertain compte tenu du faible nombre de ménages, 64, 54 et 9, respectivement. Elles sont notées avec un (\*) ; (2) L'IPH global n'est pas égal à la moyenne des IPH partiels.

Sources : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 et de l'enquête UNICEF-DRH 1995 — pondération normalisée ; Ministère de la santé et des affaires sociales [1995] ; estimation.

**Figure 6 : Pauvreté humaine — IPH — et pauvreté monétaire — P0 — selon les wilayas — Mauritanie 1995-96**

ont un ratio de pauvreté compris entre 65 et 75 pour cent environ. Mais, parmi le premier groupe précédemment identifié, seul le Gorgol appartient à la catégorie de wilayas ayant l'un des plus hauts taux de pauvreté monétaire de Mauritanie. Cela implique des chevauchements entre les dimensions du bien-être — matériel et non matériel — sauf pour les wilayas du troisième groupe.

La figure 6 exprime assez nettement cette

situation. Alors que la relation entre la pauvreté monétaire — ordonnée — et la pauvreté non monétaire — abscisse — exhibe un bon degré de liaison — matérialisé par la droite ascendante<sup>89</sup> —, on observe que cinq wilayas seulement réussissent mieux en termes de revenu qu'en termes de développement humain. Il s'agit de Nouakchott, Nouadhibou, Inchiri,

<sup>89</sup> Le coefficient  $R^2$  est égal à 0,73.

Adrar et Guidimagha. Par contre, pour toutes les autres wilayas, l'inverse prévaut, le différentiel entre l'IPH et le ratio de pauvreté étant compris, la plupart du temps, entre -15 et -25 pour cent — tableau 8, dernière colonne.

En définitive, sous les réserves précédemment indiquées — en particulier, hypothèses de travail, comparabilité des indicateurs —, la présente étude montre, pour la Mauritanie, l'opportunité d'une approche multidimensionnelle pour ordonner les états sociaux.

#### 4. *Pauvreté et genre*

Le succès de toute orientation du développement visant à réduire la pauvreté à court terme et à l'éradiquer à long terme, est étroitement dépendant du mode d'appréhension des institutions des marchés du travail, en particulier les groupes entre lesquels les disparités sont les plus prononcées. Dans ce contexte, bien que la recherche d'égalité dans un espace engendre fréquemment l'inégalité dans d'autres espaces — compte tenu de la diversité de la nature humaine —, l'option analytique en termes de genre revêt une importance spécifique, dans la mesure où le différentiel de libertés qui prévaut entre les hommes et les femmes n'est pas, la plupart du temps, réductible à un écart de revenus ou de ressources. Ainsi, l'intégration de la dimension féminine dans le processus de transition économique constitue une stratégie opportune, non seulement pour mieux appréhender l'ampleur et la nature des inégalités selon le genre, mais également pour atténuer la fragilité et les déséquilibres liés au cheminement du développement.

La présente étude s'inscrit dans cette perspective, en proposant d'identifier les actifs dont la pénurie accroît l'insécurité en termes de bien-être. En effet, au niveau individuel, la participation aux marchés du travail et le niveau des dotations en capital humain constituent probablement les éléments les plus efficaces pour combattre la pauvreté et la vulnérabilité. En particulier, l'appréhension des inégalités selon le sexe inhérentes à la participation aux marchés du travail permet d'explicitier une dimension fondamentale de la relation entre la pauvreté et le genre<sup>90</sup>.

<sup>90</sup> Les secteurs des besoins essentiels sont étudiés dans la section suivante.

### 1. *Genre et inégalités*

#### A. *Genre et vulnérabilité*

En Mauritanie, plusieurs éléments d'analyse tendent à mettre en évidence, a priori, la plus grande vulnérabilité des femmes en termes de bien-être, notamment dans les ménages dont elles ont la charge.

Premièrement, les femmes chefs de ménage, qui représentent 25,0 pour cent de ces derniers — 28,3 et 22,4 pour cent, respectivement, en milieux urbain et rural —, sont dans 54,3 pour cent des cas à la tête de ménages monoparentaux<sup>91</sup>. Or, on observe que seulement 5,6 pour cent des chefs de ménage masculins sont à la tête de ménages ayant cette structure. La taille des ménages gérés par les femmes est de 3,8 personnes, contre 5,6 pour les hommes. Dans ces conditions, le bien-être de plus de la moitié des ménages gérés par les femmes dépend essentiellement de leur participation au marché du travail, ainsi que de l'emploi de membres secondaires ou de transferts. Par contre, les ménages gérés par les hommes peuvent s'appuyer sur une plus grande diversité de ressources potentielles, dont la productivité est probablement plus élevée. En d'autres termes, il est vraisemblable que la structure des ménages gérés par les femmes accroît leur vulnérabilité, leur capacité de réponse à des chocs externes étant plus limitée. D'ailleurs, l'analyse des taux de dépendance tend à renforcer cette idée<sup>92</sup>. En effet, alors que le taux de dépendance global moyen est de 3,9, dans les ménages gérés par les femmes il est de 6,2, et seulement de 3,5 dans les groupes ayant un homme à leur tête. Cela signifie que dans le premier cas, un apporteur de revenu doit supporter au moins six personnes, alors dans le second cas un apporteur de revenu soutien seulement en moyenne 3,5 individus. De plus, on note que dans les ménages

<sup>91</sup> Respectivement, 51,2 et 57,5 pour cent, dans les zones urbaines et rurales. Les statistiques ne sont pas publiées. Les ménages ont été classés comme suit : (i) monoparental : un seul parent avec ou sans enfants, sans autres membres; (ii) nucléaire : deux parents avec ou sans enfants, sans autres membres ; (iii) élargi : autres ménages avec autres membres. Il est à noter que les femmes chefs de ménage sont à la tête de 76,4 pour cent des ménages monoparentaux.

<sup>92</sup> Le taux de dépendance est calculé par rapport au statut des individus en faisant le rapport entre, d'une part, les inactifs et les chômeurs — en principe, ceux qui n'ont pas de revenu —, et, d'autre part, l'ensemble des autres individus — en principe, ceux qui ont un revenu, y compris les apprentis et les aides familiaux. Le fait de considérer ces derniers comme des apporteurs de revenus entraîne probablement une sous-estimation des taux de dépendance. Cependant, les taux de dépendance par rapport au revenu effectif ne sont pas présentés. Par ailleurs, afin de ne pas éliminer les ménages n'ayant aucun apporteur de revenu, les taux de dépendance sont calculés pour les groupes de ménages appropriés.

**Tableau 9 : Répartition des individus employés selon le statut sur le marché du travail, le sexe, le milieu et le statut dans le ménage — 15 ans et plus — Mauritanie 1996**

Paramètre	Rural				Urbain				Sexe		Grand total
	Sexe		Total rural	Sexe		Total urbain	Sexe				
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes			
Salarié protégé	43	5	49	49	167	40	207	207	210	45	255
%	89,8	10,2	100,0	18,7	80,8	19,2	100,0	81,3	82,5	17,5	100,0
%	3,2	0,7	2,4	2,4	19,6	16,7	19,0	19,0	9,7	4,8	8,2
Salarié non protégé	118	21	139	139	275	44	319	319	393	65	458
%	85,0	15,0	100,0	30,3	86,2	13,8	100,0	69,7	85,8	14,2	100,0
%	8,9	3,0	6,9	6,9	32,2	18,5	29,2	29,2	18,1	6,9	14,7
Indépendant non agricole urbain	-	-	-	-	253	105	359	359	253	105	359
%	-	-	-	-	70,6	29,4	100,0	100,0	70,6	29,4	100,0
%	-	-	-	-	29,7	44,2	32,8	32,8	11,6	11,2	11,5
Indépendant non agricole rural	150	68	218	218	-	-	-	-	150	68	218
%	68,9	31,1	100,0	100,0	-	-	-	-	68,9	31,3	100,0
%	11,4	9,7	10,8	10,8	-	-	-	-	6,9	7,2	7,0
Agriculteur	384	68	452	452	10	3	13	13	394	70	465
%	85,0	15,0	100,0	97,2	80,2	19,8	100,0	2,8	84,8	84,8	100,0
%	29,0	9,7	22,3	22,3	1,2	1,1	1,2	1,2	18,1	18,1	14,9
Eleveur	55	7	61	61	2	-	2	2	57	7	63
%	89,3	10,7	100,0	96,9	100,0	-	100,0	3,1	89,6	10,4	100,0
%	4,1	0,9	3,0	3,0	0,2	-	0,2	0,2	2,6	0,7	2,0
Autres actifs	573	532	1105	1105	146	46	192	192	719	578	1292
%	51,9	48,1	100,0	85,2	75,9	24,1	100,0	14,8	55,4	44,6	100,0
%	43,3	76,0	54,6	54,6	17,1	19,4	17,6	17,6	33,0	61,6	41,6
Grand total	1323	700	2023	2023	854	238	1092	1092	2177	938	3115
%	65,4	34,6	100,0	64,9	78,2	21,8	100,0	35,1	69,9	30,1	100,0
%	100,0	100,0	100,0	-	100,0	100,0	100,0	-	100,0	100,0	100,0

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

monoparentaux dont le chef est une femme, le taux de dépendance est relativement élevé — 7,0. Par contre, dans les groupes gérés par un homme, le taux de dépendance n'est que de 2,1.

Deuxièmement, comme dans maints pays d'Afrique subsaharienne, l'offre de travail des femmes est extrêmement faible. Dans le cas de la Mauritanie, l'enquête intégrale montre que le taux d'offre des femmes de 15 ans et plus est seulement de 19,6 pour cent, contre 52,3 pour cent pour les hommes<sup>93</sup>. Cela implique que les opportunités externes au ménage des femmes demeurent très limitées. A cet égard, on note que la faible participation des femmes prévaut quel que soit le milieu, les taux d'offre féminine étant de 14,2 et 24,1 pour cent, respectivement, en milieux urbain et rural. De même, on constate que les taux d'offre de travail sont les plus faibles, non seulement pour les membres secondaires des ménages — 32,0, 22,1 et 12,7 pour cent, respectivement, pour les hommes secondaires, les femmes mariées et les femmes secondaires —, mais également pour les femmes lorsqu'elles sont chefs de ménage, comparativement à leurs homologues masculins. En effet, le taux d'offre des femmes chefs de ménage — qui rappelons-le sont

dans plus de la moitié des cas à la tête de ménages monoparentaux —, sont seulement de 33,9 pour cent, alors que pour les hommes chefs de ménage ils s'élèvent à 73,1 pour cent. En outre, dans les ménages monoparentaux, le taux d'offre de travail est bien inférieur à celui des ménages nucléaires — 29,8 et 37,4 pour cent, respectivement. Enfin, ces disparités sont encore plus accentuées en milieu urbain.

Troisièmement, les dotations en termes d'instruction et de formation des femmes adultes — 15 ans et plus — sont beaucoup plus faibles que pour les hommes. En effet, l'enquête intégrale de 1995-96 suggère les observations suivantes. Tout d'abord, on observe que le taux d'analphabétisation des femmes est largement supérieur à celui des hommes : 66,7 pour cent, contre 53,3 pour cent, l'écart étant plus accentué dans les zones urbaines qu'en milieu rural<sup>94</sup>. Ensuite, il apparaît que 77,1 pour cent des femmes n'ont jamais fréquenté l'école moderne — 64,8 pour cent pour les hommes —, et que, parmi celles de plus de 30 ans qui ont été scolarisées, près des deux tiers ont au plus le niveau primaire, contre moins de la moitié pour les hommes. En outre, si 19,6 pour cent des hommes de plus de 30 ans ont accédé à l'enseignement supérieur, la proportion de femmes n'est que de 4,2 pour cent. Enfin, 91,4 pour cent des

<sup>93</sup> Les statistiques ne sont pas affichées. On rappelle que taux d'offre de travail pour une strate donnée est égal au nombre d'individus actifs - employés, sous-occupés et chômeurs - divisé par la population totale du groupe.

<sup>94</sup> En milieu rural, 72,7 pour cent pour les femmes, contre 64,8 pour cent pour les hommes. En milieu urbain, les pourcentages respectifs sont de 56,5 et 34,7.

femmes de 15 ans et plus n'ont jamais été apprenti, contre 87,7 pour cent des hommes.

Quatrièmement, lorsque les femmes participent au marché du travail, elles ont tendance à occuper des emplois plus précaires, comparativement aux hommes. En effet, les résultats affichés au tableau 9 permettent de présenter plusieurs observations. Tout d'abord, la présence des femmes dans le salariat est très réduite. Au niveau national, 17,5 et 14,2 pour cent, respectivement, des salariés protégés et non protégés sont des femmes —, ce qui représente 11,7 pour cent de l'emploi total féminin. Naturellement, l'incidence du salariat féminin est plus élevée dans les villes — 16,0 pour cent — que dans les campagnes — 13,9 pour cent — soit, respectivement, 35,2 et 3,7 pour cent de l'emploi féminin total. En réalité, plus de quatre femmes mauritaniennes actives sur dix sont des aides familiales, la catégorie des "autres actifs" féminins représentant 41,6 pour cent de l'emploi des femmes. Mais, c'est avant tout dans les zones rurales que les aides familiales prédominent — 76,0 pour cent de l'emploi féminin. En milieu urbain, si cette forme de travail occupe encore 19,4 pour des femmes, on observe que 44,2 d'entre elles exercent une activité à propre compte non agricole, probablement la plupart du temps involutive, contrairement à ce qui prévaut pour les hommes — bien que certaines puissent être à la tête de micro-entreprises<sup>95</sup>. Dans les campagnes, les activités non agricoles occupent 9,2 pour cent des femmes.

Cinquièmement, l'analyse des gains issus du travail tend à montrer la plus faible productivité des femmes. C'est uniquement lorsque ces dernières occupent une activité salariée protégée qu'elles dérivent, en moyenne, des gains beaucoup plus élevés que les hommes<sup>96</sup>. Pour tous les autres statuts du travail, les revenus moyens du travail des femmes sont environ 50 pour cent inférieurs à ceux des hommes. En outre, dans le secteur rural, l'écart a tendance à être plus accentué<sup>97</sup>.

En définitive, bien qu'il eut été utile de pouvoir opérer la distinction entre les systèmes sociaux Maures et Négro-africain, toutes choses égales par ailleurs, la configuration de l'offre de travail féminin semble exhiber une plus grande précarité que celle qui est inhérente aux hommes. Ces

éléments d'analyse doivent être gardés à l'esprit lorsque la relation entre la pauvreté et le genre est explorée.

### B. Développement humain durable et genre

On peut exprimer certaines de ces inégalités à l'aide de l'indicateur sexospécifique de développement humain — ISDH. Ce dernier est simplement l'indicateur de développement humain — IDH — prenant en compte un coefficient  $\epsilon$  d'aversion pour l'inégalité<sup>98</sup>. De ce fait, il est nécessaire d'évaluer pour chaque composante, un niveau de réalisation équivalent également réparti. Dans ce contexte, on rappelle, qu'au niveau général, l'ISDH d'un pays diminue, d'une part, lorsque le niveau moyen d'accès aux paramètres pris en compte — longévité, éducation, niveau de vie — pour les hommes et les femmes considérés ensemble baisse et/ou, d'autre part, lorsque le différentiel d'accès entre les deux sexes augmente. Ainsi, compte tenu de l'aversion pour l'inégalité entre les sexes, à niveau moyen donné d'accès à la longévité, à l'éducation et au niveau de vie, plus les écarts entre les hommes et les femmes se creusent en termes d'accès à ces paramètres, plus l'ISDH augmente.

Le tableau 10 présente les valeurs utilisées pour le calcul de chaque composante. Toutefois, quelques précisions préalables doivent être indiquées. Tout d'abord, les données inhérentes aux taux d'alphabétisation et à la part de chaque sexe dans la population actives ont été calculées à partir de l'enquête intégrale de 1995-96. Pour cette raison, quelques divergences surprenantes peuvent apparaître par rapport à 1995, en particulier en ce qui concerne le taux d'alphabétisation des hommes. Par ailleurs, s'agissant du rapport salarial selon le genre, le calcul de l'ISDH a pris en compte le ratio de l'ensemble des revenus. En effet, selon l'enquête de 1995-96, le rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins est de 1,4, ce qui peut paraître surprenant. Néanmoins, une estimation de l'ISDH est proposée en tenant compte de cette dernière valeur.

Le tableau 10 affiche une valeur de l'ISDH de 0,331 pour 1996, en tenant compte d'un rapport des revenus défavorable aux femmes de 0,72. Dans ce cas, on observe une baisse de l'ISDH par rapport à 1995. Par contre, la prise en compte du rapport salarial favorable aux femmes conduit à une valeur de l'ISDH de 0,351, bien supérieure à celle de 1995.

<sup>95</sup> Les données disponibles ne permettent pas de distinguer les diverses formes de micro-entreprises.

<sup>96</sup> Mensuellement, 48 929 UM, contre 25 529 UM pour les hommes.

<sup>97</sup> Les revenus du travail des femmes lorsqu'elles sont salariées non protégées, indépendantes non agricoles en milieu urbain, indépendantes non agricoles en milieu rural, agricultrices et autres actifs sont, respectivement, de 10 684, 14 847, 6 341, 7439 et 12 028 UM. Pour les hommes, les montants respectifs sont de 17 536, 33 854, 22 422, 16 344 et 19 583 UM.

<sup>98</sup> L'IDH est composé de trois éléments : la durée de vie, l'instruction et le niveau de vie. Voir PNUD [1996b] pour la définition de ces indicateurs.

**Tableau 10 : Indicateur sexospécifique de développement humain — ISDH — en Mauritanie — 1993-96**

Année Paramètre	1993	1995	1996
<b>Composantes</b>			
Espérance de vie féminine (années)	53,3	52,8	52,8 <sup>5</sup>
Espérance de vie masculine (années)	50,1	50,9	50,9 <sup>5</sup>
Taux d'alphabétisation des femmes adultes	25,3	29,9	33,3 <sup>6</sup>
Taux d'alphabétisation des hommes adultes	48,6	51,3	46,7 <sup>6</sup>
Taux de scolarisation tous niveaux femmes <sup>1</sup>	29,5	31,7	31,7 <sup>7</sup>
Taux de scolarisation tous niveaux hommes <sup>1</sup>	39,5	43,5	43,5 <sup>7</sup>
Part des femmes dans la population active	44,0 <sup>3</sup>	23,8 <sup>4</sup>	29,3 <sup>6</sup>
Part des hommes dans la population active	56,0 <sup>3</sup>	76,2 <sup>4</sup>	70,7 <sup>6</sup>
Pourcentage de femmes dans la population totale	-	50,3	50,3 <sup>5</sup>
Pourcentage d'hommes dans la population totale	-	49,7	49,7 <sup>5</sup>
Rapport des salaires non agricoles féminins/ salaires non agricoles masculins <sup>2</sup>	0,75	0,75	0,72(1,4) <sup>8</sup>
Revenu annuel par tête en Mauritanie corrigé — dollars PPA 1996	1610	1665	1664 <sup>9</sup>
Revenu mondial annuel par tête corrigé maximum — dollars PPA 1996	6040	6371	6504 <sup>9</sup>
Revenu mondial annuel par tête corrigé minimum — dollars PPA 1996	100	100	100
Coefficient d'aversion pour l'inégalité	2	2	2
<b>ISDH</b>	<b>0,338</b>	<b>0,338</b>	<b>0,331(0,351)<sup>11</sup></b>
<b>Indicateur d'inégalité relative — ISIR<sup>10</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8,3/2,8<sup>11</sup></b>

(1) estimation ; (2) Pnud (1995a) ; (3) 1990 ; (4) 15-64 ans, Banque mondiale (1995) ; (5) Office national de la statistique ; (6) Enquête intégrale 1995-96 ; (7) 1995 ; (8) Ensemble des revenus. Selon l'enquête intégrale de 1995-96, le rapport entre les salaires non agricoles féminins et masculins est égal à 1,4 ; (9) La détermination du PIB réel/habitant en 1996 a été réalisée comme suit. En 1994, le PIB réel par habitant PPA est estimé à 1593 \$ — PNUD (1997). En tenant compte d'une croissance annuelle mauritanienne du PIB/t tête de 2,2 pour cent (5,1% - 2,9% = 2,2%) en 1994-96, on peut estimer le PIB réel PPA à 1664 \$ en 1996. Par ailleurs, en considérant que la croissance mondiale sur 1994-96 a été de 2,9% par an, on peut en déduire que le revenu mondial moyen est passé de 5835\$ en 1994 à 6178\$ en et le PIB réel maximum à 42354\$ (40000\$ en 1994). De plus, on considérera que le revenu mondial minimum est toujours de 100\$. De ce fait, selon la formule d'Atkinson, la valeur corrigée du revenu maximum de 40000\$ est :  $6178 + 2*(6178**0.5) + 3*(6178**0.3333) + 4*(6178**0.25) + 5*(6178**0.2) + 6*(6178**0.167) + 7*(42354 - 6*6178)**0.143 = 6504$  ; (10) ISIR = 1 - (ISDH/ISDHNP). ISDHNP représente l'indicateur sexospécifique non pondéré ; (11) En tenant compte du rapport salarial favorable aux femmes de 1,4.

Sources : Pnud [1995a], [1996b] ; estimation.

En outre, dans le premier cas, on observe une inégalité relative de 8,3 pour cent, contre 2,8 pour cent seulement dans le second cas. En fait, quelles que soient les hypothèses retenues, la plus grande vulnérabilité des femmes est mise en évidence par cet indicateur composite.

## 2. Statut du travail, genre et niveau de vie

En fait, en dépit des considérations précédentes, les données de l'enquête intégrale tendent à montrer, qu'a priori, la situation en termes de bien-être des ménages gérés par les femmes est meilleure que ceux qui ont un homme à leur tête. En effet, le tableau 11 indique que l'incidence de la pauvreté dans les premiers est de 34,7 pour cent, contre 42,7 pour cent dans les seconds — soit, respectivement, 52,4 et 40,5 pour cent des individus. Par ailleurs, la profondeur et l'intensité de la pauvreté dans les ménages, — de même que les autres mesures de la pauvreté — sont, en moyenne, plus favorables

aux femmes qu'aux hommes. A cet égard, on note que la dépense moyenne par tête des ménages gérés par les hommes par rapport à la ligne de pauvreté est un peu plus faible que pour ceux qui ont une femme à leur tête — 63,7 pour cent dans le premier cas et 67,7 pour cent dans le second cas. De même, la prise en considération de la ligne de pauvreté extrême conduit à des conclusions similaires, qu'il s'agisse de l'incidence, de la profondeur ou de l'intensité de la pauvreté. Par exemple, l'incidence de l'extrême pauvreté est de 27,8 et 19,6 pour cent, respectivement, dans les ménages gérés par une femme et par un homme. On observe également que la contribution relative des ménages à la pauvreté diffère selon le sexe du chef du groupe. Dans les ménages gérés par un homme, la majeure partie de la pauvreté de ces derniers est expliquée par l'exercice d'une activité agricole — 28,1 pour cent — et de la situation d'inactif — 28,6 pour cent. Or, les ménages ayant à leur tête une femme inactive contribuent aux deux tiers de la pauvreté de ce type de ménage.

**Tableau 11 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon le statut économique et le sexe du chef de ménage — 10 ans et plus — Mauritanie 1996<sup>1</sup>**

Paramètre	FGT <sup>6</sup>								Mesures de Clark et col. <sup>3</sup> C <sub>B</sub>		Mesure de Watts W <sup>2</sup>	N (pon-déré)
	Incidence (α=0)		Profondeur (α=1)		Intensité (α=2)		Ciblage <sup>5</sup>		B=0,25	B=0,50		
	Valeur — P0 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	Valeur — P1 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	Valeur — P2	Con-tribution <sup>4</sup>	α=1	α=2				
<b>Hommes — Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Salarié protégé	20,0	4,0	4,4	2,5	1,6	1,8	0,28	0,05	0,33	1,24	5,55	241
Salarié non protégé	25,9	7,8	9,8	8,2	5,0	8,4	0,36	0,11	0,81	2,94	14,59	362
Indépendant non agricole urbain	21,0	4,3	6,2	3,5	2,8	3,2	0,30	0,07	0,49	1,81	8,57	275
Indépendant non agricole rural	56,9	7,3	22,3	8,0	12,2	8,8	1,27	0,37	1,92	6,84	35,01	170
Agriculteur	65,4	28,1	25,3	30,2	13,4	32,2	1,45	0,43	2,13	7,66	38,31	548
Eleveur	64,5	4,0	22,4	3,8	10,5	3,6	1,26	0,36	1,79	6,55	31,33	76
Autres actifs	50,3	13,3	19,6	14,4	9,9	14,6	0,80	0,25	1,61	5,84	28,66	331
Chômeurs	21,3	2,5	5,6	1,8	2,0	1,3	0,33	0,08	0,41	1,56	7,04	153
Inactifs	45,3	28,6	15,7	27,5	7,4	26,2	0,89	0,25	1,26	4,62	22,24	1255
Ensemble	42,7	100,0	15,4	100,0	7,5	100,0	-	-	1,26	4,58	22,48	2476
<b>Femmes — Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Salarié protégé	16,0	1,1	4,1	0,9	1,1	0,5	0,24	0,06	0,29	1,11	4,79	22
Salarié non protégé	26,4	3,1	7,3	2,6	2,5	1,9	0,64	0,16	0,53	2,02	9,07	39
Indépendant non agricole urbain	24,3	4,3	4,4	2,4	1,1	1,3	0,43	0,07	0,30	1,17	5,06	57
Indépendant non agricole rural	30,9	3,1	14,4	4,4	8,1	5,4	0,62	0,24	1,23	4,40	22,22	32
Agriculteur	49,7	13,2	20,5	16,8	11,9	21,0	1,19	0,35	1,79	6,34	32,50	86
Eleveur	18,4	0,5	8,1	0,7	3,6	0,6	0,23	0,10	0,62	2,32	10,67	9
Autres actifs	50,7	7,2	20,9	9,1	11,5	10,8	0,98	0,31	1,77	6,37	31,92	46
Chômeurs	31,1	2,5	10,8	2,6	5,7	3,0	0,53	0,13	0,91	3,26	16,38	26
Inactifs	34,1	65,1	10,3	60,5	4,4	55,5	0,75	0,18	0,80	2,95	13,80	619
Ensemble	34,7	100,0	11,2	100,0	5,2	100,0	-	-	0,90	3,29	15,81	935

(1) Toutes les mesures ont été multipliées par 100, sauf les indicateurs relatifs au ciblage ; (2) La mesure de la pauvreté de Watts a la forme générale :  $W = \int^z (\log z - \log x) f(x) dx$  ; (3) Les mesures de la pauvreté de Clark et col. ont la forme générale :  $C_B = 1/B \int^z [1 - (x/z)^B] f(x) dx$  ; (4) Contribution relative C<sub>j</sub> ; (5) Indice de ciblage, dans l'hypothèse où les revenus augmentent proportionnellement selon les divers membres du groupe visé — ce qui signifie, qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage — évalué selon :  $[P_{j,(\alpha-1)}]/M_j$ , où M<sub>j</sub> = dépense moyenne du groupe j ; (6) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

Toutefois, la structure par âge des inactifs chefs de ménage diffère dans les deux groupes. Dans les ménages masculins, la proportion de chefs de ménages âgés est plus importante que dans les ménages féminins. Ainsi, dans les premiers ; 38,9 pour cent ont plus de 60 ans, tandis que dans les seconds la proportion n'est que de 28,5 pour cent. Cela signifie qu'une plus grande partie des femmes d'âge actif, mais ayant le statut d'inactive, comparativement aux hommes, sont à la tête de ménages pauvres. L'analyse des taux d'offre de travail suggérerait un tel résultat, et devrait inciter les responsables de la politique économique à porter une attention particulière aux ménages dont le chef, quel que soit le sexe, est une personne âgée

En vérité, cette configuration de la pauvreté selon le genre apparaît quelque peu surprenante compte tenu, d'une part, des modes d'accès des femmes au marché du travail précédemment indiqués et, d'autre part, de la situation qui prévaut dans d'autres pays de la région, notamment dans les zones urbaines<sup>99</sup>. En fait, plusieurs éléments d'analyse conduisent à relativiser et, dans une certaine mesure,

à appréhender différemment la relation entre la pauvreté et le genre en Mauritanie.

Premièrement, le tableau 11 suggère que, parmi les groupes socio-économiques considérés, les ménages dont le chef est une femme exerçant une activité précaire — salariée non protégée, indépendante non agricole en milieu urbain — ou sans emploi — au chômage ou inactives — ont un taux de pauvreté légèrement supérieur à celui qui prévaut dans les ménages gérés par un homme. Bien que ce résultat soit surtout robuste pour les chômeurs et les inactifs — la profondeur et l'intensité de la pauvreté sont également défavorables aux femmes pour ces deux catégories —, cela suggère des spécificités qui pourraient renforcer certaines orientations de politique économique. Par exemple, en milieu urbain, les femmes chefs de ménage exerçant un travail indépendant sont moins productives que leurs homologues masculins, et tendent à être localisées dans des ménages ayant un plus faible niveau de vie. Il en est de même lorsque le chef de ménage est féminin, comparativement aux ménages masculins.

Deuxièmement, le tableau 12 montre que la configuration de la pauvreté selon le sexe varie en fonction du milieu. Dans les ménages gérés par une

<sup>99</sup> Voir Lachaud, [1994], [1997c].

**Tableau 12 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon la zone géographique et le sexe du chef de ménage — Mauritanie 1996<sup>1</sup>**

Paramètre	FGT <sup>6</sup>								Mesures de Clark et col. <sup>3</sup> C <sub>B</sub>		Mesure de Watts W <sup>2</sup>	N (pon-déré)
	Incidence (α=0)		Profondeur (α=1)		Intensité (α=2)		Ciblage <sup>5</sup>		B= 0,25	B= 0,50		
	Valeur — P0 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	Valeur — P1 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	Valeur — P2 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	α=1	α=2				
<b>Hommes — Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Nouakchott	14,0	9,0	3,0	5,3	1,0	3,7	0,20	0,04	0,22	0,83	3,79	679
Villes Centre-Nord <sup>7</sup>	9,0	1,7	2,2	1,2	0,7	0,8	0,13	0,03	0,16	0,62	2,73	199
Villes Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	47,3	3,7	14,7	3,2	6,6	2,8	0,97	0,24	1,15	4,26	20,07	82
Villes du fleuve	47,2	3,8	18,0	4,0	9,1	4,0	0,78	0,23	1,47	5,34	26,03	84
Rural Centre-Nord <sup>7</sup>	52,9	6,3	14,3	4,7	5,4	3,6	1,39	0,32	1,07	4,02	18,29	126
Rural Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	65,4	33,5	26,8	38,7	14,0	40,0	1,35	0,45	2,24	8,07	40,02	541
Rural fleuve <sup>9</sup>	58,2	42,1	21,7	43,6	11,2	45,1	1,37	0,39	1,81	6,52	32,38	765
Ensemble	42,7	100,0	15,4	100,0	7,7	100,0	-	-	1,26	4,56	22,48	2476
<b>Femmes — Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Nouakchott	15,3	13,3	3,6	9,6	1,2	6,8	0,24	0,05	0,26	0,99	4,39	282
Villes Centre-Nord <sup>7</sup>	9,9	1,6	1,6	0,8	0,3	0,3	0,18	0,03	0,11	0,41	1,73	53
Villes Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	39,9	8,9	10,2	7,1	3,8	5,7	1,14	0,25	0,76	2,87	13,04	73
Villes du fleuve <sup>9</sup>	36,6	6,7	11,8	6,6	5,2	6,3	0,74	0,20	0,91	3,39	15,86	59
Rural Centre-Nord <sup>7</sup>	43,5	12,0	13,1	11,2	6,1	11,2	1,43	0,33	1,06	3,87	18,88	89
Rural Sud-Sud-Est <sup>8</sup>	49,0	30,2	17,8	34,0	8,6	35,4	1,38	0,41	1,44	5,26	25,43	200
Rural fleuve <sup>9</sup>	49,4	27,3	18,1	30,8	9,4	34,4	1,43	0,40	1,50	5,42	26,77	179
Ensemble	34,7	100,0	11,2	100,0	5,2	100,0	-	-	0,90	3,29	15,81	935

(1) Toutes les mesures ont été multipliées par 100, sauf les indicateurs relatifs au ciblage ; (2) La mesure de la pauvreté de Watts a la forme générale :  $W = \int^z (\log z - \log x) f(x) dx$  ; (3) Les mesures de la pauvreté de Clark et col. ont la forme générale :  $C_B = 1/B \int^z [1 - (x/z)^B] f(x) dx$  ; (4) Contribution relative C<sub>ij</sub> ; (5) Indice de ciblage, dans l'hypothèse où les revenus augmentent proportionnellement selon les divers membres du groupe visé — ce qui signifie, qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage — évalué selon :  $[P_{j,(\alpha-1)}]/M_j$ , où M<sub>j</sub> = dépense moyenne du groupe j ; (6) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke ; (7) Le Centre-Nord comprend les wilayas suivantes : Tiris-Zemmour, Adrar, Inchiri et Tagant ; (8) Le Sud-Sud-Est comprend les wilayas de Hodh Echarghi, Hod ElGharbi et Assaba ; (9) Le rura fleuve comprend les wilayas de Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

**Tableau 13 : Mesures de la pauvreté dans les ménages selon le sexe et le type de ménage<sup>1</sup> — Mauritanie 1996**

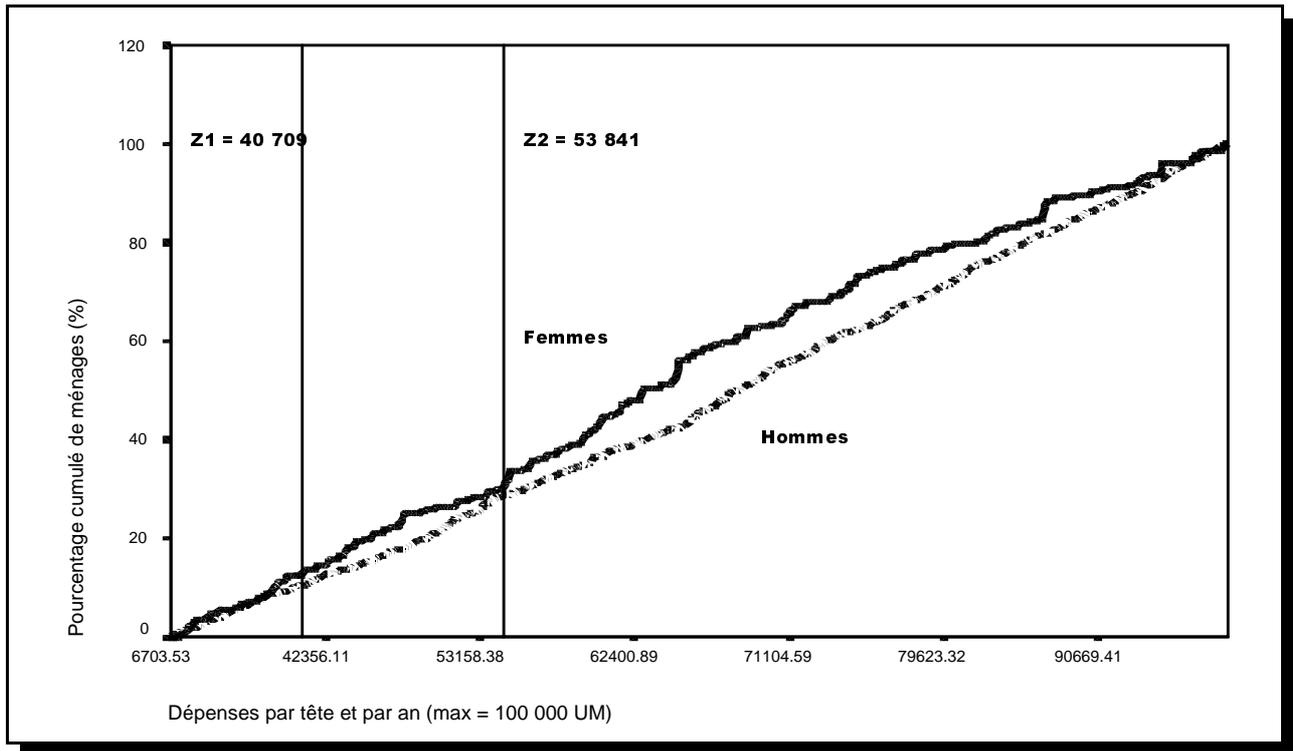
Paramètre	FGT <sup>6</sup>								Mesures de Clark et col. <sup>3</sup> C <sub>B</sub>		Mesure de Watts W <sup>2</sup>	N (pon-déré)
	Incidence (α=0)		Profondeur (α=1)		Intensité (α=2)		Ciblage <sup>5</sup>		B= 0,25	B= 0,50		
	Valeur — P0 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	Valeur — P1 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	Valeur — P2 (%)	Con-tribution <sup>4</sup>	α=1	α=2				
<b>Hommes — Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Monoparental	12,2	1,6	4,1	1,5	1,9	1,4	0,25	0,07	0,33	1,20	5,79	139
Nucléaire	45,8	72,9	16,8	74,0	8,5	75,5	0,82	0,23	1,39	5,02	24,82	1682
Elargi	41,2	25,5	14,3	24,6	6,7	23,1	0,59	0,17	1,14	4,18	20,01	655
Ensemble	47,2	100,0	15,4	100,0	7,7	100,0	-	-	1,26	4,58	22,48	2476
<b>Femmes — Pauvreté — Z2 = 53 841 UM par tête et par an</b>												
Monoparental	33,1	51,9	11,4	55,2	5,4	56,0	0,73	0,20	0,92	3,35	16,11	508
Nucléaire	28,4	9,0	8,4	8,2	3,9	8,2	0,53	0,12	0,69	2,50	12,32	102
Elargi	39,1	39,2	11,9	36,6	5,4	35,8	0,77	0,18	0,94	3,45	16,43	325
Ensemble	34,7	100,0	11,2	100,0	5,2	100,0	-	-	0,9	3,3	15,81	935

(1) Monoparental : un seul parent avec ou sans enfants, sans autres membres ; nucléaire : deux parents avec ou sans enfants, sans autres membres ; élargi : autres ménages avec autres membres. Toutes les mesures ont été multipliées par 100 ; (2) La mesure de la pauvreté de Watts a la forme générale :  $W = \int^z (\log z - \log x) f(x) dx$  ; (3) Les mesures de la pauvreté de Clark et col. ont la forme générale :  $C_B = 1/B \int^z [1 - (x/z)^B] f(x) dx$  ; (4) Contribution relative C<sub>ij</sub> ; (5) Indice de ciblage, dans l'hypothèse où les revenus augmentent proportionnellement selon les divers membres du groupe visé — ce qui signifie, qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage — évalué selon :  $[P_{j,(\alpha-1)}]/M_j$ , où M<sub>j</sub> = dépense moyenne du groupe j ; (6) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

femme, comparativement à ceux ayant un homme à leur tête, l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu urbain que dans les zones rurales. En effet, on observe que dans les premiers, le taux de pauvreté

monétaire en termes de ménages à Nouakchott et dans les autres villes est de, respectivement, 15,3 et 9,9 pour cent. Or, dans les seconds, les taux respectifs sont de 14,0 et 9,0 pour cent. En d'autres termes, en



**Figure 7 :** Courbes d'incidence de la pauvreté dans les ménages selon le sexe du chef de ménage — Nouakchott 1996

milieu urbain, les ménages féminins, dont plus de 50 pour cent sont monoparentaux, semblent plus fragilisés que dans les zones rurales. La configuration du processus de développement mauritanien explique, en grande partie, ce phénomène. Beaucoup de ménages féminins ruraux ont gardé un lien avec les migrants urbains — la plupart du temps des hommes —, ce qui assure un flux de transferts permettant d'accéder à un certain niveau de vie. Par contre, dans les villes, les femmes chefs de ménage exclues du marché du travail ou engagées dans des activités précaires génèrent de faibles revenus, alors que la structure du groupe est incapable de combler le déficit de gains. L'analyse des taux d'offre de travail précédente avait bien mis en évidence la plus faible participation des individus au marché du travail dans les ménages féminins, comparativement aux groupes gérés par un homme. Par conséquent, en milieu urbain, il est probable que les ménages ayant une femme à leur tête sont plus vulnérables que leurs homologues masculins, dans la mesure où la capacité de mobilisation des actifs — notamment la participation au marché du travail, l'accroissement du niveau de l'offre, l'appui sur les solidarités familiales — visant à faire face à des chocs externes est considérablement plus limitée. La figure 7, affichant les courbes d'incidence de la pauvreté selon le sexe pour Nouakchott, met en évidence le différentiel de ratio de pauvreté et d'extrême pauvreté. Finalement, on notera que la contribution à l'incidence de la pauvreté est de 14,9 pour cent pour les ménages

féminins, contre 10,7 pour cent pour ceux qui ont un homme à leur tête.

Troisièmement, il apparaît que les écarts en termes d'incidence et de profondeur de la pauvreté selon le genre sont très importants dans les ménages monoparentaux — tableau 13. En effet, dans les ménages monoparentaux gérés par une femme — plus des trois quarts des ménages ayant cette structure — l'incidence de la pauvreté est presque trois fois plus importante que dans ceux dont le chef est un homme — 33,1 et 12,2 pour cent, respectivement. Il en est de même pour la profondeur et l'intensité de la pauvreté, bien que la dépense moyenne en termes de ligne de pauvreté soit quasi-identique dans les deux groupes de ménages — environ les deux tiers. Ainsi, le déficit moyen de dépense par rapport à la ligne de pauvreté est de 11,4 pour cent dans les ménages féminins, contre seulement 4,1 pour cent dans les ménages masculins. En outre, on observe que dans les ménages monoparentaux féminins, la contribution relative à la pauvreté croît avec le degré d'aversion de cette dernière, alors que l'inverse prévaut dans les ménages masculins. Un tel résultat ne doit pas surprendre dans la mesure où plus de 50 pour cent des ménages monoparentaux sont localisés en milieu urbain.

Quatrièmement, il a été montré, à l'aide d'une analyse économétrique, que lorsque l'on contrôlait par un ensemble de facteurs — statut du travail, instruction, âge, taille du ménage, pourcentage de personnes employées dans le ménage et localisation

géographique —, les ménages gérés par un homme avaient, en moyenne, des dépenses par tête supérieures de 6,7 pour cent à ceux dont le chef est une femme.

Sans aucun doute, maints ménages gérés par une femme — plus ou moins exclue des segments du marché du travail protégé —, localisés en particulier dans les zones urbaines, et ayant surtout une structure monoparentale, ont un niveau de bien-être — exprimé par les dépenses par tête — non seulement précaire, mais également moins élevé que ceux dont le chef est un homme.

### 3. Chômage, pauvreté et genre

L'analyse précédente concernant le chômage a déjà mis en évidence l'ampleur de l'exclusion du marché du travail selon le statut des personnes dans le ménage. A cet égard, il a été montré que, quel que soit le sexe des individus, le chômage était un phénomène urbain — tableau 6 —, et qu'il concernait une population plutôt jeune. Par ailleurs, il a été indiqué que le chômage frappait un peu plus les femmes secondaires des ménages que les hommes ayant un statut identique. On peut cependant, sur ce sujet, formuler quelques commentaires additionnels.

Le tableau 14, affichant la relation entre le chômage féminin et la pauvreté, appelle plusieurs observations. Premièrement, on constate qu'au niveau du pays le taux de chômage féminin est plus faible pour les femmes que pour les hommes — 8,3 pour cent, contre 10,1 pour cent —, mais que, dans les zones urbaines, l'inverse prévaut. En effet, dans les agglomérations, 23,8 pour cent de la population active féminine est au chômage, contre 19,8 pour cent pour les hommes. Comme cela a été précédemment noté, le chômage en Mauritanie — comme dans maints pays d'Afrique subsaharienne — est un phénomène urbain.

Deuxièmement, il a déjà été montré que la relation inverse entre le taux de chômage et la pauvreté des ménages prévalait surtout en milieu urbain, notamment pour les membres secondaires les plus jeunes et pour les chefs de ménage. Les informations affichées au tableau 14 confirment ce point de vue, quel que soit le sexe. Ainsi, dans les ménages pauvres, 25,7 et 22,7 pour cent, respectivement, des femmes et des hommes sont au chômage. Or, dans les ménages non pauvres, ces pourcentages respectifs s'élèvent à 19,2 et 15,9. Par ailleurs, le tableau 14 met en évidence une différence importante entre les chefs de ménage masculins et féminins. En effet, dans les zones urbaines, les taux de

**Tableau 14 : Taux de chômage déclaré selon le sexe, le statut dans le ménage, le milieu et l'âge — 10 ans et plus — Mauritanie 1996**

Paramètre	Rural						Urbain						Ensemble		Grand total
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	Femmes	
	Chef ménage	Autre membre	Total												
Pauvres	1,2	4,1	2,4	1,9	1,3	1,4	14,1	34,5	22,7	18,7	29,0	25,7	6,1	4,9	5,7
Intermédiaires	2,3	4,7	3,0	1,2	0,4	0,6	16,1	35,2	22,7	14,7	31,3	26,3	13,5	10,8	12,7
Non pauvres	0,6	0,0	0,6	0,0	19,0	9,4	11,4	27,4	15,9	17,4	20,4	19,2	13,7	17,0	14,3
Total	1,5	4,2	2,5	1,4	1,6	1,5	13,6	32,2	19,8	16,8	27,5	23,8	10,1	8,3	9,5
N pondéré	1476	1999	3475	426	3375	3802	1076	1862	2938	425	2669	3094	6413	6896	13309

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

chômage des chefs de ménages sont plus faibles pour les hommes que pour les femmes — 13,6 pour cent, contre 16,8 pour cent. De plus, la relation inverse entre le chômage et la pauvreté ne s'observe que pour les chefs de ménage masculins — ainsi que pour les membres secondaires. Dans les ménages gérés par les femmes, le taux de chômage du chef a tendance à demeurer stable et élevé quel que soit le niveau de vie considéré. Enfin, on remarquera que si le taux de chômage des membres secondaires décline avec le niveau de vie, il demeure assez élevé dans les ménages pauvres — 29,0 et 34,5 pour cent, respectivement, pour les membres secondaires féminins et masculins.

Troisièmement, le fait que le taux de chômage

féminin urbain des membres secondaires soit un peu plus faible que pour leurs homologues masculins pourrait s'expliquer par l'incidence du chômage marginal. En effet, le chômage déclaré auquel il est fait habituellement référence n'est qu'un aspect de l'exclusion du marché du travail. On rappelle que le chômage marginal concerne des individus qui se considèrent comme des inactifs, mais qui souhaiteraient participer au marché du travail si les conditions de ce dernier se modifiaient<sup>100</sup>. Dans

<sup>100</sup> Généralement, les éléments suivants sont avancés : difficulté de trouver un travail sans qualification ; absence d'emploi ; absence de connaissance des méthodes pour rechercher un emploi ; en attente de réponse à une demande d'emploi ;

maintes capitales d'Afrique, surtout celles où prédomine l'islam, les taux de chômage marginal des femmes, surtout les jeunes filles, sont souvent très élevés — supérieurs à 20 pour cent —, et sont inversement corrélés au niveau de vie<sup>101</sup>. Il serait assez surprenant que ce phénomène soit absent en Mauritanie, compte tenu de la configuration du système social qui prévaut dans ce pays.

#### 4. Ménages, inégalité et genre

Bien que la source majeure des inégalités selon le genre soit inhérente aux opportunités externes au ménage — notamment en termes de participation aux marchés du travail —, l'existence de disparités intra-ménages mérite également une attention spécifique. Il en est ainsi pour deux raisons au moins. Tout d'abord, la présence d'inégalités intra-ménages représente, pour certaines personnes, une limitation des possibilités de choix et l'absence de certaines capacités fonctionnelles. Ensuite, dans la mesure où les femmes ont une propension plus élevée à consacrer leurs ressources aux enfants, comparativement aux hommes, l'accès des mères à un revenu est un déterminant probablement aussi important pour la santé des enfants que le niveau du revenu total du ménage. D'ailleurs, ceci peut avoir des implications de politique économique en termes de ciblage des transferts aux ménages. Par exemple, les allocations pour les enfants transférés directement aux mères peuvent être utilisées différemment que des avantages perçus au niveau du ménage.

Dans le cas mauritanien, on peut tenter d'explorer certains aspects de cette question en résumant l'inégalité au sein des ménages à l'aide de trois indicateurs<sup>102</sup>. Premièrement, on peut comparer les distributions du revenu au niveau du ménage et des individus à l'aide des indicateurs usuels, le coefficient de Gini dans le cas présent. L'écart entre ces deux approches indique dans quelle mesure la non prise en compte de la répartition des ressources intra-ménages sous-estime l'étendue de l'inégalité. Bien que cette approche soit familière, elle ne fournit aucune mesure du montant de l'inégalité au sein des ménages. Deuxièmement, on peut se concentrer exclusivement sur la mesure de l'inégalité en calculant la différence entre le revenu le plus élevé d'un époux et le revenu le moins élevé de l'autre

époux en termes du gain total du ménage<sup>103</sup>. Dans le cas présent, compte tenu de la faiblesse de l'offre de travail des femmes et de l'incertitude quant aux données sur le revenu, les écarts sont calculés entre le revenu du chef de ménage et les revenus de l'ensemble des membres secondaires. Cet indicateur sera noté HK. Troisièmement, on peut comparer les différences de revenu selon le genre en effectuant le rapport entre la moyenne des revenus féminins et la moyenne des revenus masculins<sup>104</sup>.

Le tableau 15 affiche les résultats obtenus à partir des informations inhérentes aux bases de données de l'enquête intégrale de 1995-96, et suggère plusieurs commentaires. En premier lieu, on observe un écart substantiel entre les coefficients de Gini du revenu par tête du ménage et des revenus individuels, respectivement, 0,563 et 0,612 — 8,7 pour cent. Cela signifie l'existence d'inégalités au sein des ménages mauritaniens, et la sous-évaluation des inégalités lorsque la distribution intra-ménages des revenus n'est pas prise en compte. Cet accroissement de la valeur du coefficient de Gini est dû à une élévation des inégalités intra-ménages puisque l'indicateur HK passe de 0 — tous les membres du ménage ont le même revenu — à 0,51. On peut expliquer ce résultat par le fait que les femmes ont, en moyenne, de plus faibles revenus que les hommes, en partie, à cause d'une moindre offre de travail et, en partie, parce qu'elles occupent des emplois peu productifs. A cet égard, le rapport entre les gains féminins et les gains masculins est de 0,75<sup>105</sup>. Dans la société mauritanienne, il existe une prééminence du modèle en termes de dichotomie "interne-externe". Ce qui est "interne" caractérise la participation culturelle et sociale de la femme, à savoir la maison, la cour et les activités ménagères. Par contre, les hommes sont associés à ce qui est "externe", notamment la recherche des moyens d'existence et la participation politique. Pour les femmes, l'accès au marché du travail implique une interaction avec l'extérieur où elles sont partiellement handicapées. Dans ce contexte, il est probable que les inégalités selon le genre au sein des ménages accentuent les traits du modèle culturel. Néanmoins, il est à remarquer que si les approches usuelles de l'inégalité, en ignorant les disparités intra-ménages, sous-estiment l'étendue de l'inégalité, la présente analyse peut conduire à les surestimer dans la mesure où des ressources

intention de faire du commerce lorsque le capital sera disponible.

<sup>101</sup> Voir Lachaud [1994].

<sup>102</sup> Cette approche suit en partie celle de Woolley, Marshall [1994] et Haddad, Kanbur [1990]. Mais, d'autres approches sont possibles, notamment en termes d'offre de travail ou de dépenses des ménages.

<sup>103</sup> L'indice de Haddad-Kanbur est :  $HK = 2(X_1/X - 0,5) = |X_1 - X_2|/X$ , où  $X_1$  = revenu le plus élevé d'un époux,  $X_2$  = revenu le moins élevé de l'autre époux et  $X$  = revenu total du ménage.

<sup>104</sup> Le ratio de revenu est  $X_f/X_h$ , les indices f et h étant relatifs aux femmes et aux hommes.

<sup>105</sup> Les gains de quelques chômeurs et inactifs sont exclus.

financières peuvent être mises en commun, et des actifs physiques partagés.

**Tableau 15 : Pauvreté et inégalité intra-ménages — Mauritanie 1996**

Paramètre Niveau de vie	Coefficient de Gini	Indice HK	Ratio de revenu - $X_i/X_h$
<b>Ensemble</b>			
Revenu total du ménage	0,627	-	-
Revenu par tête du ménage	0,563	0,00	-
Revenus individuels	0,612	0,51 <sup>1</sup>	0,75 <sup>2</sup>
<b>Pauvres</b>			
Revenu total du ménage	0,663	-	-
Revenu par tête du ménage	0,559	0,00	-
Revenus individuels	0,634	0,65 <sup>1</sup>	0,47 <sup>2</sup>
<b>Non pauvres</b>			
Revenu total du ménage	0,520	-	-
Revenu par tête du ménage	0,466	0,00	-
Revenus individuels	0,514	0,40 <sup>1</sup>	0,66 <sup>2</sup>

(1) Y compris les autres membres secondaires du ménage ; (2) Revenus de certains chômeurs et inactifs exclus.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

En second lieu, il apparaît que l'inégalité intra-ménages est plus élevée dans les ménages pauvres que dans les ménages non pauvres. Le coefficient de Gini des revenus individuels est de 0,634 dans le premier cas, contre 0,514 dans le second cas. De même, le coefficient HK s'élève de 0,40 à 0,65 lorsque l'on passe des ménages non pauvres aux ménages pauvres. Enfin, la part des revenus des femmes n'est que de 0,47 dans les ménages les plus démunis, contre 0,66 dans ceux qui ont le niveau de bien-être le plus élevé. Sans aucun doute, en Mauritanie, les disparités au sein des ménages pauvres sont plus élevées que pour les ménages non pauvres.

En troisième lieu, en réalité, la présente approche ignore une autre forme d'inégalité centrée non pas une distribution matérielle constatée, mais en termes de contrôle des ressources financières et des processus de décision. Dans ce contexte, la spécificité de la société mauritanienne oblige à différencier le rôle de la femme selon les groupes sociaux. Les femmes arabes, issues d'une société traditionnellement nomade, ont toujours été assez libres — surtout à l'intérieur du ménage — et cette situation est reflétée par un nombre d'enfants moins élevé, un accès fréquent à l'alphabétisation par l'apprentissage du Coran, l'exigence par la femme de l'option monogamique, le grand nombre de divorces initiés par les femmes, et la possibilité d'accumuler des biens et d'en assurer la maîtrise. Néanmoins, le principe de patrilinéarité exige une concordance entre paternité biologique et paternité sociale, et conduit à un contrôle strict de la sexualité féminine. Par contre,

dans les communautés négro-africaines — sédentaires, polygames et étendues — les femmes ont toujours été valorisées en termes de reproduction et d'activité. L'homme, aîné de la famille, exerce le pouvoir familial, et les femmes ont des positions bien déterminées, notamment en matière d'animation des institutions de la vie sociale. Dans ces conditions, des pouvoirs de contrôles des ressources différenciés chevauchent les inégalités intra-ménages précédemment indiquées.

## 5. Accès aux besoins fondamentaux et pauvreté

Bien que l'analyse précédente inhérente à la pauvreté humaine ait mis en évidence les déficits en termes d'éducation, de santé et d'environnement sanitaire<sup>106</sup>, il importe de spécifier davantage la relation entre l'accès à ces besoins fondamentaux et la pauvreté.

### 1. Education et pauvreté

#### A. Le contexte

Depuis le milieu de la décennie 1970, le secteur de l'éducation fait l'objet d'une restructuration. En effet, au cours des années 1976-80, la volonté de développer le secteur rural et de lui fournir une main-d'oeuvre qualifiée a conduit les

<sup>106</sup> Voir notamment les tableaux 7 et 8.

autorités mauritaniennes à promouvoir l'accès à l'éducation de base, en particulier en milieu rural, à adapter les programmes à l'environnement économique et culturel du pays et à renforcer l'enseignement technique et scientifique dans le secondaire. A cette orientation, poursuivie dans le cadre du programme triennal économique et financier de 1985-88, a été associé, au cours de la période 1989-95, un effort visant à rehausser la qualité de l'enseignement par une réallocation des ressources humaines et matérielles, un recouvrement des coûts du matériel pédagogique, un financement des infrastructures par les collectivités, l'introduction de critères de sélection pour l'admission au deuxième cycle et une volonté d'orienter les élèves vers les filières techniques et professionnelles<sup>107</sup>. Ainsi, à la fin des années 1980, l'enseignement absorbait le tiers des ressources du budget de l'éducation.

En réalité, en Mauritanie, comme dans maints pays en développement, plusieurs contraintes spécifiques handicapent l'accès à l'éducation. Tout d'abord, le faible niveau de vie limite les moyens qui peuvent être alloués à l'éducation, la part du budget de l'Etat consacrée à cette dernière étant stabilisée à environ 20 pour cent depuis une dizaine d'années. A cet égard, le bas niveau de développement limite l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts, tant du côté des ménages — enseignement primaire — que des entreprises — formation professionnelle<sup>108</sup>. Ensuite, les ressources disponibles mal réparties — part trop importante consacré aux personnels —, induisent des déséquilibres préjudiciables —, l'enseignement primaire accueillant 80 pour cent des effectifs n'absorbe que le tiers du budget de l'éducation<sup>109</sup>. En 1995, le nombre d'élèves par classe est encore supérieur à 60. Enfin, le contexte socio-économique handicape le processus d'accès au système éducatif étant donné la complexité des réformes — enseignement dispensé aux différents niveaux en deux filières, arabe et français — et la discrimination à l'encontre des filles qui prévaut encore en matière de scolarisation, surtout en milieu rural.

Sans aucun doute, ces considérations freinent la forte demande sociale en matière d'éducation et expliquent les faibles performances du secteur de l'éducation — comparativement aux autres pays de la

sous-région. Pour cette raison, le programme quinquennal 1995-2000 se propose de promouvoir le secteur de l'éducation en se fixant comme objectifs au terme de cette période : (i) un meilleur accès à l'enseignement primaire, et une réduction des disparités régionales et selon le genre, l'objectif étant de parvenir à un taux brut de scolarisation de 100 pour cent et de porter le taux de scolarisation des filles de 44 à 50 pour cent du total ; (ii) une amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement à tous les niveaux en affectant 49 pour cent du budget de l'éducation à l'enseignement primaire ; (iii) un développement de l'enseignement secondaire et un renforcement de l'enseignement professionnel — porter le taux brut de scolarisation à 28 pour cent, faire passer la proportion des filles à 47 pour cent du total, maintenir à 30 pour cent la part du budget affecté à l'enseignement secondaire, accorder 50 pour cent des bourses aux filles, etc.

### B. *Alphabétisation et pauvreté*

L'alphabétisation signifie la capacité de lire et d'écrire une phrase simple. A cet égard, les informations inhérentes à l'enquête intégrale de 1995-96 suggèrent plusieurs observations<sup>110</sup>, complémentaires à celles qui ont été formulées lors de la mesure de la pauvreté humaine — tableaux 16 et 17. Premièrement, on constate une augmentation sensible de l'alphabétisation entre 1990 et 1996. En effet, au niveau national, le taux d'alphabétisation passe de 34,0 à 39,3 pour cent entre ces deux dates. Toutefois, cette progression aurait été plus rapide pour les femmes que pour les hommes, les taux féminins s'élevant de 21,0 à 33,4 pour cent entre 1990 et 1996. Il est à noter que le taux national d'alphabétisation mauritanien est l'un des plus faibles de la sous-région<sup>111</sup>.

Deuxièmement, il existe d'importantes disparités d'alphabétisation selon le milieu, déjà mises en évidence lors de la mesure de la pauvreté humaine. Les taux d'alphabétisation sont plus faibles dans le secteur rural que dans les villes — respectivement, 30,7 et 53,1 pour cent —, notamment dans les régions du Centre-Nord et du fleuve — environ 25 pour cent. On notera également d'importantes disparités à Nouakchott entre les zones à habitat précaire — 45,7 pour cent — et les zones à habitat non précaire — 60,2 pour cent. De plus, le taux relatif d'alphabétisation masculine — rapport entre le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes — est plus élevé en milieu urbain que dans

<sup>107</sup> L'objectif étant d'atteindre un taux de scolarisation proche de 80 pour cent en 1998.

<sup>108</sup> En 1990, les dépenses relatives à l'éducation représentaient moins de 1 pour cent des dépenses totales des ménages, quel que soit le milieu, soit moins de 4 000 UM par ménage et par an — 1345 UM pour les ménages du premier quintile et 6573 UM pour les 20 pour cent les plus riches.

<sup>109</sup> L'université absorbe plus du quart du budget avec 3,7 pour cent des effectifs.

<sup>110</sup> Sous les réserves précédemment indiquées quant à l'incertitudes des données.

<sup>111</sup> Voir le tableau 7.

les campagnes — 1,5 et 1,3, respectivement. Enfin, les taux d'alphabétisation sont extrêmement bas — environ 10 pour cent — dans certaines wilayas, notamment du Gorgol et du Guidimagma.

Troisièmement, un différentiel d'alphabétisation selon le niveau de vie caractérise la Mauritanie. Le tableau 17 montre que le taux d'alphabétisation dans les ménages non pauvres est quasiment deux fois plus élevé que dans les ménages pauvres — 30,1 pour cent contre 56,5 pour cent. Néanmoins, les écarts d'alphabétisation selon le niveau de vie varient considérablement selon le milieu, le sexe, et le statut économique. En général, en milieu urbain, le différentiel d'alphabétisation entre

**Tableau 16 : Taux alphabétisation selon le milieu, le niveau de vie et le sexe — 15 et plus — Mauritanie 1996**

Niveau de vie/Milieu	Rural				Urbain				Grand total
	Pauvres	Intermé- diaires	Non pauvres	Total	Pauvres	Intermé- diaires	Non pauvres	Total	
Ensemble	26,3	37,1	46,6	30,7	46,3	51,8	59,6	53,1	39,3
Hommes	31,1	40,1	60,5	35,2	57,0	64,2	71,7	65,3	46,7
Femmes	22,3	34,9	38,3	27,3	38,6	42,9	48,4	43,5	33,4
N pondéré	2836	1291	283	4410	661	1122	925	2708	7118

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

**Tableau 17 : Taux alphabétisation selon le milieu, le niveau de vie, le statut économique et le sexe — 15 et plus — Mauritanie 1996**

Niveau de vie	Pauvres			Non pauvres			Grand total	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total			
<b>Milieu</b>									
Nouak. habitat n. précaire <sup>1</sup>	63,5	54,5	58,6	76,1	56,0	65,6	60,2	70,4	51,5
Nouakchott habitat précaire <sup>2</sup>	58,0	47,9	52,1	58,4	21,2	43,8	45,7	56,0	38,1
Villes Centre-Nord <sup>3</sup>	72,8	44,3	58,1	71,9	41,4	58,4	56,9	71,1	42,7
Villes Sud-Sud-Est <sup>4</sup>	55,0	24,6	36,0	60,5	31,5	41,6	43,1	60,2	33,7
Villes du fleuve	43,0	25,5	32,5	49,6	34,9	40,6	34,0	43,2	28,4
Rural Centre-Nord <sup>3</sup>	27,1	19,1	22,2	51,1	7,1	31,7	27,8	39,3	20,0
Rural Sud-Sud-Est <sup>4</sup>	31,6	30,8	31,1	79,6	59,5	65,3	38,5	38,9	38,2
Rural fleuve <sup>5</sup>	31,1	14,8	22,3	54,6	27,7	38,1	24,8	31,7	19,2
<b>Statut</b>									
Salarié protégé	70,0	(6)	70,0	86,6	(6)	88,2	79,2	77,0	100,0
Salarié non protégé	28,2	12,9	25,7	69,9	28,3	63,9	50,7	55,5	25,5
Indépendant non agricole urbain	56,8	14,9	43,1	75,9	46,7	68,5	55,7	66,9	28,8
Indépendant non agricole rural	54,7	2,0	39,1	72,3	(6)	64,8	46,1	62,5	6,0
Agriculteur	12,7	7,6	12,0	40,8	0,0	22,2	16,8	16,9	16,3
Eleveur	46,3	(6)	48,3	(6)	(6)	34,6	50,0	54,1	18,4
Autres actifs	21,5	2,3	11,9	59,3	17,8	51,1	17,0	28,0	5,3
Chômeurs	63,8	55,1	61,6	66,2	56,2	64,4	60,5	63,7	49,9
Inactifs	46,8	32,3	36,4	67,6	47,4	51,9	42,4	52,3	38,8
Ensemble	35,7	25,5	30,1	69,5	45,7	56,5	39,3	46,7	33,4
N pondéré	1561	1936	3497	549	658	1207	7118	3119	3999

(1) Maison en pierres, ciment, appartement, chambre et studio ; (2) Tente, case, baraque, maison en banco ; (3) Le Centre-Nord comprend les wilayas suivantes : Tiris-Zemmour, Adrar, Inchiri et Tagant ; (4) Le Sud-Sud-Est comprend les wilayas de Hodh Echarghi, Hod ElGharbi et Assaba ; (5) Le rural fleuve comprend les wilayas de Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagma ; (6) Effectif <= 5 personnes.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

les pauvres et les non pauvres est assez faible — 10 à 15 pour cent —, voire inexistant — Nouakchott avec habitat précaire, villes du Centre-Nord. Par contre, en milieu rural, les écarts sont compris entre 50 et 100

pour cent. De même, l'écart d'alphabétisation selon le niveau de vie est plus faible pour les femmes — environ 80 pour cent — que pour les hommes — près de 100 pour cent —, bien que ces disparités selon le

genre doivent être modulées en fonction du milieu et du statut. Par exemple, dans le salariat non protégé le différentiel d'alphabétisation entre les pauvres et les non pauvres est proche de 150 pour cent, alors que pour les salariés protégés il n'est que de 26 pour cent.

En définitive, malgré les variations du niveau d'alphabétisation selon divers paramètres pris en considération, celui-ci demeure globalement très bas. Cette faible dotation de la population active en capital humain affaiblit les potentialités en termes de productivité et de développement humain. Par exemple, compte tenu de l'ampleur de l'analphabétisation féminine, il est difficile d'escompter une réduction rapide de la fécondité — effet quantité — et une amélioration de l'éducation des enfants — effet qualité. Des conséquences similaires peuvent être escomptées en matière de santé. L'analyse des taux de scolarisation confirme de point de vue.

### C. Scolarisation et niveau de vie

Les éléments précédents expliquent, en grande partie, non seulement les dotations en capital humain des individus qui participent au marché du travail, mais également l'accès au système éducatif mauritanien.

En premier lieu, on observe que les dotations en capital humain des individus de 15 ans et plus qui participent au marché du travail sont extrêmement faibles — tableau 18. En effet, 71,3 pour cent des individus n'ont jamais fréquenté l'école moderne et

**Tableau 18 : Niveau d'instruction des individus selon le statut sur le marché du travail et le niveau de vie — 15 ans et plus<sup>1</sup>— Mauritanie 1996**

Paramètre	Statut économique									Grand total
	Salarié protégé	Salarié non protégé	Indépendant non agricole urbain	Indépendant non agricole rural	Agriculture	Elevage	Autre actif	Chômeur	Inactif	
<b>Ensemble</b>										
Absence de fréquentation	25,5	68,4	71,1	88,9	96,3	95,6	81,8	53,9	69,5	71,3
Fréquentation, aucun niveau	17,7	15,4	14,6	5,2	2,1	4,4	7,6	31,4	11,0	11,2
Primaire	12,4	4,7	5,0	4,7	1,1	0,0	3,9	4,9	6,3	5,6
Secondaire	27,9	6,6	5,2	1,2	0,4	0,0	5,4	6,9	11,4	9,5
Supérieur	16,7	4,9	4,1	0,0	0,2	0,0	1,4	2,8	1,9	2,4
N pondéré	302	530	421	252	550	75	1290	376	6997	10792

(1) Pour ceux qui ont moins de 30 ans, il s'agit de la scolarisation au cours des 12 derniers mois.

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

**Tableau 19 : Estimations des taux de scolarisation selon le milieu et le sexe — Mauritanie 1995-96**

Paramètre	Milieu				Grand total
	Nouakchott	Autres villes	Rural fleuve	Rural autre	
Source					

<b>Enquête intégrale 1995-96 — ONS</b>					
Taux brut de scolarisation primaire 6-11 ans	102	90	61	55	73
<i>Hommes</i>	103	87	70	59	76
<i>Femmes</i>	101	93	52	51	71
Taux brut de scolarisation secondaire 12-17 ans	56	48	18	38	31
<i>Hommes</i>	65	54	13	19	36
<i>Femmes</i>	48	47	4	10	26
Taux net de scolarisation primaire 6-11 ans	59	52	36	33	43
<i>Hommes</i>	60	54	39	34	45
<i>Femmes</i>	58	50	32	32	42
Taux net de scolarisation secondaire 12-17 ans	19	17	2	3	9
<i>Hommes</i>	20	17	2	5	11
<i>Femmes</i>	17	16	1	1	8
<b>Enquête nutrition 1995 — UNICEF-DRH</b>					
Taux brut de scolarisation primaire 6-11 ans	85,1	119,6	92,5	62,6	88,9
Taux brut de scolarisation secondaire-supérieur 12-23 ans	25,8	20,3	3,9	4,3	13,3
Taux net de scolarisation primaire 6-11 ans	55,0	67,2	56,5	38,5	54,0
Taux net de scolarisation secondaire-supérieur 12-23 ans	25,0	19,0	3,6	4,2	12,7
<b>Ministère de l'éducation</b>					
Taux brut de scolarisation primaire 6-11 ans — 1996	-	-	-	-	82,1
Pourcentage de filles dans le primaire — 1996	-	-	-	-	45,7
Pourcentage de filles dans le secondaire — 1996	-	-	-	-	36,0
Pourcentage de filles dans le supérieur — 1996	-	-	-	-	13,1
<i>Source : Office national de la statistique (1997) ; A partir des bases de données de l'enquête nutrition 1995 — pondération normalisée ; Ministère de l'éducation.</i>					

11,2 pour cent n'ont aucun niveau d'instruction. De ce fait, moins de 20 pour cent des individus de 15 ans et plus ont acquis le niveau primaire ou plus. Naturellement, il existe de profondes disparités selon les groupes socio-économiques qui recourent largement le clivage rural-urbain. Ainsi, ce sont seulement les salariés protégés et, dans une moindre mesure, les inactifs, les salariés non protégés et les chômeurs qui ont un certain niveau d'instruction. Par exemple, 44,6 pour cent des salariés protégés ont accédé à l'enseignement secondaire et 16,7 pour cent ont suivi des études supérieures. S'agissant des inactifs, des salariés non protégés, des indépendants non agricoles urbains et des chômeurs, on observe que, respectivement, 13,3, 11,5, 9,3 et 9,7 pour cent ont accédé au niveau du secondaire. Mais, environ 95 pour cent des individus appartenant aux autres groupes socio-économiques sont sans instruction. Des observations similaires pourraient être formulées à l'égard de la formation professionnelle. Evidemment, il existe d'importantes différences selon le niveau de vie, les plus pauvres dépassant rarement le seuil du primaire. Cependant, la faiblesse de l'échantillon incite à ne pas présenter les résultats.

Ainsi, maints individus sont dans l'incapacité de mobiliser des actifs en termes de capital humain. Une telle situation a deux conséquences. D'une part, la faiblesse du capital humain induit une faible productivité. D'autre part, l'absence d'actifs mobilisables diminue les capacités de résistance aux chocs externes, ce qui accroît l'instabilité potentielle du bien-être, c'est-à-dire la vulnérabilité.

En deuxième lieu, l'examen des taux de scolarisation met également en évidence le faible

Paramètre	Quintile de dépense					Grand total
	Premier quintile	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile	
<b>Milieu</b>						
<b>Urbain</b>						
Taux brut de scolarisation primaire 6-11 ans	87	97	100	100	111	97
<i>Hommes</i>	83	96	100	97	118	97
<i>Femmes</i>	91	98	100	103	78	98
Taux brut de scolarisation secondaire 12-17 ans	36	47	50	70	78	54
<i>Hommes</i>	37	59	49	88	85	61
<i>Femmes</i>	35	35	50	56	71	47
Taux net de scolarisation primaire 6-11 ans	49	58	61	54	66	57
<i>Hommes</i>	48	57	60	58	75	58
<i>Femmes</i>	49	58	62	50	55	55
Taux net de scolarisation secondaire 12-17 ans	9	17	21	23	21	18
<i>Hommes</i>	11	21	18	25	18	19
<i>Femmes</i>	8	13	24	21	24	17
<b>Rural</b>						
Taux brut de scolarisation primaire 6-11 ans	40	52	62	65	69	57
<i>Hommes</i>	47	51	62	71	85	62
<i>Femmes</i>	32	54	63	58	52	51
Taux brut de scolarisation secondaire 12-17 ans	5	10	12	19	22	13
<i>Hommes</i>	0	11	18	26	25	17
<i>Femmes</i>	9	8	8	12	16	8
Taux net de scolarisation primaire 6-11 ans	21	34	35	36	47	34
<i>Hommes</i>	22	32	33	39	57	36
<i>Femmes</i>	20	35	38	33	37	32
Taux net de scolarisation secondaire 12-17 ans	0	3	2	3	8	3
<i>Hommes</i>	1	5	3	3	11	4
<i>Femmes</i>	0	0	1	2	3	1

Source : Office national de la statistique (1997).

accès au système éducatif des jeunes mauritaniens. Ce phénomène est bien connu, et, malgré l'existence de divergences conceptuelles quant à l'évaluation des taux de scolarisation, quelques éléments suffisent à fixer les idées.

Premièrement, bien que le taux de scolarisation brut du primaire — 6-11 ans — s'élève à 73 pour cent en 1996 — 82,1 pour cent selon les sources administratives et 88,9 pour cent selon l'enquête UNICEF-DRH de 1995 —, le taux net ne concernerait que 43 pour cent des effectifs scolarisables — tableau 19 —, 57 et 34 pour cent, respectivement, en milieux urbain et rural. Toutefois, il existe également de profondes divergences quant à l'évaluation de ce taux, puisque selon les sources administratives, il serait supérieur à 50 pour cent, tandis que l'enquête UNICEF-DRH de 1995 conduit à une estimation de 54,0 pour cent. On rappelle que cet indicateur donne une idée beaucoup plus précise du nombre des enfants de ce groupe d'âge qui sont effectivement scolarisés, indépendamment du nombre d'élèves d'un âge supérieur — ou inférieur — à l'âge officiel du primaire. Dans ce contexte, quelle que soit l'estimation retenue, les taux nets de scolarisation du primaire, mettant en évidence un très important écart rural-urbain, auraient progressé, leur estimation en 1990 étant de 44,4 et 26,2 pour cent, respectivement, dans les zones urbaines et rurales. Il en serait de même si l'on désagrège les milieux urbain et rural, les taux de 1990 étant de 44,3, 44,0, 22,0 et 16,0, respectivement, pour Nouakchott, les autres villes, la

région rurale du fleuve et les autres régions. S'agissant de l'enseignement secondaire, 9,0 pour cent seulement de ceux qui ont 12-17 ans y accèdent. Sans aucun doute, des progrès considérables ont été réalisés au cours des quinze dernières années. Néanmoins, ces taux de scolarisation, parmi les plus faibles de la sous-région, demeurent à un niveau relativement bas et insuffisant.

Deuxièmement, malgré les progrès réalisés au cours des années passées, on observe un écart de scolarisation entre les garçons et les filles — tableau 19 — que l'on peut caractériser comme suit. Tout d'abord, pour un niveau d'enseignement donné, l'accès des filles à l'école est moindre que pour les garçons. Les taux nets de scolarisation du primaire des garçons et des filles sont, respectivement, de 42,0 et 45,0, tandis que ceux du secondaire sont, respectivement, de 11,1 et 8,0 pour cent. En fait, c'est surtout dans la région rural fleuve que le différentiel de scolarisation selon le genre est le plus élevé — 39,0 et 32,0 pour cent, respectivement. Quant aux taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, le pourcentage est de 3,7, mais les filles ne représentent que 13,1 pour cent des effectifs. Ensuite, les éléments précédents font apparaître un écart croissant de scolarisation avec l'élévation du niveau d'enseignement. Ainsi, les rapports des taux nets de scolarisation des garçons par rapport aux filles sont de 1,1 et 1,4, respectivement, pour le primaire et le secondaire. Enfin, le tableau 19 indique que le pourcentage de filles dans un niveau d'enseignement

donné est inférieur par rapport à celui des garçons, et que ce différentiel est croissant. Par exemple, alors que le pourcentage de filles inscrites dans le primaire est de 45,7, dans le secondaire et le supérieur il est, respectivement, de 36,0 et 13,1. En Mauritanie, comme ailleurs, ce handicap féminin en termes d'instruction appelle une attention particulière. A cet égard, dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, les études relatives à cette question tendent à identifier trois séries de facteurs susceptibles d'affecter la participation des femmes au système éducatif<sup>112</sup>. Tout d'abord, le contexte familial influence l'éducation des filles de maintes façons. Ainsi, le faible niveau de vie du ménage, la forte incidence des structures traditionnelles — notamment la religion musulmane —, le bas niveau d'éducation de la mère, le recours intensif au travail des enfants et la prédominance de processus de sélection des enfants à scolariser constituent des facteurs affectant défavorablement la scolarisation des filles. Ensuite, plusieurs facteurs inhérents au système social handicapent l'accès des jeunes filles à l'école : le faible niveau de développement<sup>113</sup>, le milieu de résidence<sup>114</sup>, l'âge précoce du mariage et la garde des enfants. Enfin, la pauvreté des institutions éducatives en termes de qualité des enseignements, de variété des cursus scolaires — surtout au niveau du secondaire — et de référence au modèle social véhiculé par les manuels scolaires — stéréotype de la femme épouse ou mère — affaiblit considérablement les chances pour les filles d'accéder ou de participer pleinement au système éducatif. Sans aucun doute, la plupart des éléments ci-dessus évoqués prévalent dans le cas de la Mauritanie. Ainsi, l'enquête montre que, parmi les raisons invoquées d'abandon des filles, 18,8 pour cent sont inhérentes au mariage. Mais, 9,6, 22,5 et 11,9 pour cent invoquent, respectivement, le coût trop élevé, la nécessité de travailler et l'exclusion. Pour les garçons, c'est surtout la nécessité de travailler qui explique les abandons de la scolarisation — 48,2 pour cent.

Troisièmement, l'analyse descriptive montre que les taux de scolarisation varient selon le milieu et le niveau de vie — tableau 20<sup>115</sup>. Tout d'abord, pour un milieu donné, les écarts de taux nets de scolarisation sont considérables selon le niveau de

vie. S'agissant du primaire en milieu rural, les taux nets de scolarisation sont de 47,0 pour cent pour les ménages les 20 pour cent les plus aisés, mais seulement de 21,0 pour cent pour les plus démunis. Au niveau du secondaire, l'écart relatif est encore plus important, respectivement, de 8,0 et moins de 1,0 pour cent. En ce qui concerne le milieu urbain, le différentiel en termes de taux nets de scolarisation est beaucoup moins élevé qu'en milieu rural. Par exemple, pour les 20 pour cent les plus pauvres, le taux net de scolarisation est de 49,0 pour cent, contre 66,0 pour cent pour les 20 pour cent les plus riches. En d'autres termes, la vulnérabilité relative des plus pauvres en termes d'accès à l'éducation est d'autant plus forte qu'ils se situent en dehors des zones urbaines. Ce simple fait constitue un argument supplémentaire pour lutter contre la pauvreté, en priorité, en milieu rural. Ensuite, on observe que si l'accès des filles à l'éducation croît avec le niveau de vie, leur vulnérabilité relative — c'est-à-dire, par rapport aux garçons — s'élève également avec le niveau de la dépense par tête des ménages, quel que soit le milieu. Par exemple, dans les zones urbaines, le taux net relatif de scolarisation féminin du primaire — c'est-à-dire le ratio des taux nets féminin et masculin — est proche de un pour les ménages les plus pauvres, mais seulement de 0,7 en ce qui concerne les groupes les plus aisés. Un tel résultat paraît surprenant, l'inverse étant généralement constaté dans les pays de la sous-région<sup>116</sup>.

En troisième lieu, les résultats précédents suggèrent une analyse des déterminants de l'accès à l'éducation en Mauritanie. A cet égard, une analyse économétrique logistique inhérente à l'accès au second cycle permet de formuler plusieurs conclusions. Premièrement, le niveau de vie se révèle un déterminant important de l'accès au système éducatif du second cycle. Le coefficient de la dépense par tête est positif et significatif ; de plus, le signe négatif du coefficient de la dépense au carré indique que l'effet de ce dernier est décroissant au-delà d'un certain seuil. Une variation de la dépense par tête de 10 000 UM induit, toutes choses égales par ailleurs, une variation du log des chances d'accès au premier cycle de 0,19. Par ailleurs, on montre qu'un accroissement de un pour cent du bien-être en Mauritanie induit une élévation de 0,26 pour cent de la probabilité d'accès au second cycle. Deuxièmement, il apparaît que le coefficient relatif aux hommes est positif et statistiquement significatif. Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être un homme — plutôt qu'une femme — accroît le logarithme des chances d'accès au secondaire de 0,42. Les simulations sur l'ensemble de l'échantillon

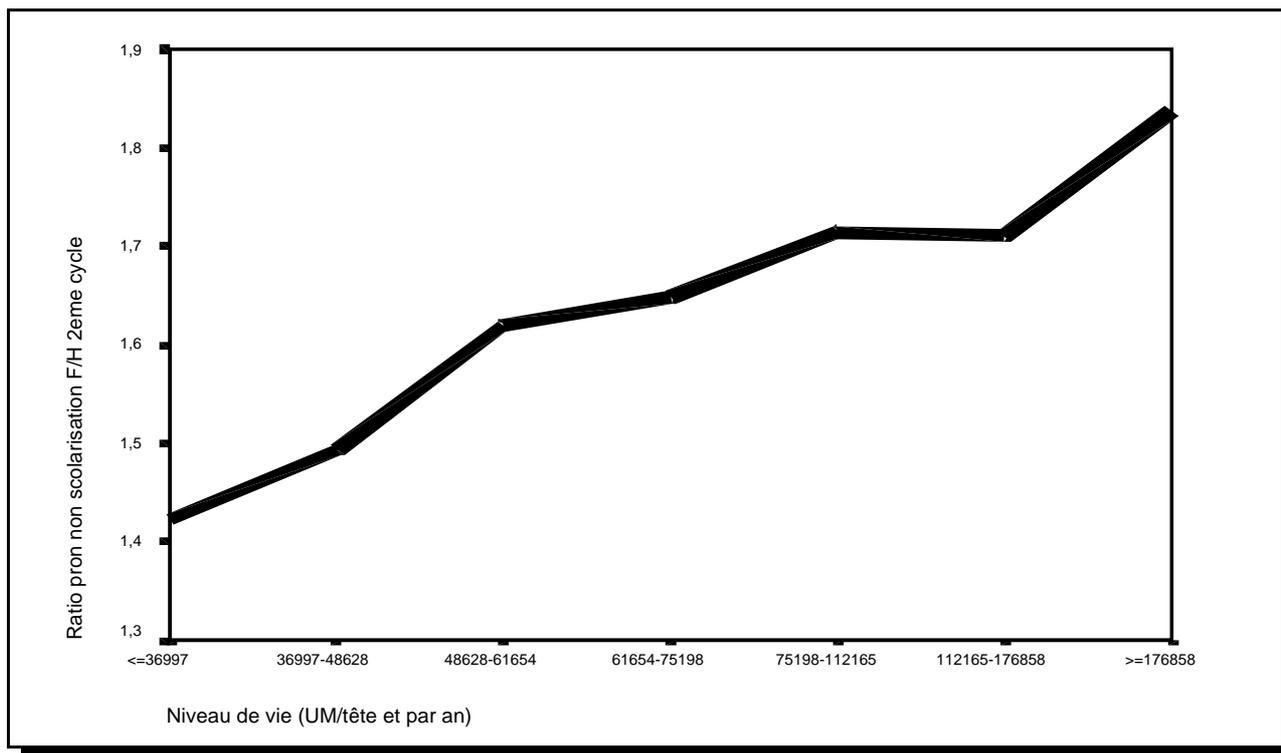
<sup>112</sup> Pour une synthèse des recherches récentes sur ce sujet, voir Hyde (1993).

<sup>113</sup> Dans ce contexte, trois variables, caractérisant la société en général, semblent influencer la scolarisation des filles : le niveau général de scolarisation, la proportion de la population active travaillant dans l'agriculture et le pourcentage du PNB consacré à l'éducation.

<sup>114</sup> L'existence d'écoles dans les zones urbaines favorise l'accès à l'éducation.

<sup>115</sup> Il existe également des écarts selon le statut économique du chef de ménage.

<sup>116</sup> Lachaud (1997a).



**Figure 8 :** Ratio des probabilités de nonaccès à l'éducation secondaire des filles et des garçons selon le niveau de vie - Mauritanie 1996

indiquent une probabilité moyenne de 0,72 et 0,67, respectivement, pour les hommes et les femmes. En outre, l'écart relatif d'accès à l'éducation peut être mis en évidence en effectuant le rapport entre les probabilités de non accès au secondaire des femmes et des hommes. La figure 8 montre que ce rapport est croissant avec la dépense par tête du ménage. Cela signifie qu'il serait vain d'escompter un meilleur accès des filles au secondaire avec une augmentation du niveau de vie en Mauritanie. Ainsi, il est probable qu'en l'absence de politiques scolaires favorisant très fortement l'accès des filles au système éducatif secondaire, le groupe des exclus de ce dernier sera constitué majoritairement par des filles. Troisièmement, la probabilité d'accès au secondaire est influencée par d'autres facteurs. Tout d'abord, le niveau d'instruction des parents est fortement corrélé à la probabilité d'accès au secondaire. Ainsi, le fait pour le chef de ménage d'avoir lui-même accédé à l'enseignement supérieur, plutôt que d'être sans instruction, induit, toutes choses égales par ailleurs, une élévation du log des chances de 0,79. Ensuite, on observe que l'âge est inversement corrélé à l'accès au premier cycle. Enfin, la probabilité d'accès au secondaire est significativement plus faible dans les zones rurales qu'en milieu urbain, ce qui est logique compte tenu de la disponibilité des structures éducatives.

En définitive, la présente analyse a mis en évidence le rôle du niveau de vie, du sexe et de l'instruction du chef de ménage quant à l'accès au

système éducatif secondaire, ce qui était attendu. Mais, le point important est que le rehaussement du niveau de bien-être induit une évolution beaucoup moins proportionnelle de l'accès à l'éducation secondaire, d'une part, et ne garantit pas la réduction des écarts de scolarisation entre les filles et les garçons. Un tel résultat présente un intérêt évident en termes de politiques éducatives, d'autant que les dépenses d'éducation par tête des plus pauvres ne sont que de 126 UM par an — 0,3 pour des dépenses du ménage —, soit 20 pour cent de moins que la moyenne nationale.

## 2. Santé, environnement sanitaire et pauvreté

Le pouvoir d'achat des ménages, l'environnement sanitaire et les comportements constituent les trois paramètres essentiels qui influencent l'accès des individus à la santé. Après avoir brièvement présenté le contexte inhérent aux stratégies, aux ressources et aux infrastructures, les modes d'accès à la santé et leur relation avec le niveau de vie seront présentés.

### A. Le contexte

En Mauritanie, jusqu'au début des années 1970, la politique sanitaire se caractérisait par l'application d'une médecine curative et individuelle, surtout ciblée en termes d'infrastructures sur les zones

urbaines. Or, dans les années 1970 et 1980, la pression de l'exode rural, la pénurie de médicaments, d'équipement et de matériels médicaux, l'absence de formation du personnel de santé et la rareté des crédits budgétaires accentuèrent la précarité de l'état sanitaire, et justifiaient la mise en oeuvre de réformes dans le cadre des nouvelles politiques économiques. Ces dernières, se proposant d'étendre la couverture sanitaire afin de desservir 50 pour cent de la population et d'améliorer les capacités de gestion et de planification des services de santé furent poursuivies dans le cadre d'un nouveau programme de restructuration du secteur de la santé en 1992. Ce programme, qui s'étend sur la période 1992-97, s'est fixé pour objectifs la mise en oeuvre d'une décentralisation effective<sup>117</sup>, la généralisation des soins de santé primaires et le développement d'une politique de médicaments essentiels, la promotion du fonctionnement des structures sanitaires<sup>118</sup>, et l'amélioration de la couverture sanitaire<sup>119</sup>. Dans ce contexte, davantage de ressources semblent avoir été mobilisées pour rehausser l'accès des individus à la santé. Les dépenses de santé en pourcentage des dépenses publiques totales sont passées de 5,1 à près de 7 pour cent entre 1985 et 1995, et représentent environ 3,5 du produit national brut, les dépenses nationales de santé étant de l'ordre de 17 pour cent de ce dernier. Par ailleurs, on note une amélioration des infrastructures sanitaires, une augmentation du nombre des personnels de santé par habitant et un recours accru au financement des communautés pour les médicaments essentiels et d'autres coûts de fonctionnement. En réalité, malgré ces progrès, on observe un déficit important de disponibilités financières et d'infrastructures, ces dernières demeurant quantitativement et qualitativement insuffisantes et trop inégalement réparties spatialement<sup>120</sup>. En outre, il semble que malgré le développement des produits génériques, les possibilités d'approvisionnement des structures publiques et des ménages se heurtent à une hausse du prix des médicaments dans le contexte de la

privatisation du secteur. Enfin, il est à souligner que la couverture sociale formelle est relativement limitée. Ainsi, selon les statistiques des Directions régionales de l'action sanitaire et sociale, en 1995 environ 40 pour cent des individus sont privés d'accès aux services de santé. A cet égard, l'analyse de la pauvreté humaine montrait l'existence d'une association étroite entre ce déficit et l'incidence de la pauvreté monétaire selon les régions et les wilayas.

## B. Accès à la santé et niveau de vie

### 1. Dimensions de l'état sanitaire

Cette situation explique que les progrès réalisés au cours des dernières années n'ont pas été suffisant pour surmonter la précarité de l'état sanitaire de la population mauritanienne. Quelques exemples permettent de fixer les idées<sup>121</sup>. L'espérance de vie à la naissance est à peine supérieure à 50 ans, quel que soit le sexe, la mortalité infantile est encore de 118‰ en 1996 — contre 131‰ en 1985 —, tandis que la probabilité de décéder avant 40 ans et 5 ans est, respectivement, de 0,30 et 0,14 environ. Il est à remarquer que les causes de cette mortalité sont dues à quatre affections principales — diarrhées, infections respiratoires, rougeole et paludisme — dont l'immunisation ne concerne que la moitié au deux tiers des enfants. En outre, la mortalité due à ces affections est rehaussée par le mauvais statut nutritionnel des enfants et des mères<sup>122</sup>, le faible accès aux services sanitaires, le manque d'eau potable, l'ignorance en matière soins<sup>123</sup>, d'hygiène et d'assainissement, etc<sup>124</sup>. Ainsi, en Mauritanie, l'enquête UNICEF-DRH de 1995 montre que la situation nutritionnelle des enfants est relativement préoccupante, 55,0, 44,0 et 28,2 pour cent souffrant, respectivement, de malnutrition modérée ou grave, de retard de croissance et d'insuffisance pondérale. A cet égard, le tableau 8 indiquait que dans certaines wilayas, le taux d'insuffisance pondérale pouvait atteindre 40 ou 50 pour cent — notamment dans le Guidimagha, le Hodh Echarghi et le Hodh ElGharbi. Quant à la mortalité maternelle, principale cause de décès des femmes<sup>125</sup>, elle est, selon l'UNICEF de 930

<sup>117</sup> Avec la mise en place des Directions régionales de l'action sanitaire et sociale.

<sup>118</sup> Par la stimulation et la systématisation de la participation communautaire, ainsi qu'un effort budgétaire accru de l'Etat.

<sup>119</sup> Afin d'atteindre 80 pour cent de la couverture de base, en 1996 et le renforcement des références départementales, régionales et nationales par des interventions de réhabilitation, de construction et d'équipement.

<sup>120</sup> Compte tenu des moyens insuffisants, trop centrés sur le fonctionnement des infrastructures urbaines, du poids croissant des dépenses de personnel — environ 70 pour cent —, de la dépendance quasi-totale de l'extérieur en termes d'investissement, et des personnels qualifiés en nombre insuffisant et trop concentrés dans la capitale — la moitié des médecins pour un cinquième de la population.

<sup>121</sup> OMS [1997].

<sup>122</sup> 60 pour cent des femmes enceintes connaissent une carence alimentaire.

<sup>123</sup> 51,3 pour cent des mères seulement pratiquent la thérapie par réhydratation orale.

<sup>124</sup> Ces carences liées à l'environnement sanitaire seront ultérieurement examinées.

<sup>125</sup> Pour des raisons médicales — obstétricales directes ou indirectes — économiques — pauvreté, analphabétisme — ou socio-culturelles — grossesses multiples et rapprochées, excision, mauvaises pratiques traditionnelles entourant la sexualité et la procréation, mariage précoce, etc.

**Tableau 21 : Accès à la santé selon le milieu, le niveau de vie et le sexe — malades ou blessés au cours des 15 derniers jours — Mauritanie 1996**

Niveau de vie/Milieu Sexe	Rural			Urbain			Grand total	Hommes	Femmes
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total			
<b>Ensemble</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Tradipraticien	0,5	3,5	1,9	3,3	5,4	4,2	3,0	3,6	2,7
Entourage	0,0	0,0	0,0	1,3	1,5	1,6	0,7	0,7	0,7
Unité de santé primaire	29,8	38,4	34,1	15,5	4,9	9,2	22,6	22,8	22,4
Poste de santé	19,2	10,9	16,6	10,5	15,1	14,3	15,5	15,8	15,4
Centre de santé	29,9	38,3	26,2	44,4	33,0	39,3	32,2	34,3	30,7
Hôpital	14,6	9,0	10,8	19,0	22,1	19,5	14,8	13,5	15,9
Clinique privée	0,2	0,0	1,2	3,0	12,4	7,6	4,1	3,6	4,6
Pharmacie	0,0	0,0	1,5	2,2	3,2	2,9	2,1	2,0	2,4
Autres	5,9	0,0	7,8	0,7	2,4	1,5	4,9	4,0	5,4
N pondéré	217	28	383	114	90	330	713	196	309

Source : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

pour 100 000 naissances vivantes en 1996. A cet égard, la mortalité maternelle a des effets néfastes pour les nouveau-nés. En définitive, bien que la description précédente de l'état sanitaire en Mauritanie exige une relativisation, notamment selon le milieu — dans le Hodh Echarghi et le Hodh ElGharbi, près des deux tiers des individus sont privés d'accès aux services de santé, contre 30 pour cent à Nouakchott — et les statuts socio-économiques, sans aucun doute, le profil épidémiologique en Mauritanie demeure l'un des plus précaires de la sous-région<sup>126</sup>.

A cet égard, l'enquête intégrale de 1995-96 apporte quelques informations additionnelles. Premièrement, on observe que taux de morbidité est de 8,9 pour cent, et qu'il est un peu plus élevé en milieu rural que dans les villes — 10,2 et 7,3 pour cent, respectivement. En outre, alors que ce taux est inversement corrélé au niveau de vie en milieu urbain, l'inverse prévaut dans les campagnes. Ce phénomène, a priori surprenant, traduit en fait une sous-déclaration de la morbidité en milieu rural et parmi les plus pauvres.

Deuxièmement, parmi les malades ou blessés au cours de deux dernières semaines précédant l'enquête, il apparaît que les centres de santé demeurent la modalité d'accès à la santé la plus répandue — 32,2 pour cent —, suivie par les unités de santé primaire — 22,6 pour cent — tableau 21. L'analyse selon le genre ne modifie pas cette répartition qui concerne 17,2 pour cent des ménages et 4,8 pour cent des individus<sup>127</sup>. En fait, il existe d'importantes différences selon le milieu. En effet, alors que les ruraux s'adressent surtout aux unités de santé primaire — 34,1 pour cent —, les habitants des villes recourent surtout aux centres de santé — 39,3 pour cent — et, dans une certaine mesure à l'hôpital.

Par ailleurs, les modes d'accès à la santé semblent différer selon le niveau de vie. S'agissant du milieu rural, les modalités d'accès à la santé semble plus diversifiées pour les pauvres que pour les non pauvres, les premiers ayant moins souvent recours aux centres de santé ou aux unités primaires que les seconds. En ce qui concerne le milieu urbain, les soins dispensés aux plus démunis sont avant tout le fait des centres de santé — 44,4 pour cent-, alors que les structures formelles — hôpital et clinique — sont davantage utilisées par les non pauvres. Fort logiquement, le niveau de vie influence le mode d'accès à la santé, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité des soins dispensés.

Troisièmement, et corrélativement, le mode d'accès à la vaccination est sensiblement différent selon le milieu. Dans les zones rurales, ce sont les équipes mobiles qui vaccinent le plus d'enfants, alors que dans les villes, l'administration des vaccins se fait surtout par l'intermédiaire des centres de santé. On notera que la couverture vaccinale s'est améliorée, puisqu'en 1996 87,9 pour cent des enfants de moins de 7 ans étaient vaccinés, l'incidence des quatre types de vaccins — rougeole, DTC, diphtérie et BCG — étant quasi-uniforme. Toutefois, il existe encore un écart rural-urbain en la matière qui recoupe le clivage pauvres-non pauvres. En effet, les plus faibles taux de vaccination s'observent en milieu rural — 80-85 pour cent, contre 90-95 pour cent dans les zones urbaines. De même, 90,4 pour cent des enfants des non pauvres sont vaccinés, contre 87,5 pour cent des enfants des pauvres.

Quatrièmement, la précarité de l'état sanitaire en Mauritanie est, dans une certaine mesure, le reflet du faible niveau des dépenses privées consacrées à la santé. En effet, les ménages consacrent en moyenne 1,2 pour cent de leur budget à la santé, ce qui représente 1076 UM par tête et par année. Toutefois, il existe d'importantes disparités selon le milieu et le niveau de vie. Les ruraux dépensent en moyenne 652 UM par personne et par an — 1,0 pour cent — en

<sup>126</sup> Ajoutons que dix affections représentent plus de 80 pour cent des maladies, tandis que le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles se développent.

<sup>127</sup> Ce qui signifie que la moitié des malades ou blessés au cours de deux dernières semaines ont été consultés.

matière de santé, tandis que les habitants des villes consacrent à cette dernière 1613 UM — soit 1,3 pour cent. En vérité, les pauvres des campagnes ou des villes dépensent environ 7 fois moins en matière de santé que les non pauvres localisés dans le même milieu.

## 2. Santé, ménages et habitat

En Mauritanie, le faible niveau de développement, les spécificités physiques et l'interférence de facteurs institutionnels — notamment le rôle insuffisant de l'Etat<sup>128</sup> —, génèrent un habitat majoritairement précaire. En effet, en 1995, près des deux tiers des habitations sont constituées de banco, cases, baraque et tente, les constructions en dur — pierre, ciment, appartement, etc — ne représentant que 35,1 pour cent. D'ailleurs, la nature du toit est une indication de la précarité de l'habitat, puisque moins de 10 pour cent des couvertures sont en béton ou en fibre de ciment. Cette situation ne semble guère avoir évolué au cours des dernières années. Elle a même probablement empiré en milieu urbain, notamment dans la capitale, l'habitat évolutif et spontané ayant augmenté compte tenu de l'intensité du mouvement migratoire.

Naturellement, il existe une association étroite entre précarité de l'habitat et niveau de vie. Par exemple, l'analyse précédente a montré qu'à Nouakchott, l'incidence de la pauvreté monétaire était plus de deux fois plus importante dans les zones d'habitat précaire que dans les autres. Au niveau national, si le type d'habitat évolue peu selon le niveau de vie en milieu rural, il n'en est pas de même dans les villes. Ainsi, dans ces dernières, 58,7 pour cent des ménages vivent dans un habitat précaire, contre seulement 21,5 pour cent pour les ménages non pauvres. Dans ce contexte, il existe une différence très importante quant aux dépenses de logement par tête selon le milieu et le niveau de vie. Alors que les ruraux ne dépensent que 946 UM par personne et par an — 1,4 pour cent des dépenses de consommation — les habitants des villes consacrent annuellement au logement, 23041 UM par individu — soit 17,4 pour cent des dépenses. Cependant, en milieu urbain, la dépense moyenne des ménages pauvres est près de 7 fois moins élevée que celle des ménages non pauvres, les premiers allouant 15,4 pour cent de leur budget au logement, contre 19,0 pour les seconds. Dans les zones rurales, l'écart est de un à trois environ. Sans aucun doute, la précarité des ressources privée,

combinée à l'insuffisance des politiques publiques en la matière, est à l'origine d'un habitat non durable.

En Mauritanie, comme pour la plupart des pays de la sous-région, une telle situation a au moins deux conséquences. En premier lieu, la précarité de l'habitat est associée avec un environnement physique de la vie rudimentaire. Premièrement, l'électricité est peu utilisée, 18 pour cent seulement des habitations en étant pourvues, notamment dans les zones urbaines. Par conséquent, l'utilisation des bougies et des lampes à pétrole est le mode d'éclairage de plus des deux tiers des ménages, tandis que le bois et le charbon constitue le combustible utilisé dans près de 80 pour cent des habitations. Deuxièmement, on note une exigüité des surfaces habitables disponibles par personne. Les trois quarts des habitations ont moins de trois pièces et, chacune de ces dernières, est occupée en moyenne par 3,4 personnes. D'ailleurs, le nombre de personnes par pièce est beaucoup plus important dans les baraques, les tentes et les maisons en banco que dans les logements en dur<sup>129</sup>. Troisièmement, la précarité de l'habitat est associée à une vulnérabilité de l'environnement sanitaire. D'une part, plus du tiers des ménages n'ont pas accès à l'eau potable — branchement, borne-fontaine, sondage, puits avec margelle et achat. D'autre part, moins du tiers des ménages peuvent accéder à des installations sanitaires adéquates — système d'égouts, fosse septique et latrines couvertes. Sans aucun doute, ce type d'environnement influence considérablement l'état sanitaire des populations. Même dans les cas d'achat d'eau, les risques de contamination existent. Malgré tout, le schéma précédent doit être profondément relativisé selon le milieu, qui recoupe en grande partie le clivage en termes de niveau de vie. Dans une certaine mesure, l'habitat précaire prévaut surtout dans les zones rurales. Par exemple, les constructions en banco représentent 57 pour cent des habitations en milieu rural, contre 23,7 pour cent dans les villes. De même, les baraques prédominent en milieu urbain, alors que l'inverse prévaut pour les tentes dans les zones rurales. La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant en milieu rural ; par contre, dans les villes, l'électricité commence à se répandre, plus du tiers des ménages en étant équipés. Une observation similaire peut être formulée en ce qui concerne le combustible utilisé pour la préparation des aliments. Ainsi, plus de la moitié des citadins utilisent le gaz, alors qu'en milieu rural, le bois est la source énergétique de base utilisée par les trois quarts des ménages. Ce simple fait explique, dans une certaine mesure, le lien étroit qui prévaut entre

<sup>128</sup> Absence du contrôle de l'urbanisation ou non respect des règles existantes ; rareté des opérations d'habitat social ou de rénovation urbaine ; manque d'équipements et d'infrastructures, l'Etat investissant actuellement moins de cinq dollars par habitant ; décentralisation insuffisante ; prix élevé des parcelles viabilisées.

<sup>129</sup> Par exemple, en milieu urbain, les habitations en dur abritent en moyenne trois personnes, alors que les baraques et les tentes logent entre quatre et cinq personnes par pièce.

**Tableau 22 : Habitat, eau, assainissement et indicateurs de santé des enfants selon le milieu — pourcentage de ménages<sup>1</sup> — Mauritanie 1995**

Milieu Habitat et paramètre sanitaire	Rural		Urbain		Ensemble
	Précaire	Non précaire	Précaire	Non précaire	
<b>Habitat</b>					
Insuffisance pondérale <5ans	31,7	24,5	30,8	22,1	28,9
Absence de vaccination BCG — 6-19 mois	24,8	11,2	12,8	11,4	17,7
Absence de vaccination DTC — 6-19 mois	18,1	11,4	15,5	6,6	14,3
Absence de vaccination polio- 6-19 mois	15,9	6,1	13,4	6,3	12,4
Absence de vaccination rougeole- 6-19 mois	26,7	35,3	25,9	14,9	23,9
Diarrhées <5ans (deux dernières semaines)	39,8	44,7	31,3	31,1	35,5
<b>Eau potable<sup>2</sup></b>					
Insuffisance pondérale <5ans	35,6	24,8	35,4	25,4	28,9
Absence de vaccination BCG — 6-19 mois	29,9	14,9	17,7	11,4	17,7
Absence de vaccination DTC — 6-19 mois	24,0	8,6	14,8	10,9	14,3
Absence de vaccination polio- 6-19 mois	18,7	10,3	16,0	9,3	12,4
Absence de vaccination rougeole- 6-19 mois	32,4	20,7	26,4	20,0	23,9
Diarrhées <5ans (deux dernières semaines)	38,9	42,4	49,8	28,6	35,5
<b>Installations sanitaires<sup>2</sup></b>					
Insuffisance pondérale <5ans	33,3	20,0	30,4	22,4	28,9
Absence de vaccination BCG — 6-19 mois	26,3	10,0	14,3	9,6	17,7
Absence de vaccination DTC — 6-19 mois	18,7	11,2	13,5	8,8	14,3
Absence de vaccination polio- 6-19 mois	17,1	6,4	11,6	8,3	12,4
Absence de vaccination rougeole- 6-19 mois	29,5	17,8	23,9	17,2	23,9
Diarrhées <5ans (deux dernières semaines)	39,1	47,1	31,0	31,7	35,5

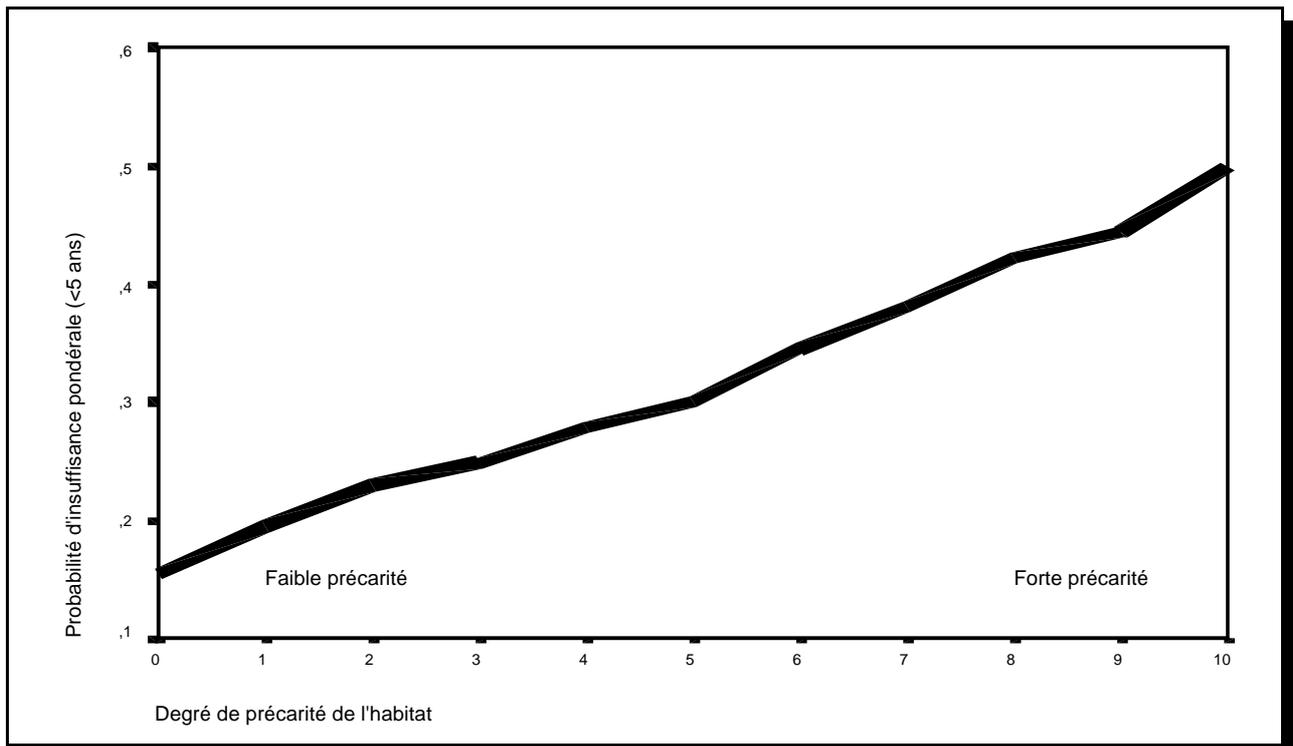
(1) L'interprétation du tableau est la suivante. Par exemple, 31,7 au croisement de la première colonne et de la première ligne signifie que 31,7 pour cent des ménages ayant un habitat précaire englobent un ou des enfants ayant une insuffisance pondérale. Par ailleurs, on notera que les ménages pris en compte sont ceux pour lesquels il existe des enfants aux âges considérés ; (2) Certains résultats divergent légèrement par rapport à ceux du tableau relatif aux indicateurs de santé dans la mesure où la population cible est différente.

Source : A partir des bases de données de l'enquête UNICEF-DRH de 1995 — pondération normalisée.

pauvreté et environnement, en particulier dans la région du fleuve grosse utilisatrice de bois. Enfin, les disparités selon le milieu en matière d'environnement sanitaire sont également très fortes. En 1995, plus de 80 pour cent des ménages ruraux n'ont pas accès à l'eau potable, contre 18,2 seulement pour cent dans les zones urbaines. En fait, dans ces dernières, approvisionnées à plus de 50 pour cent par les revendeurs d'eau, le label "eau potable" est probablement surestimé. Néanmoins, 28,5 pour cent bénéficient du réseau d'adduction d'eau dont l'expansion est significative depuis 1990. Il est à remarquer que l'accès à l'eau potable varie considérablement selon les wilayas — tableau 8. De même, plus de 80 pour cent des habitations rurales ne sont pas dotées d'installations sanitaires adéquates — chasse d'eau et latrines à fosse —, cette proportion étant abaissée à 33 pour cent dans les agglomérations. De telles disparités mettent bien en évidence les contraintes majeures en termes de développement humain durable auxquelles la Mauritanie devra faire face pour promouvoir la sécurité des individus.

En second lieu, le niveau de vie, le type d'habitat et la santé sont, dans une certaine mesure, corrélés. Un habitat précaire est le reflet d'un niveau de vie modeste, qui lui-même favorise le non accès à la santé. Malgré l'effort des pouvoirs publics, les

racines des conditions sanitaires médiocres sont en grande partie liées à la privation des moyens d'existence des individus. Cela signifie que l'habitat précaire n'est qu'un symptôme de la pauvreté — toutes choses égales par ailleurs —, ce qui explique les liens étroits que l'on peut appréhender entre ce dernier et la santé. A cet égard, le tableau 22 montre, quel que soit le milieu, des relations significatives entre le non accès à la santé, d'une part, et l'habitat, l'accès à l'eau et l'assainissement, d'autre part. Tout d'abord, on observe que l'incidence de l'insuffisance pondérale et de l'absence d'immunisation est plus forte dans les ménages — ruraux et urbains — qui occupent des logements précaires. Par exemple, en milieu rural, 31,7 pour cent des ménages vivant dans des habitations modestes ont un ou des enfants souffrant d'insuffisance pondérale, contre 24,5 pour cent pour ceux dont le logement est adéquat. De même, dans ces derniers, les taux de non immunisation sont deux fois moins élevés que dans les premiers. Par contre, la prévalence des diarrhées apparaît indépendante du type d'habitat. Ensuite, la prise en compte de l'accès à l'eau potable produit des effets comparables aux précédents. Toutefois, on notera que l'incidence des diarrhées n'est associée à l'habitat précaire que dans les zones urbaines. Cette observation présente un certain intérêt lorsque l'on



**Figure 9 : Probabilité d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans et précarité de l'habitat — Mauritanie 1995**

sait que la vente d'eau représente plus de la moitié des sources d'approvisionnement des ménages. Il est probable que l'achat d'eau constitue une source importante de contamination. Enfin, les installations sanitaires inadéquates sont aussi associées à un fragile état sanitaire. Cette situation n'appelle pas de commentaires particuliers dans la mesure où l'absence d'installations sanitaires adéquates est induite par l'habitat précaire. Dans ce contexte, une analyse économétrique logistique examine les facteurs qui influencent l'insuffisance pondérale. A cet égard, les éléments relatifs à l'habitat — type d'habitat, toiture, éclairage, combustible, nombre de personnes par pièce, accès à l'eau, distance pour accéder à l'eau, temps nécessaire pour accéder à l'eau, installations sanitaires et distance pour accéder aux installations sanitaires — sont agrégés en un indice qui est la somme de ces différentes composantes, ces dernières prenant la valeur 1 pour traduire une situation de précarité, et 0 dans le cas contraire<sup>130</sup>. Les autres facteurs utilisés sont les régions, le niveau d'éducation, l'âge et le sexe du chef de ménage, ainsi que la taille de ce dernier. La figure 9 montre assez clairement que, toutes choses égales par ailleurs, la

probabilité d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans croît avec le degré de précarité de l'habitat, ce dernier étant fortement associé au niveau de vie<sup>131</sup>. Par ailleurs, la taille du ménage est positivement associée à l'augmentation de l'insuffisance pondérale, alors que l'inverse prévaut en ce qui concerne l'âge du chef de ménage.

En définitive, un tel résultat confirme la proximité des situations de pauvreté monétaire et de pauvreté humaine, précédemment mises en évidence aux niveaux des régions et des wilayas. Si la réduction de la pauvreté monétaire ne garantit pas la diminution de la pauvreté humaine, il est probable que cette dernière peut difficilement être éliminée sans l'éradication de la première. Pour cette raison, les approches multidimensionnelles visant à classer les états sociaux peuvent constituer des procédures fructueuses.

## 6. La dynamique de la pauvreté

L'ampleur de la pauvreté en Mauritanie exige une analyse de son évolution. En particulier, il importe d'examiner dans quelle mesure les performances récentes de l'économie mauritanienne ont influencé la dynamique du progrès social en termes de réduction de la pauvreté monétaire.

<sup>130</sup> Précarité : habitat : banco, baraque, tente et autre ; toiture : zinc, paille et autre ; éclairage : bougie, lampe à pétrole et autre ; combustibles : bois et autre ; nombre de personnes par pièce : >2 ; eau : puits sans margelle ou simple, rivière, marigot et autre ; distance accès à l'eau : > =100 mètres ; temps d'accès à l'eau : >= 30 minutes ; installations sanitaires : aucune, latrines non couvertes et autre.

<sup>131</sup> L'analyse est menée à partir des bases de données de l'UNICEF-DRH qui ne comporte aucune information sur le niveau de vie en termes monétaires.

## 1. Le contexte macroéconomique

L'économie mauritanienne, dont le produit intérieur brut par habitant en 1996 est estimé à près 63 000 UM aux prix courants — environ 400 dollars<sup>132</sup> —, est marquée par le clivage entre un secteur traditionnel intensif en main-d'oeuvre et un secteur moderne, très capitalistique et tributaire des importations, englobant essentiellement les mines, la pêche industrielle et l'agriculture irriguée. Au début des années 1990, l'agriculture emploie la majeure partie de la population active — 55 pour cent —, alors que l'industrie et le secteur tertiaire occupent respectivement, 10 et 34 pour cent de cette dernière<sup>133</sup>. Néanmoins, la contribution productive du secteur rural au PIB demeure peu élevée — 26,4 pour cent en 1996<sup>134</sup> —, ce qui est probablement une indication de la faible productivité de ce secteur. Par conséquent, le secteur tertiaire constitue la source majeure de création de richesses — près de 43,5 pour cent du PIB —, le secteur industriel contribuant quant lui à 30,1 pour cent du PIB. En outre, cette fragile structure de l'économie mauritanienne est encore accrue par un environnement physique peu favorable — en particulier la sécheresse —, une croissance démographique excessive — 2,9 pour cent — qui exacerbe le processus de migration des zones rurales vers le milieu urbain<sup>135</sup> et une forte dépendance à l'égard de l'extérieur en termes d'investissements.

Cette configuration de l'économie mauritanienne, par ailleurs caractérisée par un ensemble de déséquilibres structurels, explique la mise en oeuvre depuis 1985 par les pouvoirs publics d'une stratégie à moyen terme visant à réduire les déséquilibres macroéconomiques et à éliminer les contraintes structurelles qui freinent la croissance économique. Ainsi, le programme pluriannuel de 1992 se proposait d'atteindre en 1995 un taux de croissance du PIB de 3,5 pour cent, de ramener le taux d'inflation à 3,5 pour cent et d'équilibrer les comptes extérieurs. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie visait à renforcer la compétitivité des exportations et à réduire l'absorption extérieure, à consolider les réformes structurelles en encourageant le secteur privé par le biais d'un cadre incitatif de prix, législatif et réglementaire adéquat, à alléger la dette extérieure et à réformer le système bancaire. A la fin de 1995,

les

**Tableau 23 : Evolution du produit intérieur brut — PIB — en Mauritanie au cours de la période 1980-96 — pourcentage annuel**

Période Paramètre	1980-84	1985-89	1990-96	1996
<b>Taux de croissance du PIB — prix 1985</b>				
PIB	-6,1	3,1	4,8	4,6
Secteur primaire <sup>1</sup>	-18,2	4,4	6,2	3,4
Secteur secondaire <sup>2</sup>	-2,0	4,1	4,5	1,8
Secteur tertiaire <sup>3</sup>	-1,8	2,1	4,1	7,5
<b>Taux de croissance du PIB par habitant — prix 1985</b>				
PIB par tête <sup>4</sup>	-9,1	0,2	1,9	1,7
Rural <sup>1</sup>	-18,7	3,9	5,7	2,9
Urbain <sup>5</sup>	-10,0	-5,4	-1,3	-0,4

(1) Agriculture, élevage et pêche artisanale ; (2) Industries extractives, manufacturières, bâtiment et travaux publics ; (3) solde des autres secteurs ; (4) Calculé selon la différence entre le taux de croissance du PIB et le taux de croissance de la population. Sur la période 1980-89, les taux de croissance démographiques considérés ont été de 2,93, 8,15 et 0,54 pour cent, respectivement, aux niveaux du pays, des zones urbaines et du secteur rural. Pour la période 1990-96, ces taux ont été, respectivement, de 2,89, 5,59 et 0,50 pour cent ; (5) Ensemble sauf le secteur rural.

Source : Estimations à partir des informations fournies par le Ministère du plan.

progrès accomplis étant encourageants<sup>136</sup>, le gouvernement a décidé de maintenir les orientations fondamentales de la politique macroéconomique. De ce fait, pour la période 1996-98, les objectifs du programme d'ajustement prévoient une croissance économique annuelle de 4,8 pour cent, un taux d'inflation de 3 pour cent, une réduction du déficit extérieur à 4,3 pour cent du PIB en 1998 et un accroissement des réserves de change<sup>137</sup>.

Les performances de l'économie mauritanienne au cours des années 1980-96, affichées au tableau 23, font apparaître trois phases. Tout d'abord, dans la première moitié des années 1980, la croissance économique négative, combinée à une forte augmentation de la population, a induit une baisse du niveau de vie par habitant de près de 10 pour cent par an. Ensuite, entre 1985 et 1989, la croissance économique moyenne — 3,1 pour cent annuellement — parvient juste à contrebalancer l'évolution démographique et permet au revenu par habitant de progresser en moyenne de 0,2 pour cent par an. Enfin,

<sup>132</sup> En appliquant un taux de change moyen de 1UM = 0,0063\$. En PPA, le produit national brut par tête est de l'ordre de 1500\$.

<sup>133</sup> Banque mondiale [1997].

<sup>134</sup> Agriculture, élevage et pêche artisanale. Il s'agit de la répartition du PIB à prix courants au coût des facteurs.

<sup>135</sup> Entre 1990 et 1996, le taux de croissance de la population urbaine est estimé à 5,6 pour cent, alors que dans les zones rurales il ne s'élève qu'à 0,5 pour cent.

<sup>136</sup> Croissance économique annuelle de 4,9 pour cent en 1993-95 ; stabilisation des prix à la consommation à environ 4 pour cent en 1994 et à 6 pour cent en 1995 ; réduction du déficit des comptes extérieurs — 19,7 pour cent en 1992 à 6,8 pour cent en 1995 ; renforcement du système bancaire et réforme des entreprises publiques, notamment dans le secteur de la pêche.

<sup>137</sup> Ces objectifs dépendent de la progression du taux d'épargne et de la mise en oeuvre des réformes structurelles visant à promouvoir le développement du secteur privé. République islamique de Mauritanie [1996].

au cours des années 1990-96, la forte croissance économique — 4,8 pour cent par an — est à l'origine d'une progression annuelle du niveau de vie de 1,9 pour cent. Ce résultat est comparable à la croissance annuelle de la dépense par tête des ménages sur la même période — 1,8 pour cent<sup>138</sup>. Néanmoins, il existe un différentiel spatial quant à la création des richesses. Bien que la chute de la production ait été la plus importante dans le secteur primaire entre 1980 et 1985, les performances économiques des autres secteurs semblent avoir été moins bonnes par la suite. De ce fait, compte tenu du différentiel des taux de croissance démographique, le niveau de vie a constamment décliné en milieu urbain au cours des années 1980-96, alors qu'il progressait approximativement de 5 pour cent par an dans les zones rurales. Certes, dans les zones urbaines, on observe un déclin du PIB par tête à un taux décroissant. Ainsi, entre 1990 et 1996, on peut estimer que les revenus urbains par tête ont baissé de 1,3 pour cent par an — -0,4 pour cent en 1996 —, contre 5,4 pour cent en 1985-89, alors que le niveau de vie moyen du secteur rural augmentait annuellement de 5,7 et 3,9 pour cent, au cours des mêmes périodes.

Ce contexte doit être gardé à l'esprit lors de l'examen de l'évolution de la pauvreté. En effet, le degré de pauvreté dépend de deux facteurs — outre le choix du seuil de pauvreté. D'une part, le niveau moyen du revenu, et, d'autre part, l'étendue de l'inégalité de la distribution du revenu. En principe, un accroissement du revenu moyen réduit la pauvreté, tandis qu'une élévation de l'inégalité l'accroît. En réalité, bien que certaines hypothèses aient été avancées à la suite d'analyses en coupe transversale dans les pays en développement<sup>139</sup>, il importe, dans le cas mauritanien d'explorer la relation entre les variations de la pauvreté, la croissance économique et l'inégalité des revenus.

## 2. Croissance économique, inégalité et pauvreté

La relation entre la croissance économique, l'inégalité et la pauvreté peut-être abordée simplement en examinant séparément l'impact sur cette dernière des variations, d'une part, du revenu moyen lorsque la distribution du revenu ne varie pas, et, d'autre part, de l'inégalité des revenus lorsque le revenu du pays

demeure inchangé<sup>140</sup>. Ainsi, lorsque la croissance économique est positive — comme c'est le cas en Mauritanie au début des années 1990 —, on peut s'attendre à une réduction de la pauvreté. Toutefois, la création de richesses peut s'accompagner d'une redistribution des revenus ayant un impact positif ou négatif sur les pauvres.

Afin d'évaluer ces deux effets, il importe de calculer des coefficients d'élasticité qui indiqueront la réponse en termes de pauvreté — en pourcentage — consécutive à une variation en pourcentage du niveau de vie moyen ou d'un indice d'inégalité des revenus. Par exemple, si l'élasticité de la pauvreté par rapport à la dépense moyenne par habitant est estimée à -2, cela signifie que, à distribution du revenu inchangée, une hausse de 1 pour cent de la dépense par tête induit une baisse de la pauvreté — mesurée à l'aide d'un indice particulier — de 2 pour cent. Et, inversement. En termes de politiques économiques visant à réduire la pauvreté d'un pays, il importe d'avoir une idée de la valeur de ces coefficients, fondés sur un principe assez simple.

Dans le cas de la Mauritanie, compte tenu des valeurs des indices décomposables, de la dépense moyenne par tête et des différentes lignes de pauvreté, l'évaluation des élasticités précédemment définies, affichée au tableau 24, suggère plusieurs commentaires.

Premièrement, en 1995-96, au niveau de l'ensemble du pays, l'ampleur absolue des élasticités par rapport à la dépense par tête est environ de deux pour toutes les mesures de la pauvreté. De ce fait, la sensibilité de la pauvreté à l'égard de la croissance est relativement forte. La pauvreté devrait diminuer beaucoup plus rapidement que le taux de croissance de la dépense par tête — ou du revenu —, pourvu que cette dernière ne génère pas une élévation de l'inégalité. En même temps, les résultats suggèrent la forte probabilité de l'augmentation de la pauvreté dans le cas où la croissance économique serait négative, d'autant qu'une telle situation accentue souvent l'inégalité des revenus. Il est à remarquer que cette sensibilité s'est accrue par rapport à 1989-90, la réponse de la pauvreté à la croissance étant à présent plus que proportionnelle, ce qui signifie que l'impact potentiel de la croissance sur la pauvreté est actuellement plus élevé. Cependant, les élasticités diffèrent quelque peu spatialement. Dans le secteur rural, la réponse de la pauvreté par rapport à la croissance de la dépense par tête est plus moindre que dans les zones urbaines. En moyenne, une augmentation du revenu de un pour cent en milieu urbain engendre une réduction de 3 à 4 pour cent de la pauvreté, alors que cette sensibilité n'est que de

<sup>138</sup> Aux prix de 1996, la dépense par tête des ménages de 1990 est estimée à 80587 UM, alors que pour 1995-96, elle s'élève à 88094 UM.

<sup>139</sup> Voir par exemple, Bruno, Ravallion, Squire [1995]. En général, la croissance économique tend à réduire la pauvreté, sans que l'on constate une vérification de l'hypothèse de Kuznets, impliquant une courbe en  $\cap$  quant à la distribution des revenus.

<sup>140</sup> Kakwani [1993].

deux pour cent environ dans les campagnes. En d'autres termes, toutes choses égales par ailleurs, la réduction de la pauvreté urbaine implique moins de croissance économique que la réduction de la pauvreté rurale.

**Tableau 24 : Elasticités des indices décomposables de pauvreté<sup>1</sup> par rapport à la dépense moyenne et à l'indice de Gini, et taux marginaux de substitution selon le seuil de pauvreté et le milieu**

Paramètre	Indices de pauvreté	Seuil d'ultra pauvreté <sup>2</sup>				Seuil de pauvreté <sup>3</sup>				
		Mesure de la pauvreté/ménages	Elasticités/dépense moyenne par tête	Elasticités/indice de Gini	Taux marginaux de substitution <sup>4</sup>	Mesure de la pauvreté/ménages	Elasticités/dépense moyenne par tête	Elasticités/indice de Gini	Taux marginaux de substitution <sup>4</sup>	
Mauritanie (1989-90)	Pays	P0	0,409	-1,23	0,98	0,79	0,513	-1,35	0,49	0,36
		P1	0,219	-0,87	3,16	3,63	0,282	-0,82	2,10	2,57
		P2	0,155	-0,83	5,27	6,35	0,199	-0,83	3,72	4,46
	Pays	P0	0,258	-2,04	1,94	0,95	0,407	-1,64	0,66	0,40
		P1	0,083	-2,15	4,66	2,17	0,144	-1,84	2,80	1,52
		P2	0,038	-2,32	7,02	3,03	0,070	-2,11	4,62	2,18
Mauritanie (1995-96)	Pays <sup>5</sup>	P0C	0,261	-	-	-	0,412	-	-	-
		P1C	0,084	-	-	-	0,146	-	-	-
		P2C	0,039	-	-	-	0,072	-	-	-
	Urbain	P0	0,091	-3,86	6,37	1,65	0,192	-2,36	2,45	1,04
		P1	0,023	-2,96	9,05	3,06	0,051	-2,77	5,87	2,12
		P2	0,008	-3,75	13,70	3,65	0,020	-3,10	8,60	2,78
Rural	P0	0,389	2,19	0,67	0,31	0,577	-1,96	0,09	1,04	
	P1	0,130	-1,99	2,43	1,21	0,217	-1,66	1,31	0,79	
	P2	0,061	-2,26	8,24	3,64	0,110	-1,94	2,46	1,26	

(1) Les mesures de la pauvreté P0 ( $\alpha = 1$ ), P1 ( $\alpha = 1$ ) et P2 ( $\alpha = 2$ ) sont des indices de pauvreté décomposables qui expriment, respectivement, l'incidence, la profondeur et l'intensité de la pauvreté. Dans ce cas,  $\alpha$  représente une mesure de l'aversion pour l'inégalité ; (2) Dépense moyenne par tête et par an égale à 26 498 ouguiyas en 1989 — référence au standard international de 275 dollars et ajustée par l'indice des prix par rapport au seuil de 24 400 ouguiyas de 1988 — et 40 709 ouguiyas en 1995-96 ; (3) Dépense moyenne par tête et par an égale à 35 621 ouguiyas en 1989 — référence au standard international de 370 dollars et ajustée par l'indice des prix par rapport au seuil de 32 800 ouguiyas de 1988 — et 53 841 ouguiyas en 1995-96 ; (4) Le taux marginal de substitution entre la moyenne et l'inégalité de cette dernière est égal au rapport entre l'élasticité de l'indice de Gini et l'élasticité de la dépense moyenne — précédée du signe moins ; (5) Mesures de la pauvreté ne prenant pas en compte les dépenses de construction afin d'assurer la comparaison avec 1989-95.

Sources : A partir des bases de données de l'enquête EPCV 1989-90 et de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

Deuxièmement, la valeur absolue des élasticités semble plus élevée pour des mesures de la pauvreté qui sont sensibles aux transferts de revenu parmi les plus pauvres. Par exemple, quel que soit le milieu, les élasticités de la dépense tendent à s'élever avec  $\alpha$  — le coefficient d'aversion pour la pauvreté —, ce qui signifie qu'un processus de croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une élévation de l'inégalité des revenus est susceptible de profiter plus aux très pauvres qu'aux classes intermédiaires. A cet égard, la comparaison des élasticités de la dépense selon les lignes de pauvreté conforte cette hypothèse<sup>141</sup>.

Troisièmement, de tels résultats suggèrent que les politiques économiques doivent mettre l'accent sur des processus de croissance qui maintiennent au

moins la part des revenus des plus pauvres. Néanmoins, si l'inégalité des revenus s'accroît au cours de la transition économique, la pauvreté peut augmenter. Il en est ainsi parce que les mesures de la pauvreté sont beaucoup plus sensibles à la variation de l'inégalité, et pour les plus pauvres. Pour l'ensemble du pays, en 1995-96, une élévation de 1 pour cent de l'indice de Gini de la distribution de la dépense induit une augmentation de la pauvreté de 1 à 5 pour cent et de l'extrême pauvreté de 2 à 7 pour cent, toutes choses étant égales par ailleurs. A cet égard, le tableau 24 montre que cette sensibilité semble s'être accrue depuis 1989-90.

Quatrièmement, dans ce contexte, on peut estimer un taux marginal de substitution entre la croissance et l'inégalité, fort utile pour l'élaboration des politiques économiques. Il appréhende le pourcentage d'accroissement de la dépense qui est nécessaire pour que la pauvreté n'augmente pas, consécutivement à une élévation de 1 pour cent de

<sup>141</sup> La sensibilité de la pauvreté à la croissance économique est plus forte lorsque l'on considère la ligne d'ultra pauvreté.

l'indice de Gini<sup>142</sup>. Par exemple, au niveau de l'ensemble du pays en 1995-96, la valeur de ce taux pour les plus pauvres et pour l'écart de pauvreté — P2 — est de 2,17. Cela signifie que la dépense par tête devrait s'élever de 2,17 pour cent pour compenser une élévation de 1 pour cent de l'indice de Gini. Il est à remarquer que les taux marginaux de substitution nationaux tendent à être plus élevés pour les très pauvres que pour les moyennement pauvres, ce qui implique que plus la ligne de pauvreté est basse plus la supériorité relative de la réponse de la pauvreté à la croissance de la dépense par rapport à l'inégalité est élevée. Cette sensibilité s'élève aussi avec  $\alpha$ <sup>143</sup>. Dans la mesure où le taux marginal de substitution augmente avec la baisse de la ligne de la pauvreté — c'est-à-dire que l'écart entre l'élasticité-inégalité et l'élasticité-revenu augmente —, plus les groupes sont pauvres, plus la réduction de la pauvreté sera sensible aux changements de la distribution, comparativement à la croissance économique. Il existe cependant des différences selon le milieu. La compensation en termes de croissance de la dépense pour stabiliser la pauvreté consécutivement à une aggravation de l'inégalité est beaucoup plus élevée dans le secteur urbain que dans le secteur rural.

### 3. Evolution de la pauvreté

Le critère de la pauvreté monétaire — et non monétaire — est probablement l'un des plus pertinents pour porter un jugement sur le processus de développement. A cet égard, compte tenu du contexte macroéconomique favorable de la première moitié des années 1990, la pauvreté a-t-elle diminué en Mauritanie au cours de cette période ? La réponse est probablement positive, encore que la démonstration soit délicate. En fait, dans le cadre de cette étude, trois éléments de réponse peuvent être apportés, correspondant chacun à une approche méthodologique particulière.

Le premier test consiste à examiner graphiquement la configuration des distributions de la dépense par habitant pour deux dates différentes. Dans le cas présent, la disponibilité des deux enquêtes auprès des ménages de 1989-90 et 1995-96 permet de mettre en oeuvre une telle procédure, la structure des dépenses étant a priori identique<sup>144</sup>. En effet,

supposons que l'on ne connaisse pas la ligne de pauvreté Z, mais que l'on soit certain qu'elle n'excède pas une valeur maximale  $Z_{max}$ . Admettons également que l'on ne connaisse pas la mesure de la pauvreté, mis à part sa propriété d'additivité. Dans ces conditions, on montre que la pauvreté entre deux dates a diminué, d'une manière certaine, si la courbe d'incidence de la pauvreté pour la dernière date est située au-dessous de celle inhérente à la première date pour toutes les valeurs inférieures à  $Z_{max}$ . La figure 10 illustre cette situation pour la Mauritanie<sup>145</sup>. Les dépenses par tête de 1990, évaluées aux prix de 1995-96<sup>146</sup>, se situent sans ambiguïté au-dessus de celles de 1996. Les deux lignes de pauvreté — Z2 = 53 841 UM — et de pauvreté extrême — Z1 = 40 709 UM — ont été tracées pour fixer les idées, et permettent, par projection horizontale, de déterminer les taux de pauvreté. Par conséquent, on peut affirmer que la pauvreté en Mauritanie a diminué entre 1990 et 1996. Il est à remarquer que la figure 10 tend à montrer que la réduction de la pauvreté extrême a été plus rapide que celle de la pauvreté. En effet, le différentiel de pauvreté AB est plus grand que CD. Ce résultat pourrait conforter l'observation précédente inhérente à l'évaluation des élasticités, à savoir qu'un processus de croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une élévation de l'inégalité des revenus est susceptible de profiter plus aux très pauvres qu'aux classes moyennes.

La deuxième approche consiste à comparer directement les mesures de la pauvreté de 1989-90 et 1995-96, toujours avec les mêmes réserves inhérentes aux choix méthodologiques. Le tableau 24 montre, sans ambiguïté, que l'incidence, la profondeur et la gravité de la pauvreté parmi les ménages ont diminué entre les deux périodes. Par exemple, l'incidence et la profondeur de la pauvreté en termes de ménages ont reculé, respectivement, de 10,1 et 13,6 points de pourcentage<sup>147</sup> — soit annuellement 3,6 et 10,4 pour cent sur la période 1990-96. De même, on observe une réduction du taux et de la profondeur de l'extrême pauvreté en Mauritanie, respectivement, de 14,8 et 13,5 points de pourcentage — 7,2 et 14,8 pour cent annuellement. Par conséquent, il apparaît que la réduction du ratio d'extrême pauvreté a été un peu

---

sur ces questions. Afin de rendre comparable les dépenses en 1990 et 1996, les dépenses inhérentes à la construction ont été omises en 1996.

<sup>145</sup> Appelée encore condition de dominance de premier ordre.

<sup>146</sup> En prenant en compte un taux d'inflation de 40,9 pour cent au cours de la période 1989-90/1995-96. En fait, ce taux résulte de la comparaison des indices de prix à la consommation — base 100 = juillet 1985 — de 1990 et 1995.

<sup>147</sup> On notera que ces estimations ne sont pas comparables à celles de l'Office national de la statistique qui raisonne en termes d'individus.

---

<sup>142</sup> Kakwani [1993].

<sup>143</sup> Ce qui suggère que le choix d'une mesure de la pauvreté présente une importance quant aux discussions relatives aux relations entre la croissance, la pauvreté et l'inégalité.

<sup>144</sup> Sous réserve de la validité des hypothèses précédemment indiquées, en particulier le mode différent d'ajustement du coût de la vie dans l'espace pour les deux enquêtes. Par ailleurs, l'échantillon de 1989-90 n'est que de 1541 ménages, contre 3415 en 1995-96. Voir Lanjouw, Lanjouw [1996]

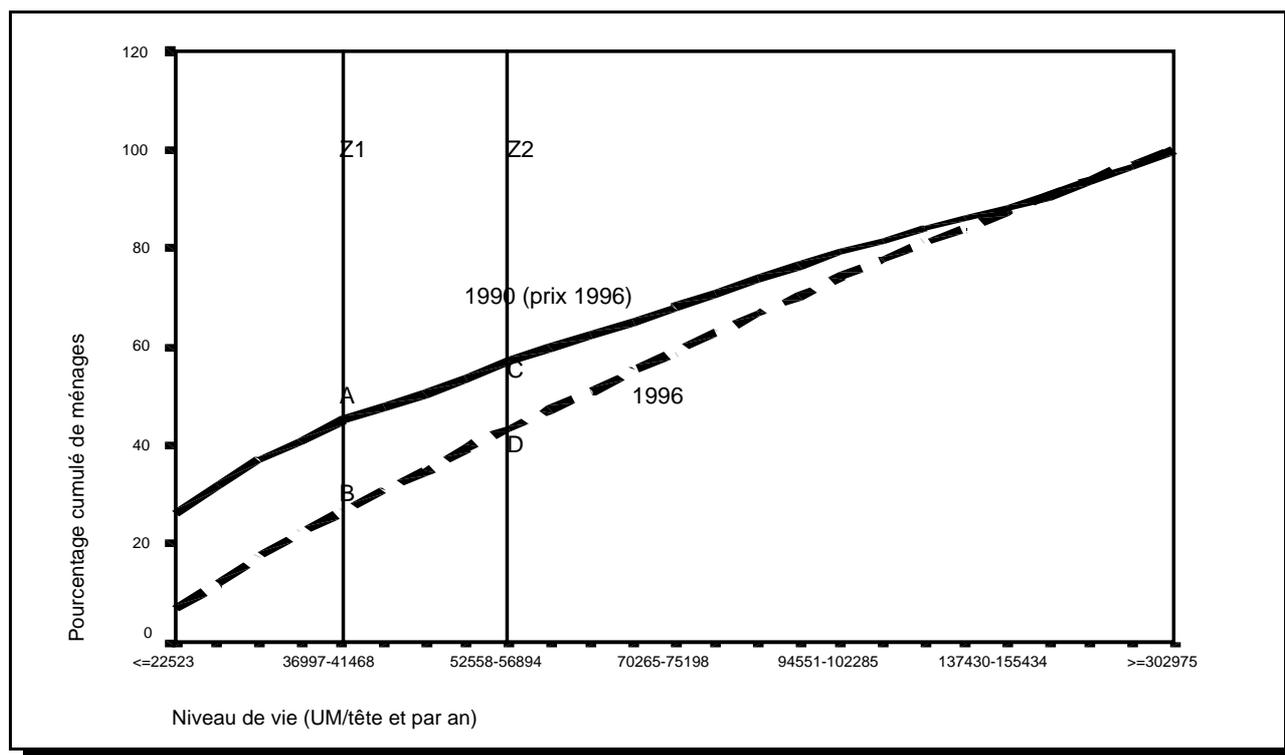


Figure 10 : Courbes d'incidence de pauvreté selon les ménages en Mauritanie — 1990 et 1996

plus élevée que celui de la pauvreté, ce qui tend à corroborer les résultats relatifs aux élasticités. On observe également un rehaussement de la dépense moyenne des pauvres entre les deux dates. En effet, en 1989-90, alors que cette dernière équivalait à environ 45 pour cent de la ligne de pauvreté, en 1995-96 elle s'élève à près de 65 pour cent. Une évolution comparable est observée en ce qui concerne l'extrême pauvreté.

Tableau 25 : Variation de la pauvreté par rapport à une désagrégation rurale-urbaine et selon le milieu — 1990-96, — pourcentage annuel

Niveau de vie Paramètre	Indices pauvreté/ ménages <sup>1</sup>	Seuil d'ultra pauvreté <sup>2</sup>		Seuil de pauvreté <sup>3</sup>	
		Variation totale de la pauvreté <sup>4</sup>	Variation de la pau- vreté due à la variation des termes de l'échan- ge intersectoriels <sup>5</sup>	Variation totale de la pauvreté <sup>4</sup>	Variation de la pau- vreté due à la variation des termes de l'échan- ge intersectoriels <sup>5</sup>
		(1)	(2)	(3)	(4)
<b>Ensemble du pays par rapport à une désagrégation rural-urbain</b>					
	P0	-8,80	-4,32	-7,43	-3,67
	P1	-8,71	-4,86	-6,69	-3,35
	P2	-10,13	-5,85	-8,38	-4,58
		Variation totale de la pauvreté <sup>6</sup>		Variation totale de la pauvreté <sup>6</sup>	
<b>Variations sectorielles rural-urbain</b>		Rural	Urbain	Rural	Urbain
	P0	-12,49	5,02	-11,18	3,07
	P1	-11,35	3,84	-9,45	3,59
	P2	-12,90	4,87	-11,09	4,03

(1) Les mesures de la pauvreté P0 ( $\alpha = 1$ ), P1 ( $\alpha = 1$ ) et P2 ( $\alpha = 2$ ) sont des indices de pauvreté décomposables qui expriment, respectivement, l'incidence, la profondeur et l'intensité de la pauvreté. Dans ce cas,  $\alpha$  représente une mesure de l'aversion pour l'inégalité. Les mesures de la pauvreté sont en termes de ménages ; (2) ; Dépense moyenne par tête et par an égale à 26 498 ouguiyas en 1989 — référence au standard international de 275 dollars et ajustée par l'indice des prix par rapport au seuil de 24 400 ouguiyas de 1988 — et 40 709 ouguiyas en 1995-96 ; (3) Dépense moyenne par tête et par an égale à 35 621 ouguiyas en 1989 — référence au standard international de 370 dollars et ajustée par l'indice des prix par rapport au seuil de 32 800 ouguiyas de 1988 — et 53 841 ouguiyas en 1995-96 ; (4) Effet total sur la pauvreté des différents taux de croissance sectoriels — urbain et rural — en supposant que l'inégalité au sein de chaque secteur est restée inchangée, cet effet étant la somme d'un effet pur de croissance et de l'effet indiqué en (5) ; (5) Effet sur la pauvreté de la variation de l'inégalité entre les secteurs consécutive au différentiel des taux de croissance sectoriels par tête ; (6) Il s'agit du produit de l'élasticité par rapport à la dépense moyenne multipliée par le taux de croissance de la dépense par tête.

Sources : A partir des bases de données de l'enquête EPCV 1989-90 et de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

De plus, la comparaison des mesures de la pauvreté dans le temps tend à montrer que cette dernière n'aurait pas diminué de manière uniforme entre 1990 et 1996. Une légère aggravation de la pauvreté aurait été constatée dans la région du fleuve, alors que partout ailleurs la proportion de pauvres aurait décliné.

Une troisième approche consiste à combiner les élasticités précédemment estimées — tableau 24 — et les comptes nationaux au cours de la période 1990-96. Les élasticités par rapport à la dépense par tête des ménages étant connues séparément pour les milieux rural et urbain, la variation de la pauvreté au niveau national a été obtenue en prenant en compte les taux de croissance sectoriels des revenus par tête<sup>148</sup>. Les colonnes 1 et 3 du tableau 25 présentent les résultats obtenus, en supposant que l'inégalité des revenus au sein des différents secteurs n'a pas changé. Il faut remarquer que, puisque les taux de croissance sectoriels diffèrent, l'inégalité du revenu de la population peut varier à cause du changement de l'inégalité entre les deux groupes. En fait, cet effet a été pris en compte, et les colonnes 2 et 4 du tableau 25 indiquent l'impact de la variation de l'inégalité entre les secteurs rural et urbain consécutivement aux différents taux de croissance sectoriels des revenus — ou variation des termes de l'échange intersectoriels.

Le tableau 25 montre que, selon le niveau de vie et la mesure de la pauvreté retenus, cette dernière aurait diminué annuellement au rythme de 7 à 8 pour cent au cours de la période 1990-96. Cette diminution de la pauvreté est en partie attribuable à la croissance économique par tête, estimée à environ 1,9 pour cent au cours de la période 1990-96. Ce processus s'est accompagné d'une réduction de l'écart de revenus rural-urbain, contribuant également à atténuer

l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, en l'absence de développement du secteur rural, la réduction de la pauvreté n'aurait probablement pas dépassé 3 à 4 pour cent dans la plupart des situations<sup>149</sup>. Naturellement, cette conclusion suppose que l'inégalité au sein des différents secteurs n'a pas changé, ce qui implique que les groupes soient homogènes<sup>150</sup>. Le tableau 25 indique également que la réduction de la pauvreté nationale est surtout due à une réduction de la pauvreté rurale, le niveau de vie ayant diminué en milieu urbain entre 1990 et 1996. Ainsi, au cours de cette période, selon les mesures de la pauvreté, cette dernière aurait augmenté annuellement de 3 à 4 pour cent en moyenne dans les zones urbaines. Par contre, la pauvreté du secteur rural aurait décliné à un rythme annuel moyen par tête de 9 à 11 pour cent environ. Par ailleurs, la présente analyse montre que la réduction de l'extrême pauvreté a été plus rapide que celle de la pauvreté

En définitive, cette approche corrobore globalement les résultats précédents et leur assure une certaine robustesse. La diminution — faible — de la pauvreté — et surtout de l'extrême pauvreté — en Mauritanie au cours des années 1990-96 est probable. Toutefois, cette conclusion appelle deux remarques. Tout d'abord, l'analyse en termes d'élasticité ne confirme pas l'uniformité quant à la réduction spatiale de la pauvreté. En effet, la comparaison des taux de pauvreté montre une réduction de la pauvreté en milieu urbain et une légère aggravation dans la région du rural fleuve, alors que la présente approche indique un rehaussement de la pauvreté en milieu urbain. L'une des explications de cette divergence réside dans le critère du regroupement spatial. La comparaison des taux de pauvreté est fondée sur un regroupement géographique, alors que l'analyse en termes d'élasticité est relative à une répartition des branches d'activité, l'ensemble du secteur secondaire et tertiaire constituant le secteur urbain, tandis que le secteur rural rassemble l'agriculture, l'élevage et la pêche artisanale. La même observation concerne la répartition de la population et, par conséquent, l'évaluation des taux de croissance du revenu par

<sup>148</sup> Les taux de croissance annuels moyens du revenu par tête au cours de la période 1990-96 ont été estimés à 5,9 et -1,3 pour cent, respectivement, pour le secteur rural — agriculture, élevage et pêche artisanale — et le secteur urbain — le solde des autres branches. Pour l'ensemble du pays, le taux de croissance du PIB par tête est estimé à 1,9 au cours de la même période. Il est à remarquer que dans ce cas, la variation totale de la pauvreté est égale à la somme des produits des élasticités de la pauvreté totale — et non l'élasticité de la pauvreté de chaque groupe — par rapport au revenu moyen de chaque groupe par les taux de croissance des revenus sectoriels. Voir Kakwani [1993].

<sup>149</sup> Par exemple, pour P1,  $-7,43 - (-3,67) = -3,76$ .

<sup>150</sup> En réalité, une telle hypothèse conduit à relativiser les résultats présentés.

habitant. Ensuite, il faut souligner que cette analyse n'est pas en mesure de préciser les processus de mobilité. En d'autres termes, il est impossible d'indiquer si la réduction de la pauvreté concerne uniquement des anciens ménages pauvres, ou si elle résulte d'un processus dynamique induisant des entrées et des sorties dans la pauvreté — dans le cas présent, le nombre de sorties étant supérieur au nombre d'entrées. Cette faiblesse analytique — impossibilité de distinguer entre la réduction de la pauvreté chronique et la pauvreté conjoncturelle — handicape quelque peu les potentialités en termes de politique économique. La disponibilité de données de panel permettrait de préciser la mobilité des individus.

#### **4. Pauvreté et effets de croissance et de distribution**

Dans la mesure où la pauvreté a décliné au cours de la première partie des années 1990, il pourrait être opportun d'identifier la part relative des effets de croissance et des effets de répartition. A cet égard, le tableau 26 présente la décomposition de ces deux effets<sup>151</sup>.

---

<sup>151</sup> La décomposition suit celle de Kakwani, Subbarao [1992]. La décomposition selon Ravallion, Datt [1991] donne des résultats comparables.

**Tableau 26 : Décomposition de la variation de la pauvreté au cours de la période 1990-96 selon les effets de croissance et de distribution<sup>1</sup>**

Niveau de vie	Pauvreté			Pauvreté extrême		
	Variation de la pauvreté 1990-96 — en termes de ménages <sup>4</sup>	Effet dû à la croissance <sup>2</sup>	Effet dû à l'inégalité <sup>3</sup>	Variation de la pauvreté 1990-96 — en termes de ménages <sup>4</sup>	Effet dû à la croissance <sup>2</sup>	Effet dû à l'inégalité <sup>3</sup>
Ratio de pauvreté	-0,101	0,032	-0,134	-0,148	-0,06	-0,142
Profondeur de la pauvreté	-0,136	-0,094	-0,042	-0,135	-0,095	-0,040

(1) La décomposition suit celle de Kakwani, Subbarao[1992] ; (2) Effet pur de croissance défini comme la variation du niveau de la pauvreté consécutive à la variation de la dépense moyenne, à distribution constante de la dépense ; (3) Effet pur de distribution défini comme la variation du niveau de la pauvreté consécutive à la variation de la distribution de la dépense, à niveau constant de la dépense moyenne ; (4) Somme des effets de croissance et de distribution.

Sources : A partir des bases de données de l'enquête EPCV 1989-90 et de l'enquête intégrale 1995-96 — pondération normalisée.

Tout d'abord, on constate que la réduction de l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est essentiellement imputable à la réduction des inégalités de la dépense par tête, toutes choses égales par ailleurs. Cela signifie qu'entre 1990 et 1996, les changements quant à la répartition des revenus ont contribué à réduire la proportion de pauvres et d'extrêmement pauvres. En effet, on observe en Mauritanie une réduction de l'inégalité, le coefficient de Gini relatif à la dépense par tête étant passé de 0,556 en 1990 à 0,436 en 1996.

Toutefois, l'effet de la réduction de l'inégalité s'affaiblit lorsque la profondeur de la pauvreté est prise en compte. Dans ce cas, environ 70 pour cent de la variation de la pauvreté ou de l'extrême pauvreté est imputable à la composante liée à la croissance économique. Ce résultat, évoqué lors de l'approche des élasticités et des comparaisons de pauvreté, signifie que le processus de croissance économique est susceptible de profiter plus aux très pauvres qu'aux classes moyennes, bien que la réduction des inégalités joue un rôle non négligeable.

En définitive, il semble que dans le cas mauritanien la réduction de la profondeur de la pauvreté et de l'extrême pauvreté soit surtout imputable à la croissance économique, alors que le déclin du taux de pauvreté — ou de l'extrême pauvreté — est davantage le fait d'une amélioration de la distribution des gains<sup>152</sup>.

Quoiqu'il en soit, l'enseignement de cette analyse est qu'un processus de croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une réduction des inégalités pourrait avoir un effet limité quant à la réduction de la pauvreté.

## 5. Performances économiques et délai nécessaire à la réduction de la pauvreté : simulations

L'ampleur de la pauvreté en Mauritanie suggère une analyse du délai nécessaire pour la réduire de façon significative. Dans le cadre de cette étude, deux approches sont proposées en fonction d'hypothèses spécifiques<sup>153</sup>.

Premièrement, on peut évaluer le délai nécessaire pour réduire de 50 pour cent les différentes mesures de la pauvreté qui prévalent en 1996, en admettant les mêmes taux de réduction que ceux constatés au cours de la période 1990-96 — évalués selon l'approche des élasticités —, sous des hypothèses alternatives de croissance du produit intérieur brut par habitant et à inégalité constante des revenus. Le tableau 27 montre que neuf à dix années seraient nécessaires pour abaisser de 50 pour cent l'incidence ou la profondeur de la pauvreté, si les performances macroéconomiques de la première moitié des années 1990 se poursuivent — croissance du PIB par habitant de 5,3 et -1,3 pour cent, respectivement, dans les secteurs rural et urbain — et si l'inégalité des revenus ne s'accroît pas. Ce délai est multiplié par trois environ dans le cas où la création de richesses serait limitée à un pour cent, uniformément selon les secteurs.

Deuxièmement, on peut également estimer le délai nécessaire pour élever la dépense moyenne des pauvres au seuil de pauvreté ou d'extrême pauvreté<sup>154</sup>. Si les performances économiques inhérentes à la période 1990-96 se maintiennent — croissance économique annuelle par tête de 1,9 pour cent —, on

<sup>153</sup> D'autres approches sont possibles. Voir Székely [1995].

<sup>154</sup> On remarquera que, dans ce cas, cela n'implique pas nécessairement que l'incidence de la pauvreté soit nulle. Par ailleurs, cette approche ne prend pas en compte l'inégalité au sein des plus pauvres.

<sup>152</sup> Voir les développements inhérents au contexte macroéconomique.

**Tableau 27 : Simulations : délai nécessaire à la réduction de la pauvreté en fonction d'objectifs prédéterminés — Mauritanie**

Paramètres	Valeurs des mesures de la pauvreté — en termes de ménages		Taux de croissance du PIB/tête — 1990-96		Délai de réalisation de l'objectif	Délai de réalisation de l'objectif en fonction d'une variation uniforme du PIB/tête dans les secteurs rural et urbain (années) <sup>1</sup>		
Mesure de la pauvreté -ménages	Actuelles	Objectif	Rural	Urbain	(années)	Δ 1%	Δ 2%	Δ 3%
<b>Simulation 1 : Réduction de 50 pour cent des mesures de la pauvreté</b>								
P0	0,407	0,203			9,0	34,9	17,3	11,4
P1	0,144	0,072	}5,3	}-1,3	10,0	39,0	19,3	12,8
P2	0,070	0,03			7,9	34,3	17,0	11,2
<b>Simulation 2 : Elever la dépense moyenne des pauvres au seuil de pauvreté ou d'extrême pauvreté<sup>5</sup></b>								
Pauvreté	$U^p < Z$	$U^p = Z$	1,9		23,1	43,7 <sup>2</sup>	22,0 <sup>3</sup>	14,7 <sup>4</sup>
Ultra pauvreté	$U^{up} < Z$	$U^{up} = Z$	1,9		20,5	38,8 <sup>2</sup>	19,5 <sup>3</sup>	13,0 <sup>4</sup>

(1) Le PIB par tête est supposé varier uniformément dans les secteurs urbain et rural — absence de variation des termes de l'échange ; (2) Variation du PIB/tête de 1 pour cent ; (3) Variation du PIB/tête de 2 pour cent ; (4) Variation du PIB/tête de 3 pour cent ; (5) La formule utilisée est celle de Kanbur (1995 :  $T = \{\ln(Z/U^p)\} / \{\ln(1 + g)\}$  où  $Z$  = ligne de pauvreté,  $U^p$  = dépense moyenne des pauvres et  $g$  = taux de croissance annuel par tête.

Sources : A partir des bases de données de l'enquête intégrale 1995-96 ; tableau 25.

peut escompter que la dépense moyenne des pauvres atteindrait le seuil de pauvreté actuel en 23 ans, et celle des ultra pauvres en 20 ans. Ces délais sont multipliés approximativement par deux si le PIB par habitant ne croît que de un pour cent annuellement.

Ainsi, quelles que soient les simulations retenues, une réduction significative de la pauvreté en Mauritanie est une tâche longue et difficile, et exige une croissance économique forte et l'absence de détérioration quant à l'inégalité des revenus. Ces paramètres doivent être pris en compte lors de l'élaboration des politiques visant à renforcer le développement humain durable.

## 7. Résumé et conclusions

La présente étude, consacrée à la pauvreté en Mauritanie, permet de formuler plusieurs conclusions.

1. L'analyse des états sociaux en termes de pauvreté monétaire est en mesure de mettre en évidence les traits essentiels de la dimension sociale du processus de transition économique. Cependant, conceptuellement, la détermination de la pauvreté monétaire est un processus complexe impliquant des choix méthodologiques spécifiques : définition du bien-être, estimation du seuil de pauvreté et mesure de la pauvreté. Dans le cas de la Mauritanie, certains aspects des approches actuelles de la pauvreté monétaire constituent des options analytiques opportunes, notamment dans la mesure où elles sont fondées sur la dépense des ménages et des mesures additives de la pauvreté. Néanmoins, la fixation d'une ligne de pauvreté sans référence à un coût des besoins de base explicitement évalué selon les régions, affaiblit la véracité des conclusions formulées. De ce fait, il se peut que le principe de cohérence quant aux

comparaisons de pauvreté ne soit pas respecté, et que deux ménages ayant un niveau de vie identique soient classés, respectivement, "pauvre" et "non pauvre" du fait de leur localisation spatiale différente. Bien que, a priori, la ligne de pauvreté actuellement choisie soit utile, une nouvelle définition du coût des besoins de base, ainsi que la disponibilité de données de panel, permettraient de renforcer les analyses de la pauvreté en Mauritanie.

2. En fait, les mesures de la pauvreté monétaire sous-tendent une conception trop étroite du bien-être. Probablement, la crédibilité d'une analyse des états sociaux nécessite une approche multidimensionnelle à l'aide d'un ensemble d'indicateurs. Dans ce contexte, l'approche de la pauvreté humaine du Programme des Nations unies pour le développement, fondée sur les déficits en termes de longévité, d'instruction et de conditions de vie, constitue une orientation intéressante. L'idée de base est que le développement signifie non seulement l'amélioration du bien-être matériel, mais également l'élargissement des possibilités de choix. Toutefois, malgré l'apport de cette dimension non monétaire de la pauvreté, il semble que le recours aux concepts de vulnérabilité et d'exclusion soit également nécessaire pour mettre en évidence la fragilité spécifique de certains groupes sociaux au cours du processus de transition économique. En effet, la possibilité d'identifier les actifs dont la pénurie affaiblit la capacité de résistance des individus ou des groupes sociaux présente un certain intérêt dans la perspective de mise en oeuvre de politiques visant à rehausser le progrès social.

3. S'agissant de la pauvreté monétaire, la présente étude a mis en évidence l'importance de la dimension spatiale. Alors qu'au niveau national, plus de quatre ménages sur dix sont dans l'incapacité

d'obtenir un niveau de bien-être correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société, on observe que 57,7 pour cent des ménages ruraux sont pauvres, contre seulement 19,2 pour cent en milieu urbain. De la même manière, l'extrême pauvreté concerne plus du quart des ménages en Mauritanie, mais touche 38,9 et 9,1 pour cent des ménages, respectivement, ruraux et urbains. Dans ce contexte, selon que l'on considère l'incidence, la profondeur ou la gravité de la pauvreté, le milieu rural explique, d'une part, entre 79,2 et 87,2 pour cent de pauvreté nationale, et, d'autre part, entre 84,7 et 90,4 pour cent de l'extrême pauvreté. Une telle structure de la pauvreté devrait attirer l'attention des responsables de la politique économique et sociale. Par ailleurs, la configuration spatiale de la pauvreté monétaire en Mauritanie exhibe d'autres spécificités. Premièrement, s'agissant du milieu rural, le niveau de vie en termes monétaire de la région du Sud-Sud-Est, comparativement aux autres zones rurales, est le plus faible. Deuxièmement, bien que la pauvreté urbaine soit la moins répandue, l'ampleur des disparités selon les agglomérations est substantielle. Tout d'abord, dans les villes de l'intérieur, on retrouve le clivage entre, d'une part, les villes du Centre-Nord, et, d'autre part, les villes du Sud-Sud-Est et du fleuve, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté étant inférieure dans les premières. Ensuite, des disparités apparaissent également au niveau de la capitale, les zones à habitat précaire étant nettement plus pauvres à Nouakchott. Troisièmement, quatre wilayas — Hodh ElGharbi, Assaba, Gorgol et Brakna — exhibent les taux de pauvreté et d'extrême monétaire les plus élevés : 60 à près de 75 pour cent pour le premier et 40 à près de 60 pour cent pour le second. Une telle configuration de la pauvreté spatiale est, dans une certaine mesure, le reflet d'un différentiel de vulnérabilité et de potentialités économiques et d'infrastructures sociales, tant entre régions qu'au sein de ces dernières. Par ailleurs, un tel schéma de la pauvreté s'inscrit dans un contexte d'insécurité alimentaire, le taux de couverture de la production céréalière demeurant faible et variable selon les périodes.

4. La prise en considération des groupes socio-économiques — salarié protégé, salarié non protégé, indépendant non agricole urbain, indépendant non agricole rural, agriculteur, éleveur, autre actif, chômeur et inactif — fait à nouveau apparaître le clivage rural-urbain en termes de niveau de vie. L'incidence de la pauvreté parmi les ménages dont le chef est agriculteur, éleveur, travailleur indépendant en milieu rural ou autre actif est la plus élevée — entre 50 et près de 65 pour cent. Viennent ensuite les ménages gérés par un inactif où l'incidence de la pauvreté est comparable à la moyenne nationale — 40,3 pour cent. Enfin, l'incidence de la pauvreté est la

plus faible — entre 20 et 25 pour cent — dans les ménages dont le chef est chômeur, salarié ou indépendant non agricole urbain. L'examen des indicateurs de ciblage — en fonction de certaines hypothèses — montre que des actions en faveur des ménages appartenant au premier groupe sont susceptibles de réduire le plus la pauvreté nationale. En définitive, l'absence de protection sur le marché du travail est une source de vulnérabilité en termes de niveau de vie. D'ailleurs, une analyse économétrique de la relation entre la dépense par tête et un ensemble de variables indépendantes relatives au chef de ménage et à certaines caractéristiques du ménage montre que se sont les variables inhérentes au statut du travail du chef de ménage, à la taille du ménage et au taux d'emploi dans le ménage qui expliquent le plus la variabilité du niveau de vie en Mauritanie.

5. Le taux de chômage déclaré, appréhendé par rapport à la période de référence des sept derniers jours, est de 9,5 pour cent de la population active. A priori, il apparaît que l'incidence du chômage est deux fois et demi plus faible dans les ménages pauvres que dans les ménages aisés. Or, ce résultat s'explique par le faible taux de chômage qui prévaut en milieu rural — 2,1 pour cent, contre 20,7 pour cent dans les villes — où est concentrée la plus grande partie de la population active. Ainsi, pour l'ensemble du milieu urbain, il existe une relation inverse entre chômage et pauvreté. L'exclusion du marché du travail urbain touche 23,3 pour cent de la population active pauvre, contre 16,5 pour cent de celle qui est localisée dans les ménages non pauvres. En fait, pour l'ensemble du secteur urbain, c'est surtout pour les membres secondaires les plus jeunes des ménages que la relation inverse entre le chômage et la pauvreté est observée. Ainsi, à Nouakchott, près des trois quarts des jeunes filles et environ la moitié des jeunes hommes appartenant à des familles pauvres sont au chômage — 28,4 et 37,9 pour cent, respectivement, dans les ménages non pauvres. Mais, quel que soit le niveau de vie, la moitié des jeunes filles et plus du tiers des jeunes hommes sont sans emploi. Sans aucun doute, une société qui ne parvient pas à fournir un emploi à près de la moitié des jeunes urbains demeure socialement fragile.

6. En réalité, comme cela a été précédemment indiqué, la crédibilité d'une analyse des états sociaux nécessite une approche multidimensionnelle. Une telle analyse, développée dans le cas mauritanien aboutit à plusieurs conclusions. Premièrement, on observe que pour 1995-96, l'indicateur de pauvreté humaine est de 46,0 pour cent. Il représente l'intensité de pauvreté générale correspondant à un taux de pauvreté de 46,0 pour cent dans chacune des dimensions considérées : probabilité de décès avant 40 ans, taux d'analphabétisation des adultes et conditions de vie. Un tel taux de pauvreté humaine,

traduisant de graves pénuries en termes de capacité de choix, relègue la Mauritanie dans le groupe des pays les moins performants en termes de développement humain. Deuxièmement, on observe une forte inégalité dans l'espace, l'indicateur de pauvreté humaine étant plus élevé en milieu rural que dans les agglomérations. Par exemple, alors que les déficits à Nouakchott en termes de développement humain sont seulement de 31,3 pour cent, dans la région du fleuve ils sont deux fois plus élevés — 63,0 pour cent. Troisièmement, il existe une proximité du taux de pauvreté monétaire et du degré général de pauvreté humaine. Cela signifie, qu'au niveau global, les aspects monétaires de la pauvreté ont la capacité d'exprimer, en termes quantitatifs, les déficits au niveau du développement humain, bien que les deux indicateurs soient complémentaires, et aient chacun un rôle particulier en termes de politique économique. Quatrièmement, la prise en considération des régions et des wilayas met en évidence des écarts substantiels de pauvreté humaine. Dans le premier cas, les écarts sont surtout importants entre Nouakchott et les zones rurales hors du fleuve. Dans le second cas, les wilayas de Gorgol et Guidimagha se caractérisent par le plus fort taux de pauvreté humaine — environ 65 pour cent —, et le taux d'analphabétisme le plus élevé — près de 90 pour cent. Cinquièmement, on peut observer que, d'une manière générale, les wilayas les plus pauvres monétairement sont aussi les plus exposées en termes de déficit de développement humain, même si de nombreuses disparités apparaissent.

7. L'intégration de la dimension féminine dans le processus de transition économique constitue une stratégie opportune, non seulement pour mieux appréhender l'ampleur et la nature des inégalités selon le genre, mais également pour atténuer la fragilité et les déséquilibres liés au cheminement du développement. Dans cette perspective, la présente étude tend à mettre en évidence, a priori, la plus grande vulnérabilité des femmes en termes de bien-être, notamment dans les ménages dont elles ont la charge. Premièrement, la structure des ménages gérés par les femmes — monoparentaux dans plus de la moitié des cas, contre 5 pour cent environ pour les hommes — accroît leur vulnérabilité, leur capacité de réponse à des chocs externes étant plus limitée. Deuxièmement, l'offre de travail des femmes est extrêmement faible. Troisièmement, les dotations en termes d'instruction et de formation des femmes adultes sont beaucoup plus faibles que pour les hommes. Quatrièmement, lorsque les femmes participent au marché du travail, elles ont tendance à occuper des emplois plus précaires, comparativement aux hommes, et, généralement, à dériver des gains plus faibles que ces derniers. En outre, on observe une plus grande fragilité des femmes en termes de

chômage, surtout en milieu urbain. A cet égard, certaines de ces inégalités sont exprimées par l'indicateur sexospécifique de développement humain dont la valeur est estimée à 0,331 pour 1996.

8. Malgré tout, l'enquête intégrale de 1995-96 tend à montrer que la situation en termes de bien-être des ménages gérés par les femmes est meilleure que ceux qui ont un homme à leur tête. En effet, l'incidence de la pauvreté dans les premiers est de 34,7 pour cent, contre 42,7 pour cent dans les seconds, et la profondeur et l'intensité de la pauvreté dans les ménages sont, en moyenne, plus favorables aux femmes qu'aux hommes. Toutefois, plusieurs éléments d'analyse conduisent à relativiser et, dans une certaine mesure, à appréhender différemment la relation entre la pauvreté et le genre en Mauritanie : (i) parmi les groupes socio-économiques considérés, les ménages dont le chef est une femme exerçant une activité précaire — salariée non protégée, indépendante non agricole en milieu urbain — ou sans emploi — au chômage ou inactives — ont un taux de pauvreté légèrement supérieur à celui qui prévaut dans les ménages gérés par un homme ; (ii) la configuration de la pauvreté selon le sexe varie en fonction du milieu, dans les ménages gérés par une femme, comparativement à ceux ayant un homme à leur tête, l'incidence de la pauvreté étant plus élevée en milieu urbain que dans les zones rurales ; (iii) dans les ménages monoparentaux gérés par une femme — plus des trois quarts des ménages ayant cette structure — l'incidence de la pauvreté est presque trois fois plus importante que dans ceux dont le chef est un homme ; (iv) l'analyse économétrique montre que lorsque l'on contrôle par un ensemble de facteurs, les ménages gérés par un homme ont, en moyenne, des dépenses par tête supérieures de 6,7 pour cent à ceux dont le chef est une femme. Sans aucun doute, maints ménages gérés par une femme, localisés en particulier dans les zones urbaines, et ayant surtout une structure monoparentale, ont un niveau de bien-être non seulement précaire, mais également moins élevé que ceux dont le chef est un homme. Cette conclusion est renforcée par la présence de disparités de revenus intra-ménages qui peuvent s'expliquer par le fait que les femmes ont, en moyenne, de plus faibles revenus que les hommes, en partie, à cause d'une moindre offre de travail et, en partie, parce qu'elles occupent des emplois peu productifs. Dans ce contexte, il est probable que les inégalités selon le genre au sein des ménages accentuent les traits du système social mauritanien, fondé sur une prééminence du modèle en termes de dichotomie "interne-externe".

9. Bien que l'approche en termes de pauvreté humaine mette en évidence une relation étroite entre la pauvreté et le faible accès aux besoins fondamentaux, une analyse spécifique des principaux

secteurs des besoins essentiels se révèle instructive. S'agissant de l'éducation, les progrès récents n'ont pas été à la hauteur des défis à relever en Mauritanie. En effet, en matière d'alphabétisation, les avancées réalisées au cours des dernières années demeurent insuffisantes. Le taux national d'alphabétisation mauritanien — environ 40 pour cent — est l'un des plus faibles de la sous-région, et il existe d'importantes disparités selon le milieu — faible dans les zones rurales —, le sexe — bas pour les femmes — et le niveau de vie — le taux d'alphabétisation dans les ménages non pauvres est quasiment deux fois plus élevé que dans les ménages pauvres. Sans aucun doute, cette faible dotation en capital humain affaiblit les potentialités en termes de productivité et de développement humain, notamment pour les femmes pour lesquelles il est difficile d'escompter une réduction rapide de la fécondité — effet quantité — et une amélioration de l'éducation des enfants — effet qualité. Ces éléments expliquent, en grande partie, non seulement les dotations en capital humain des individus qui participent au marché du travail, mais également l'accès au système éducatif mauritanien. En effet, on observe que 71,3 pour cent des individus de 15 ans et plus qui participent au marché du travail, n'ont jamais fréquenté l'école moderne et que 11,2 pour cent n'ont aucun niveau d'instruction. En outre, le taux net de scolarisation — à propos duquel il existe des divergences conceptuelles — ne concernerait que 43 pour cent des effectifs scolarisables, et différerait sensiblement selon le milieu et le sexe, l'écart de scolarisation étant croissant en défaveur des filles avec le niveau d'enseignement. Il faut ajouter que, pour un milieu donné, les écarts de taux nets de scolarisation sont considérables selon le niveau de vie. Par exemple, s'agissant du primaire en milieu rural, les taux nets de scolarisation sont de 47,0 pour cent pour les ménages les 20 pour cent les plus aisés, mais seulement de 21,0 pour cent pour les plus démunis. Enfin, l'analyse économétrique montre qu'il serait vain d'escompter un meilleur accès des filles au secondaire avec une augmentation du niveau de vie en Mauritanie. De ce fait, il est probable qu'en l'absence de politiques scolaires favorisant très fortement l'accès des filles au système éducatif secondaire, le groupe des exclus de ce dernier sera constitué majoritairement par des filles.

10. En matière de santé et d'environnement sanitaire, malgré les progrès récents réalisés, on observe un déficit important de disponibilités financières et d'infrastructures, ces dernières demeurant quantitativement et qualitativement insuffisantes et trop inégalement réparties spatialement. De ce fait, l'état sanitaire de la population mauritanienne demeure très précaire : faible espérance de vie à la naissance, forte mortalité

infantile et maternelle, malnutrition des enfants élevée, etc. En outre, l'enquête intégrale de 1995-96 apporte quelques éléments d'information supplémentaires : (i) parmi les malades ou blessés au cours de deux dernières semaines précédant l'enquête, les centres de santé demeurent la modalité d'accès à la santé la plus répandue ; (ii) le mode d'accès à la vaccination est sensiblement différent selon le milieu, les équipes mobiles vaccinant le plus d'enfants en milieu rural ; (iii) la précarité de l'état sanitaire est, dans une certaine mesure, le reflet du faible niveau des dépenses privées consacrées à la santé — en moyenne 1,2 pour cent du budget des ménages —, même s'il existe d'importantes disparités selon le milieu et le niveau de vie.

11. En Mauritanie, le faible niveau de développement, les spécificités physiques et l'interférence de facteurs institutionnels, génèrent un habitat majoritairement précaire, puisque près des deux tiers des habitations sont constituées de banco, cases, baraque et tente. Naturellement, il existe une association étroite entre précarité de l'habitat et niveau de vie. Si le type d'habitat évolue peu selon le niveau de vie en milieu rural, il n'en est pas de même dans les villes. Ainsi, dans ces dernières, 58,7 pour cent des ménages vivent dans un habitat précaire, contre seulement 21,5 pour cent pour les ménages non pauvres. En Mauritanie, comme pour la plupart des pays de la sous-région, une telle situation a au moins deux conséquences. D'une part, la précarité de l'habitat est associée avec un environnement physique de la vie rudimentaire : électricité peu utilisée, exigüité des surfaces habitables, vulnérabilité de l'environnement sanitaire mettant en évidence de fortes disparités selon le milieu. D'autre part, le niveau de vie, le type d'habitat et la santé sont, dans une certaine mesure, corrélés. A cet égard, l'analyse montre assez clairement que, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans croît avec le degré de précarité de l'habitat, ce dernier étant fortement associé au niveau de vie. Un tel résultat confirme la proximité des situations de pauvreté monétaire et de pauvreté humaine. Si la réduction de la pauvreté monétaire ne garantit pas la diminution de la pauvreté humaine, il est probable que cette dernière peut difficilement être éliminée sans l'éradication de la première.

12. L'ampleur de la pauvreté en Mauritanie exige une analyse de son évolution. Dans ce contexte, la relation entre la croissance économique, l'inégalité et la pauvreté peut être examinée en estimant séparément l'impact sur cette dernière des variations, d'une part, du revenu moyen lorsque la distribution du revenu ne varie pas, et, d'autre part, de l'inégalité des revenus lorsque le revenu du pays demeure inchangé. A cet égard, il apparaît que, au niveau de l'ensemble

du pays, l'ampleur absolue des élasticités par rapport à la dépense par tête est environ de deux pour toutes les mesures de la pauvreté. Toutefois, la réduction de la pauvreté urbaine implique moins de croissance économique que la réduction de la pauvreté rurale. De plus, on montre qu'un processus de croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une élévation de l'inégalité des revenus est susceptible de profiter plus aux très pauvres qu'aux classes intermédiaires. Néanmoins, si l'inégalité des revenus s'accroît au cours de la transition économique, la pauvreté peut augmenter. Enfin, la compensation en termes de croissance de la dépense pour stabiliser la pauvreté consécutivement à une aggravation de l'inégalité est beaucoup plus élevée dans le secteur urbain que dans le secteur rural.

13. Le critère de la pauvreté monétaire — et non monétaire — est probablement l'un des plus pertinents pour porter un jugement sur le processus de développement. A cet égard, l'analyse montre que, quelle que soit la méthodologie utilisée, la pauvreté et surtout l'extrême pauvreté ont diminué au cours de la période 1990-96. Par exemple, la comparaison directe des mesures de la pauvreté entre 1990 et 1996 indique que l'incidence et la profondeur de la pauvreté en termes de ménages ont reculé, respectivement, de 10,1 et 13,6 points de pourcentage — soit annuellement 3,6 et 10,4 pour cent sur la période 1990-96. Toutefois, la comparaison des mesures de la pauvreté dans le temps tend à montrer que cette dernière n'aurait pas diminué de manière uniforme entre 1990 et 1996. Une légère aggravation de la pauvreté aurait été constatée dans la région du fleuve, alors que partout ailleurs la proportion de pauvres aurait décliné. De même, l'approche en termes d'élasticité enseigne que, selon le niveau de vie et la mesure de la pauvreté retenus, cette dernière aurait diminué annuellement au rythme de 7 à 8 pour cent au cours de la période 1990-96. Mais, la réduction de la pauvreté nationale est surtout due à une réduction de la pauvreté rurale, le niveau de vie ayant diminué en milieu urbain entre 1990 et 1996. Cette approche corrobore globalement les résultats précédents et leur assure une certaine robustesse, sauf en ce qui concerne la réduction de la pauvreté selon le milieu. Des divergences conceptuelles quant à la caractérisation de ce dernier expliquent un tel résultat. Quoiqu'il en soit, la réduction de la pauvreté en Mauritanie doit être replacée dans le contexte macroéconomique. En effet, au cours des années 1990-96, la forte croissance économique — 4,8 pour cent par an — est à l'origine d'une progression annuelle du niveau de vie de 1,9 pour cent — résultat est comparable à la croissance annuelle de la dépense par tête des ménages sur la même période estimée à 1,8 pour cent. Cependant, ces analyses ne sont pas en

mesure d'indiquer si la réduction de la pauvreté concerne uniquement des anciens ménages pauvres, ou si elle résulte d'un processus dynamique induisant des entrées et des sorties dans la pauvreté.

14. L'examen de la part relative des effets de croissance et des effets de répartition suggère que la réduction de l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est essentiellement imputable à la réduction des inégalités de la dépense par tête, toutes choses égales par ailleurs. Mais, l'effet de la réduction de l'inégalité s'affaiblit lorsque la profondeur de la pauvreté est prise en compte. Ce résultat, évoqué lors de l'approche des élasticités et des comparaisons de pauvreté, signifie que le processus de croissance économique est susceptible de profiter plus aux très pauvres qu'aux classes moyennes, bien que la réduction des inégalités joue un rôle non négligeable.

15. En définitive, une réduction significative de la pauvreté en Mauritanie est une tâche longue et difficile, et exige une croissance économique forte et l'absence de détérioration quant à l'inégalité des revenus. Par exemple, une simulation montre que si les performances économiques inhérentes à la période 1990-96 se maintiennent, on peut escompter que la dépense moyenne des pauvres atteindrait le seuil de pauvreté actuel en 23 ans, et celle des ultra pauvres en 20 ans. Ces délais sont multipliés approximativement par deux si le PIB par habitant ne croît que de un pour cent annuellement.

Une telle configuration de la pauvreté en Mauritanie justifie un effort particulier pour tenter d'élaborer des politiques économiques et sociales susceptibles d'accélérer le progrès social, dont la quasi-stagnation réduit considérablement les capacités de choix des générations actuelles et futures.

### Références bibliographiques

Banque mondiale 1990. *Rapport sur le développement dans le monde. La Pauvreté*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1995. *Rapport sur le développement dans le monde 1995. Le monde du travail dans une économie sans frontières*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1997. *World development indicators 1997*, Washington, Banque mondiale.

Bidani, B., Ravallion, M. 1994. "How robust is a poverty profile?", *The world bank economic review*, vol.8, n°1.

Bruno, M., Ravallion, M., Squire, L. 1995. *Equity and growth in developing countries: old and new perspectives on the policy issues*, Washington, Banque mondiale.

Clark, S.R., Hemming, R., Ulph, D. 1981. "On indices for poverty measurement", *The Economic Journal*, vol. 91.

- Foster, J.E., Greer, J., Thorbecke, E. 1984. "A class of decomposable poverty measure", *Econometrica*, n°52.
- Grootaert, C., Kanbur, R. 1995. "The lucky few amidst economic decline: distributional change in Côte d'Ivoire as seen through panel data sets, 1985-88", *Journal of development studies*, vol.31, n°4.
- Haddad, L., Kanbur, R. 1990. *Are better-off households more or less unequal*, Washington, working paper WPS 373, Banque mondiale.
- Hyde, K.A.L. 1993. "Sub-Saharan Africa", dans l'ouvrage publié sous la direction de Hill, A., King, E.M.: *Women's education in developing countries*, London, The Johns Hopkins University Press.
- Institut national de la statistique 1996. *Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire, 1993 et 1995*, Abidjan, document de travail, Institut national de la statistique.
- Kakwani, N., Subbarao, K. 1992. "Rural poverty and its alleviation in India: a discussion", *Economic and political weekly*, mars.
- . 1993. "Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire", *Review of income and wealth*, série 39, n°2, juin.
- Kanbur, R. 1985. *Poverty: measurement, alleviation and the impact of macroeconomics adjustment*, Essex, discussion paper n°125, England, University of Essex.
- . 1990. *La pauvreté et les dimensions sociales de l'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire*, Washington, document de travail n°2, analyse socio-économique, Banque mondiale.
- Lachaud, J.-P. 1994. *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, Genève, Institut international d'études sociales.
- . 1995. "Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse", *Revue Tiers-Monde*, t.XXXVI, n°142, avril-juin.
- . 1997a. *Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*, Bordeaux, série de recherche n°2, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- . 1997b. *Croissance économique, pauvreté, et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne*, Bordeaux, document de travail n°11, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- . 1997c. *Pauvreté, dimension des ménages et genre au Burkina Faso*, Bordeaux, document de travail n°17, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- . 1998. *Pauvreté et choix méthodologiques : le cas de la Mauritanie*, Bordeaux, document de travail n°22, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- Lanjouw, J.O., Lanjouw, P. 1996. *Poverty comparisons with non-compatible data: theory and illustration*, Washington, policy research working paper, Banque mondiale.
- Ministère de la santé et des affaires sociales 1996. *Annuaire des statistiques sanitaires, année 1995*, Nouakchott, Mauritanie.
- Mkay, A., Houeibib, C.A.O 1992. *Profil de pauvreté en Mauritanie I*, Nouakchott, Ministère du plan, février.
- Moser, C.O.N. 1996. *Confronting crisis. A comparative study of household responses to poverty and vulnerability in four poor urban communities*, Washington, ESD, n°8.
- Nations unies 1993. *Evaluation de l'état nutritionnel des jeunes enfants par voie d'enquêtes auprès des ménages*, New York, DP/UN/INT-89X06/8F, Nations unies.
- OMS 1997. *La troisième évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie santé pour tous d'ici l'an 2000*, Nouakchott, avril, Mauritanie.
- ONS 1997. *Profil de pauvreté en Mauritanie 1996*, Nouakchott, volume I, Ministère du plan, mai.
- Pnud 1995a. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica.
- . 1995b. *From equity to poverty. An empowering and enabling strategy*, New York.
- . 1995c. *Poverty eradication: a policy framework for country strategies*, New York.
- . 1996a. *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, Paris, Economica.
- . 1996b. *Rapport sur le développement humain durable 1996. Mauritanie*, Nouakchott, Pnud.
- . 1997. *Rapport mondial sur le développement humain 1997*, Paris, Economica.
- Ravallion, M., Datt, G. 1991. *Growth and redistribution components of changes in poverty measures. A decomposition with applications to Brazil and India in the 1990s*, Washington, LSMS, working papers n°83, Banque mondiale.
- Ravallion, M. 1992. *Poverty comparisons. A guide to concepts and methods*, Washington, LSMS, working papers n°88, Banque mondiale.
- . 1995. *Issues in measuring and modeling poverty*, Washington, policy research working paper, Banque

mondiale. [reproduit dans *The Economic Journal*, vol. 106, 1996.]

République islamique de Mauritanie 1994. *Stratégie de lutte contre la pauvreté en Mauritanie : éléments pour un plan d'action*, Nouakchott.

— . *Document cadre de politique économique 1996-98*, Nouakchott.

Rodgers, G., Gore, Ch., Figueiredo, J.B. 1995. *Social exclusion: rhetoric, reality, responses*, Genève, Institut international d'études sociales, Programme des nations unies pour le développement.

Sen, A. 1976. "Poverty: an ordinal approach to measurement", *Econometrica*, vol. 44, n°2.

— . 1987. *The standard of living*. Amsterdam, North-Holland.

Székely, M. 1995. "Poverty in Mexico during adjustment", *Review of income and wealth*, série 41, n°3, septembre.

Watts, H.W. 1968. "An economic definition of poverty", dans l'ouvrage publié sous la direction de Moynihan, D.P., *On understanding poverty*, New York, Basic books.

Woolley, R.R., Marshall, J. 1994. "Measuring inequality within the household", *Review of income and wealth*, série 40, n°4, décembre.